

Chapitre 14

L'ASSOCIATION

MEDIA

ET VIE SOCIALE

NOUS consacrons un chapitre entier à l'association MEDIA ET VIE SOCIALE parce que nous avons pu l'observer pendant plus de sept années, tout d'abord de l'extérieur à partir de 1980, puis de l'intérieur, en tant qu'administrateur (en 1981), puis responsable de l'une de ses commissions (en 1982), et enfin salarié par elle en 1984/1985.

On aura sûrement remarqué que le titre même de la présente thèse reprend le dernier intitulé de cette association. En effet, ainsi que nous l'avons annoncé dans l'avertissement et l'avant propos, notre tâche a consisté à *étudier les médias dans la vie sociale de nos concitoyens*, d'où notre titre général : « *Les médias et la vie sociale* », sans que ceci signifie bien évidemment que nous nous soyons exclusivement centré sur une association-relais portant le même nom.

Comme nous le verrons au cours de ce chapitre, Media et Vie Sociale (MVS) n'existe pratiquement plus (bien que sa dissolution n'ait pas été prononcée), ce qui lève au moins en partie un certain « *devoir de réserve* » que nous aurions pu avoir à son égard.

Parmi les associations traitant d'audiovisuel et de socialisation des médias, il nous a semblé que MVS présentait des analyses voisines des nôtres, au moins dans les objectifs généraux définis par ses statuts :

« Promouvoir, dans une perspective éducative le

développement des pratiques de communication sociale par :

- l'aide technique et pédagogique
- la création et la diffusion de documents
- l'organisation de stages et de journées d'études
- le conseil pédagogique et technique à la création d'associations poursuivant les mêmes finalités. »¹.

.M1.14.1. Historique

Nous n'avons pas spécialement cherché à dresser un historique complet et détaillé de Media et Vie Sociale, mais il nous a semblé qu'il était néanmoins intéressant de mieux situer cette association dans son histoire récente. Aussi, lorsque nous étions à son Conseil d'administration avons-nous commencé à préciser quelques points grâce aux « *mémoires* » encore présentes. Précisons tout de suite qu'en raison d'un taux très élevé de « *turn over* », nous n'avons pratiquement pas pu trouver un administrateur un peu « ancien » susceptible de nous aider dans cette tâche. Il semble d'ailleurs qu'il en soit ainsi dans bon nombre d'associations (au moins dans celles dans lesquelles on assiste à d'importants renouvellements des Conseils d'administration).

1 Statuts généraux de l'association Media et vie sociale.

.M2.14.1.1 Education et vie rurale

Il s'agit du premier titre de l'association. Fondée en 1948 par des fonctionnaires des Ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Agriculture, cette première association se fixait pour objectif de « *porter l'éducation moderne à l'intérieur des campagnes* »². Il n'était pas question alors de « *moyens modernes de communication* ».

Nous n'avons pu collecter que fort peu de renseignements sur cette première forme de la future MVS (Media et Vie Sociale), car nous ne sommes pas parvenu à retrouver les registres associatifs (en principe obligatoires).

.M2.14.1.2 Education et vie sociale

Marquant l'élargissement du public, le thème de la *vie sociale* faisait son apparition au début des années soixante-dix, en succession de l'Education et de la vie rurale. On remarquera la permanence du thème de l'éducation, chère aux militants de l'Education populaire (c'est d'ailleurs eux qui avaient en charge la conduite de l'association). Nous pourrions dire qu'« en ce temps-là », il n'était pas encore question de nouveaux médias, l'éducation à la vie sociale concernait plutôt ce que l'on nomme-

2 Sans donner de définition plus précise.

rait aujourd'hui la « *lecture publique* », quelques apprentissages de base et l'organisation des loisirs.

Education et Vie Sociale connut son premier développement important avec René Labourie qui prit la présidence en 1974.

.M2.14.1.3 Media Jeunesse

Ce nouveau nom, choisi en décembre 1978, traduit une ouverture aux « nouveaux médias » (photographie, diaporama, cinéma Super 8, télévision et vidéo ³) et à la jeunesse ⁴.

Nous avons connu Media Jeunesse en 1979, cette association nous ayant contacté suite à une série d'articles sur l'audiovisuel et la pédagogie, publiés dans la Revue *l'Education* ⁵. C'est ainsi qu'elle édita la première édition de nos « *guides de la diapositive et du diaporama* ». Nous n'en devînmes membres qu'en mars 1982, suite à la publication d'une autre série d'articles sur l'informatique et la pédagogie (dans les colonnes de la revue *L'Ecole libératrice*) ⁶.

3 En 1978, la vidéo n'est plus un objet de laboratoire, extrêmement onéreux et réservé aux institutions « riches ». Dès 1972/73, on commençait à pouvoir disposer de matériels Noir et Blanc en demi-pouce à des prix raisonnables. Vers 1970/71 apparaissent les magnétoscopes 3/4 pouce en couleur (encore très chers), puis 1/2 pouce au début des années 1975 avec le Betamax de Sony et dans la foulée le VHS de Panasonic/Matsushita, ce dernier devenant en cinq ans le standard mondial de fait. C'est d'ailleurs à ce moment que « MVS » (Media et vie sociale) se recentrera sur la « *communication électronique* ».

4 Sans oublier pour autant sa précédente appellation (*Education et vie sociale*) qui devait rester en sous-titre jusqu'en 1982.

5 Cf. annexe A-11.

6 Cf. annexe A-4.

.M3.1. Les activités de Media Jeunesse

Les années 1979 à 1981 nous donnèrent l'occasion de mener une étude parallèle des tentatives de décentralisation de deux associations nationales (qui s'ignoraient totalement l'une et l'autre). MVS cherchait à encourager la décentralisation en poussant ses sections départementales à se déclarer en « *associations indépendantes adhérentes de Media Jeunesse* » ou en « *associations autonomes indépendantes* »⁷ selon qu'elles avaient des activités audiovisuelles ou non. Et, comme y faisait allusion le rapport d'activités 1981, certaines de ces sections ne semblaient pas trop se presser de déclarer leur indépendance. Or, dans le même temps, MPF (Maisons Paysannes de France, cf. chapitre précédent) se débattait dans une guerre de position entre ses délégations ou sections départementales qui voulaient accroître leur autonomie et un siège national qui tenait absolument à préserver ses pouvoirs.

Mis à part quelques problèmes de personnes, non forcément significatifs sur des structures complexes et dans des actions à long ou à moyen terme, la raison de ces attitudes différentes apparaissait bien simple : dans le cas de MPF, les financements extérieurs⁸ étaient plutôt d'origine locale (Région, Conseil général ou municipalités), d'où l'importance, pour les délégations, de montrer à ces financeurs qu'elles avaient une existence

7 Rapport d'activité 1981 du siège national (document ronéoté).

8 C'est-à-dire les ressources perçues en dehors des cotisations des membres.

autonome, indépendante et locale. Un Conseil général de province n'accorderait évidemment aucune subvention à une association dont le siège serait à Paris.

Dans le cas de Media Jeunesse, la source de subvention la plus importante se trouvait être l'association nationale, laquelle percevait un financement du Ministère de la Jeunesse et des Sports et le redistribuait à ses délégations, en fonction de leurs projets. On notera d'ailleurs avec intérêt qu'en 1981 « *un budget de 53 000 F n' a pas été utilisé, faute de demandes précises.* »⁹. De ce point de vue, et dès le début des années quatre-vingt, Media Jeunesse se comportait comme une association-relais (ou écran) de son ministère de tutelle¹⁰.

Considérant à présent les activités proprement dites, on peut dire que Media Jeunesse intervenait sur trois principaux axes :

.M4.A. Formation

Depuis 1972/1974, cette activité constitua l'essentiel de l'activité de Media Jeunesse, essentiellement avec trois stages :

- 1. Entretien du matériel** (Super 8 d'abord), puis uniquement en vidéo (N&B puis Couleurs). Ce stage, très « pointu » (en termes techniques) ne reçut jamais

⁹ Ibidem.

¹⁰ On en retrouve des « aveux » aussi spontanés que complets dans le même compte rendu : « *Le Secrétariat Général a rencontré à plusieurs reprises le Ministère de tutelle.* » (p. 2)

beaucoup de stagiaires, par exemple 50 journées.stagiaires en 1981 ¹¹.

2. **Montage vidéo** (20 journées.stagiaires).
3. **Stages sur contrats** (pour des sociétés privées d'audio-visuel ¹²).
4. **Module DEFA** (Diplôme d'Etat de Formation à l'Animation).

D'autres tentatives furent faites, comme par exemple la mise au point d'un module « *Lire la télévision* » (dans la la foulée directe de l'expérience du JTA - Jeune téléspectateur actif), mais ce stage fut annulé « *faute de participants* » ¹³.

On notera que l'activité de stages a constitué dès le début une des forces de la future association MVS, ce qui rendait d'autant plus suicidaires certains des choix effectués par le Conseil d'administration (ou plus exactement par le bureau) à partir de 1985 ¹⁴.

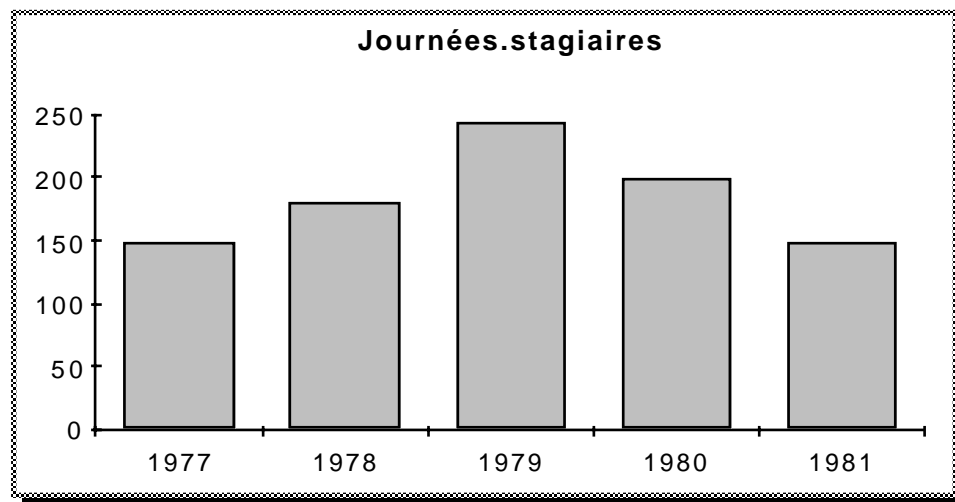
11 Ce qui signifie 10 stagiaires pour cinq jours ou 20 stagiaires pour deux jours et demi.

12 Cette ouverture d'une association sur le monde concurrentiel nous paraissait très importante, en ce sens qu'elle aurait pu montrer la capacité d'innovation *utile* des associations. Malheureusement, essentiellement pour des raisons internes, il n'y eut guère de suites.

13 Nous rapportons ceci pour pouvoir établir une comparaison avec les stages informatiques de 1984/85 qui connurent aussi des difficultés à « *trouver des clients* ».

14 Et consistant à abandonner les secteurs-forts de la formation à l'audiovisuel associatif au profit de vagues actions-relais des commandes du ministère.

.M9.Figure 14.1. L'évolution quantitative des stages entre 1977 et 1981 :



.M4.B. Location de matériel vidéo

Il ne s'agit que d'une activité annexe, destinée à mieux amortir les matériels destinés aux stages. Elle ne représente qu'environ 9% du budget total en 1981 (cf. figure 14.2.).

.M4.C. Production/diffusion de documents écrits ou audiovisuels

Il s'agit du second secteur fort de l'association. Celui dans lequel elle s'était également fait connaître des autres associations, notamment avec sa collection des « *mémentos pratiques* » dont les tirages n'étaient pas négligeables. En voici un bref descriptif :

- 1. Production vidéo.** Effectuée le plus souvent sur des ressources propres (programmes « *Voir entre les*

lignes »¹⁵ ou le « *Livre Jeu de la télévision* »¹⁶.

2. Diffusion d'ouvrages destinés aux publics des associations. Le catalogue 1981 offrait les titres suivants :

Figure 14.2. La production éditoriale de Media Jeunesse (année 1981) :

<i>Titre</i>	<i>Exemplaires vendus</i>	<i>Cumul</i>
Mémento Pratique de la Vidéo	77	925
Guide pratique de la vidéo légère	78	2514
Mémento électronique	79	248
Initiation à la vidéo	80	365
Guide de la diapositive et du diaporama I	80	492
Guide de la diapositive et du diaporama II	81	268
Livre Jeu TV	80	381
Pour connaître la TV	81	37
Mémento administratif	79	1168
Instruction comptable	79	91

Le seul poste « librairie » atteignait (en recettes) 94 000 F en 1981, soit 32% du budget général¹⁷ et générait d'ailleurs la plus grosse partie des ressources propres. Comme nous le verrons par la suite, en négligeant ce secteur au profit du « *tout électronique* », MVS allait s'engager dans la voie de la dépendance totale à l'égard de son « *ministère de tutelle* ».

.M3.2. Le budget global de Media Jeunesse en 1981

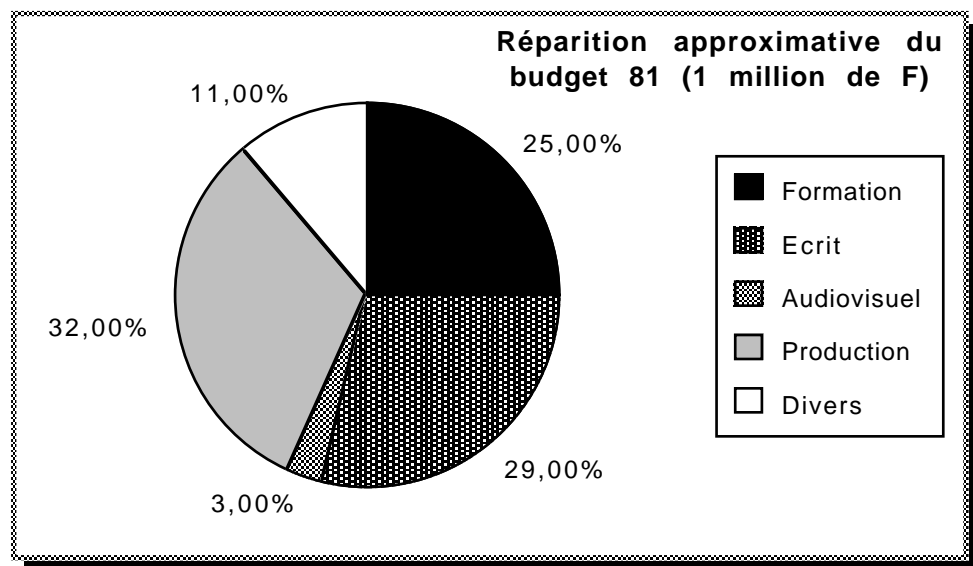
15 Ce qui nous ramène au thème de la *distanciation* (et explique pour une bonne partie de notre intérêt pour les travaux de cette association).

16 En collaboration avec la revue *Télérama* (pour l'ouvrage d'accompagnement).

17 Etant donné le mode de présentation choisi, ce pourcentage n'est pas très sûr, mais il nous semble qu'une fourchette de 30 à 40% soit assez vraisemblable. Signalons qu'il a fallu attendre 1983 pour que l'association fournisse un bilan à peu près détaillé.

Nous en donnons dans la figure ci-après une première approximation qui permettra de mieux situer les évolutions des années ultérieures.

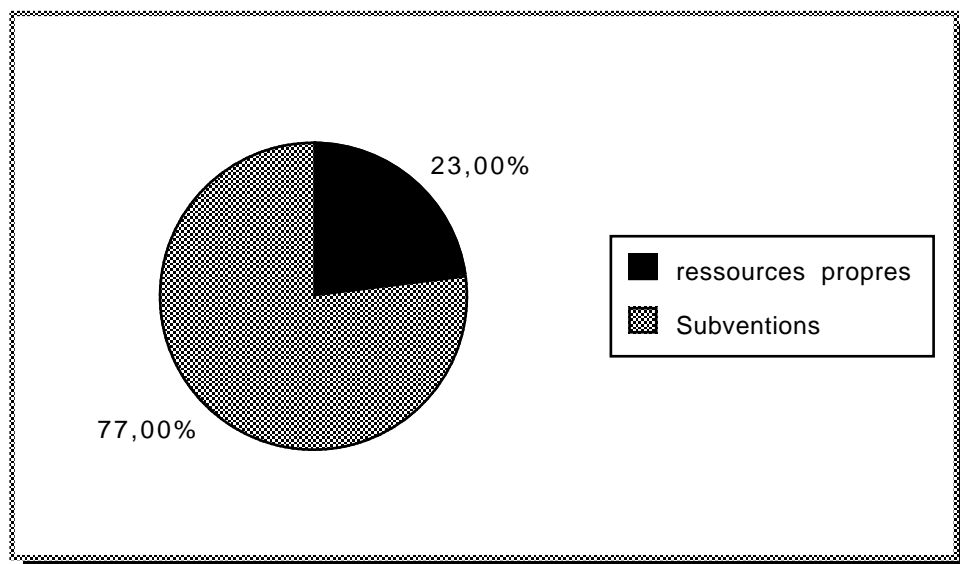
.M9.Figure 14.3. Le budget de Media Jeunesse :



Comme nous le signalions plus haut, la formation et l'édition écrite constituaient les deux points forts de Media Jeunesse. On se trouve assez typiquement en face d'une association-relais qui remplit un rôle de service public. La part des productions était très réduite (2%) et génèrait très peu de ressources propres (il est vrai que la vente des cassettes vidéo n'est jamais facile ¹⁸).

¹⁸ C'est pourquoi, il vaut mieux tenter de les vendre à l'avance (sur commande) ou bien trouver des partenaires institutionnels.

M9. Figure 14.4. L'auto-financement de Media Jeunesse :



En association-relais assez typique, Media Jeunesse n'atteignait que *moins de 25 % de ressources propres* (et encore ce résultat néglige-t-il le traitement de son Secrétaire général, mis à disposition par le Ministère de la Jeunesse et des Sports). On en profitera pour signaler que l'usage de nommer un Inspecteur de la Jeunesse et des Sports à la tête de cette association semble assez ancienne, au vu des fonctionnaires qui se sont succédés à ce poste. Les subventions accordées à Media Jeunesse atteignaient 700 à 800 000 F avant 1981. Elles sont montées à 1,1 et 1,3 MF à partir de 1982/83.

Il faut enfin signaler que les éléments de budgets présentés aux administrateurs étaient de toutes façons totalement faux, puisque Media Jeunesse, comme d'autres associations de même

nature faisait également office d'« *association-écran* »¹⁹ pour régler certaines dépenses du Ministère, difficiles ou impossibles à justifier en matière de comptabilité publique.

.M2.14.1.3 *Media et vie sociale*

.M3.1. De Media Jeunesse à Media et vie sociale

En mars 1982, Raymond Labourie, Président sortant et « *faisant fonction de Secrétaire général* »²⁰ selon sa propre expression, devait quitter Media et Vie Sociale et laisser la place à une nouvelle équipe²¹.

Voici comment il définissait la transition :

« L'orientation générale prioritaire demeure cependant celle sans laquelle Media Jeunesse ne se justifierait

19 Jusqu'à présent nous n'avions pas encore signalé cette pièce de choix des typologies exhaustives. L'association-écran peut être une association-relais (mais sans relation de cause à effet) qui est utilisée par une institution pour masquer, cacher ou dissimuler certains mouvements de fonds que les réglementations en matière de droit financier public interdisent. Ce ne sont généralement pas les administrateurs qui partent avec la caisse, ni qui que ce soit, mais il arrive qu'un Ministère ne sache sur quelle ligne budgétaire imputer certains frais (par exemple de représentation ou de réception), d'où le recours à une association que l'on subventionne et qui elle-même règle les factures. Soulignons qu'il s'est agi d'une pratique assez courante dans beaucoup de ministères. Et il a fallu l'article du magazine *Le Point* (8/9/1983) pour que les administrateurs de Media et vie sociale apprennent que leur association faisait partie de cette catégorie (cf. p. 1668, sqq.).

20 Claude Laks, Secrétaire général de l'époque, inaugurerait une longue série de successeurs qui venaient à Media et vie sociale dans l'attente d'une nomination à l'INEP (Institut National d'Education Populaire) ou directement au Ministère.

21 En fait, R. Labourie dirigeait l'association assez solitairement, sans grande équipe. L'administration était confiée à un secrétaire administratif, lequel aurait ambitionné le poste de Secrétaire général devenu vacant. Ce qui était absolument impossible vu la liaison organique entre l'association et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, puis avec celui du Temps Libre à partir de 1981.

pas : explorer et expérimenter dans l'ordre des technologies de la communication sociale de nouvelles activités éducatives susceptibles de répondre à des analphabétismes des jeunes et des adultes pour lesquelles il n'y a pas encore de réponse massive de l'éducation populaire. Ceci par le moyen de structures légères et aussi flexibles que possibles, en coopération avec des associations régionales et locales comme avec des instances publiques (Ministères, agences, INEP...). »²².

Un peu plus loin, il concluait :

« Les politiques et objectifs proposés en 1982, tout en demeurant cohérents avec les moyens et les ressources propres prévisibles, poursuivent la mission de Media Jeunesse, en tant qu'organe national d'exploration spécialisé en éducation populaire dans les domaines de l'audiovisuel pour la communication sociale et l'éducation télévisuelle des jeunes. (...) Le crédit gagné en cinq ans par Media Jeunesse, comme ce qu'a inventé Education et Vie Sociale justifient la pertinence de cette mission, sans que celle-ci se donne la prétention de constituer ni une grande fédération centralisatrice, ni l'organe consultatif tripartite qu'il conviendrait de créer entre les ministères, le secteur associatif concerné et auquel Media Jeunesse devrait fortement coopérer.

Les moyens mis en œuvre, malgré leur modestie, eu égard à la mission à remplir, supposent l'emploi rigoureux et contrôlé de leurs aspects budgétaires comme de leur fonction opératoire. Tâches qui reviendront aux nouvelles instances statutaires, et particulièrement au nouveau

22 Raymond LABOURIE, *Projet d'activités du siège national de Media Jeunesse*, document ronéoté, 1982.

président et au nouveau secrétaire général.

1982 : une page se tourne. Un nouveau chapitre s'ouvre. Ou plutôt un "plan" s'achève, une nouvelle séquence débute... »²³.

Comme on va le voir au cours de ce chapitre, ce qu'il avait fallu plus de 10 ans à construire, à consolider et à faire reconnaître en face d'un pouvoir politique a priori plutôt hostile aux réalisations socio-culturelles associatives, il suffira de 3 ans à la nouvelle équipe pour le faire disparaître quasi-complètement, en face d'un pouvoir politique a priori « *ami* »²⁴.

.M3.2. Les statuts

Dans le cadre de la politique de décentralisation évoquée plus haut, et la transformation de MVS en une sorte de fédération regroupant de nombreuses associations de l'audiovisuel associatif, les statuts avaient été modifiés dans le sens d'un renforcement du contrôle des associations adhérentes, de façon à ce que le pouvoir ne puisse leur échapper au profit des administrateurs individuels. On comprendra mieux ceci en se rappelant que pour un certain nombre de ses membres,

23 Idem.

24 Cette analyse ignore volontairement l'affaire des fonds de transit. On pourrait en effet considérer qu'il s'agissait de marchandage du genre : « vous gérez habilement la "ubvention préaffectée" (nom technique des fonds de transit), moyennant quoi, vous avez la liberté de faire un peu d'animation socio-culturelle... ». Outre le fait que nous n'avons aucune preuve de ce genre de tractations, nous ne voulons pas croire que les dirigeants de Média Jeunesse de l'époque aient eu assez de cynisme pour accepter ce genre de « marché ».

dirigeants d'associations en province ²⁵, MVS constituait une sorte de docile pourvoyeur de fonds, permettant de boucler un budget tout en donnant de surcroît une relative caution ministérielle ²⁶.

C'est ce qui explique que les statuts adoptés en mars 1982 fassent état des fameuses *voix délibératives et consultatives* dont nous avons déjà parlé (et dont MVS n'a évidemment pas le monopole). En plus de cette subdivision, deux collèges distincts étaient constitués au sein du Conseil d'administration, les représentants mandatés des associations-membres disposant de *DEUX voix*, alors que les administrateurs individuels n'en disposaient que d'une. Et pour être certains que le pouvoir ne pouvait leur échapper, les responsables des associations-membres avaient même fait indiquer, « *noir sur blanc* » que : « *les représentants des sections départementales et associations régionales disposent de la majorité des sièges de ces deux collèges* » ²⁷. Au moins, sur ce terrain, les choses étaient-elles claires.

25 Voir la liste des associations membres à l'annexe C-9.

26 On pourrait relever, au fil des comptes rendus des Conseils d'administration une certaine « émulation » (pour ne pas dire une assez dure compétition entre les associations postulantes. Ainsi, certaines d'entre elles, moins bien aidées, n'ont-elles pas cessé de demander des éclaircissements sur les conditions d'attribution de ces aides. De même, les comptes rendus évaluatifs souvent demandés à leur propos ne semblent pas avoir été souvent donnés aux autres administrateurs.

27 Titre II, article 6, paragraphe 1. En fait, le CA (Conseil d'administration) se rendra compte de l'inefficacité de cette formulation et remplacera « sièges » par « voix » d'où les 2 voix que nous avons indiquées plus haut. On notera avec intérêt que cette pondération concernait non seulement le CA, mais aussi, et très explicitement le bureau (art. 8.1).

.M3.3. Le nouveau nom de l'association.

Pour tenir compte de l'« *élargissement de l'assise sociale* [de l'association], *de sa mission réelle et de la conjoncture socio-culturelle* », R. Labourie avait d'abord pensé à « *Media et Education* »²⁸ avant que le Conseil d'administration ne se rallie à *Media et vie sociale*.

.M3.4. MVS et l'informatique

C'est également lors de cette passation de pouvoirs entre R. Labourie et Olivier Gagnier (élu Président à l'unanimité)²⁹ que fut décidée la création d'une « *Commission informatique* »³⁰, chargée de réfléchir au moyen de « *positionner Media et vie sociale* » dans le tout nouveau paysage informatique associatif. MVS avait déjà été choisie comme partenaire administratif dans l'organisation de l'opération « *1000 micros pour les jeunes* » (pendant l'été 1981) et se trouvait (déjà) en concurrence avec le laboratoire informatique de l'INEP (qui avait reçu la mission de

28 Un des membres du CA avait proposé « *Communication et vie sociale* » pour être encore plus proche de la doctrine du Temps Libre d'alors avec ses « bureaux de la Communication Sociale ». Comme on peut le constater, certains des membres proposant ces noms auraient bien vu que l'association soit transformée en service ministériel. Au sujet de la communication sociale, et l'origine pontificale de ce concept ambigü, voir l'étude de Jean DEVÈZE, in *La Lettre d'Inforcom n°6*, Paris, juin 1980, p. 1-6, dont nous avons cité une des conclusions note 165, p. 477

28 Olivier Gagnier fut un peu présenté par R. Labourie comme son « *fil spirituel* », alors que d'autres personnes au CA auraient sûrement voulu occuper le poste de Président, d'où un grand nombre de difficultés ultérieures, de rancœurs et de rancunes, au demeurant habituelles dans les associations proches des lieux de pouvoir.

30 Notre candidature (ainsi que celle de Philippe Chauvet, futur directeur de la Mission TV-Câble) ayant été présentée à cet effet par R. Labourie.

s'occuper de la partie pédagogique ³¹).

.M3.5. La politique de Media et vie sociale

Voici comment le nouveau Président définissait les objectifs de l'association pour son mandat 1982-1985 :

1. **Former les cadres** des nouvelles structures audiovisuelles qui se mettent en place ;
2. **Former les citoyens** à la maîtrise et à la compréhension des messages électroniques, notamment à la télévision ³² ;
3. **Maîtriser et comprendre** l'informatique par la mise en place de documents et de rencontres ³³.

Ce programme auquel nous souscrivions est apparu trop ambitieux et irréaliste, notamment le premier point pour diverses raisons que nous nous contenterons de citer rapidement :

31 En fait, ainsi que nous l'avons expliqué au chapitre 12, il n'y eut pratiquement aucun « *mieux-disant pédagogique* » au cours de ces opérations de « *sensibilisation massive* ».

32 Ce point devait être précisé dans l'année par le codicille suivant : « *Participation à la formation des citoyens à un regard critique sur les industries de l'imaginaire par une connaissance non scolaire de leur fonctionnement* ». On pourrait s'interroger sur le « *scolaire* » (supposé sûrement livresque et ennuyeux) et le « *non-scolaire* » supposé ludique et plus intéressant.

33 De même, ce point fut précisé de la manière suivante : « *maîtriser et comprendre la micro-informatique en participant à l'action pédagogique du Laboratoire informatique de l'Institut National d'Education Populaire* ». Lequel avait fait savoir que MVS devait se « situer » par rapport à lui. La position ainsi affichée correspondait assez bien à la reconnaissance du leadership de l'INEP (et par voie de conséquence à la non-indépendance « politique » de MVS).

1. **Il existait beaucoup d'autres structures de formation**, plus connues ou plus prestigieuses que MVS. Et s'il est vrai que l'association possédait une bonne image de marque en matière de formation à l'audiovisuel, il s'agissait de clientèles associatives, n'ayant pas nécessairement de visées directement professionnelles et de « *plan de carrière rapide* » à l'issue des stages. Les (quelques) « *néo-professionnels* » auxquels le président faisait référence préférèrent évidemment se tourner vers les institutions plus prestigieuses et plus pourvoyeuses d'emplois, par exemple l'INA (Institut National de l'Audiovisuel).
2. **En fait, il ne fallait pas s'attendre à un public très important** en nombre puisque fort peu de nouveaux débouchés se dégagèrent dans les années qui suivirent. Les radios locales privées pratiquèrent l'apprentissage sur le tas et les « *opérateurs* » du câble, quand ils étaient en fonction, préféraient traiter avec les professionnels du cinéma.
3. **Enfin, on ne peut pas dire** que les « *nouvelles structures* » annoncées aient été au rendez-vous, mais en ce domaine, la prévision est extrêmement risquée, et de nombreux autres observateurs se trompèrent tout autant ³⁴.

Les deuxième et troisième points correspondaient assez étroitement à nos propres analyses. On verra qu'à partir de

³⁴ C'était l'époque où les discours sur les « *nouveaux métiers de la communication et de l'audiovisuel* » faisaient florès (par exemple ceux devant être générés par le Plan-câble).

1984, nous étions parvenu à infléchir la politique générale de Media et vie sociale afin que celle-ci coïncide plus précisément avec nos thèses ³⁵, ainsi qu'en attestent les finalités exposées dans le projet d'activités pour 1985 ³⁶ :

Une éducation technique, culturelle, artistique et scientifique passant par des pratiques personnelles et socialisées de diverses technologies de communication ³⁷.

Une éducation à la citoyenneté des civilisations de l'information favorisant l'émergence d'un autre regard sur les médias électroniques ³⁸.

Une extension du champ des connaissances, du textuel à l'audio-scripto-visuel en conjuguant les pratiques audiovisuelles et les connaissances informatiques ³⁹.

Une promotion de la vie associative avec l'ensemble de partenaires œuvrant dans le champ des médias ⁴⁰.

Comme ces orientations le laissent penser, l'année 1984 se déroula sous les meilleurs auspices, qui ne laissaient aucunement

35 Ceci peut paraître immodeste, mais nous devons nous livrer à un examen aussi complet et « objectif » que possible de cette période.

36 Media et vie sociale, *Projet d'activités pour 1985*, document ronéoté.

37 On reconnaîtra la liste de priorités que nous avons établies dans un document remis au Conseil d'administration en 1983, en particulier les « *pratiques personnelles et socialisées* ».

38 Il s'agit naturellement de nos thèses sur la distanciation.

39 De même pour la complémentarité des médias.

40 Avec le recul du temps (distanciation temporelle), tous ces textes illustrent en quelque sorte la fatalité des jargons « *bureaucratico-associatifs* ». Mais il est vrai que dans ce genre de documents, on est presque toujours obligé de pratiquer un niveau de langage codé, ne serait-ce que comme « *marqueur d'appartenance* » à une communauté (en l'occurrence la mouvance socio-culturelle).

augurer des difficultés de 1985 et de l'échec final de 1986. On peut même considérer que nous avons intégralement « infiltré » l'association avec des projets dans différents domaines, tous reliés par nos thèses sur la distanciation médiatique en milieu associatif.

1. **Conception et réalisation** du vidéogramme « *Histoire en tiques* ».
2. **Rédaction** de l'ouvrage *L'informatique et nous* (traitant entre autres de l'informatique dans les associations et des changements afférents dans les relations professionnelles et l'organisation du travail ⁴¹).
3. **Début de la réédition** des « *Guides du diaporama* », traitant entre autres de l'appropriation des technologies et des langages audiovisuels grâce à un moyen distanciateur (l'image fixe).
4. **Autres projets** spécifiques à l'action de Media et vie sociale (cf. la liste donnée p. 247, sqq.) ou au rôle dévolu aux associations dans l'organisation du plan « Informatique pour tous ».

41 Cf. chapitres 2 et 12.

En plus des publications au service des autres associations socio-culturelles ⁴² et à ses formations en vidéo, l'image de marque de MVS tenait également à l'opération « *Vidéo Promotion Jeunesse* » (VPJ) qui légitima son action dans le circuit de la vidéo associative et que nous allons décrire en détail.

.M1.14.2 Vidéo-Promotion Jeunesse

.M2.14.2.1 Historique et objectifs

Vidéo-Promotion Jeunesse a commencé sa « *mission* » dans les années 1975 et s'est éteinte en 1986 avec la quasi-dissolution de MVS ⁴³.

L'idée de base de VPJ était simple : mettre à la disposition de jeunes ou de groupes de jeunes des matériels vidéo de tournage et de montage et les aider dans leurs projets de réalisation

42 Ces publications administratives restaient pratiquement inconnues en dehors de cette mouvance. Au cours de notre « *vie associative* », nous n'en entendîmes jamais parler dans les autres associations que nous avons fréquentées et étudiées. Lors de notre passage à MVS nous n'eûmes de cesse d'obtenir une véritable politique de promotion (et de valorisation) des produits écrits et audiovisuels qui aurait dû permettre à l'association de mieux se faire connaître en dehors de ses réseaux traditionnels.

43 Un secrétariat réduit a subsisté en 1987, essentiellement pour expédier les (restes) des affaires courantes, notamment celles qui concernaient les opérations « *Vacances informatiques* ». Ainsi, une association en coma dépassé conservait pour quelque temps encore des relations avec une institution moribonde (l'ADI).

audiovisuelles (prêt de matériel, formation technique et télévisuelle, tournage, montage, diffusion, etc.). Il s'agissait d'une suite logique et concrète aux opérations « *Jeune téléspectateur actif* (JTA) » en ne cantonnant pas celles-ci dans une unique activité de *réception*, mais en offrant les moyens techniques d'une activité de *création*. De ce point de vue, Vidéo Promotion Jeunesse activait le second pôle du dipôle « fonction de création et fonction de communication » selon l'hypothèse **A1**. Dans la sphère de l'Education Nationale, les réalisations audiovisuelles permettaient de déclencher des mécanismes appropriateurs des techniques, des codes et des langages des médias et parallèlement de re-scolarisation, de remise en perspective de l'effort scolaire ⁴⁴. Dans la sphère de l'Education populaire, les opérations de VPJ permettaient à des groupes de jeunes de participer à des réalisations collectives dans lesquelles leur association volontaire autour d'un projet commun déclenchait en retour (en rétroaction) des processus de socialisation ou de *re-socialisation* (et parfois de *re-scolarisation*) , passant notamment, pour eux aussi, par une remise en perspective de la société globale.

Le pourcentage d'adolescents qui, après une expérience de réalisation audiovisuelle, se sont trouvés en partie réinsérés dans le corps social dont ils avaient été (ou dont ils se sentaient) exclus semble non négligeable ⁴⁵. Mais comme les opérations en

44 Ce point a été amplement analysé, notamment à l'Institut National de la Recherche Pédagogique (INRP).

45 Il faut regretter que nous disposions pas d'outils d'évaluation très précis. A

question ne touchaient qu'un petit nombre de jeunes, l'« effet induit » général se trouvait extrêmement réduit ou quasiment insensible à l'échelon national (ou en termes macro-sociaux).

Lancée sans grands moyens, cette opération connut assez vite un assez grand succès et une renommée croissante. On demandait aux jeunes de réfléchir préalablement sur un projet, de le soumettre à des « spécialistes », d'accepter leurs critiques, de le modifier, et enfin de le mener à son terme. Près de 500 réalisations furent ainsi engrangées, de la simple illustration d'un Projet d'action éducative (PAE) ultra-classique dans son contenu et sa forme à d'authentiques œuvres personnelles susceptibles d'être diffusées dans les circuits professionnels et commerciaux ⁴⁶.

contrario, des statistiques précises supposeraient un contrôle social de tous les instants. En ce qui concerne la réinsertion plus spécifique des « *jeunes en difficulté* » selon l'expression de Robert BADINTER au Congrès pédagogique du SNI-Pegc en juin 1982, voir un extrait de notre article de 1986 dans la revue *Ancres : L'exclusion des jeunes en difficulté*, (cf. p. 1275, sq.) Pour l'audiovisuel scolaire, voir le chapitre 4, la bibliographie, nos articles dans la Revue *l'Education* et nos publications à l'INRP (*Individualiser les formations*, Paris, INRP, 1986).

46 A cette époque (1980-1982), nous avions l'espoir d'opérer une jonction entre les productions audiovisuelles associatives (de qualité) et le circuit de diffusion professionnelle classique. A nos yeux, l'*Adacom* (Association pour la défense de l'audiovisuel et du court métrage) à la création de laquelle nous avons activement participé en 1977, aurait dû être un des instruments de cette politique d'ouverture et de (micro)-changement social. Nous pensions que les meilleures productions émanant du secteur associatif ou scolaire devaient absolument être diffusées dans les mêmes circuits que les productions commerciales classiques. Certes, ce projet ne visait au début que des diffusions ciblées (du genre des salles classées « Art et essai » ou certains canaux de diffusion câblée), mais même ainsi, il parut irréaliste et impossible à réaliser. Chacun de ces circuits (le « commercial » et le « non-commercial ») préférant s'ignorer et dénigrer l'autre. Il nous semble que le Plan-câble commit la même erreur, en ne voyant pas (ou en refusant de voir) que la cloison devient de plus en plus étanche entre le culturel (élitaire) et le commercial (les séries télévisées et les jeux), d'où le désarroi ou le découragement des promoteurs de l'audiovisuel indépendant et non-commercial (auquel s'ajoutent évidemment ses nombreuses et épuisantes luttes intestines).

Commencée en Noir et Blanc, l'expérience se poursuit avec le standard 3/4 de pouce en couleurs ⁴⁷.

.M2.14.2.2. Vidéo promotion jeunesse et nos hypothèses

Nous avons déjà souligné comment le concept même de promotion de la réalisation en vidéo auprès de la jeunesse activait notre hypothèse **A1** en complétant utilement l'expérience « JTA » (Jeune téléspectateur actif).

L'histoire de VPJ nous semble confirmer **A2** en ce sens qu'au début de cette expérience et de manière identique à celles que nous avons pu observer dans l'Education nationale, les groupes se sont surtout préoccupés de création. Assez vite (peut-être plus rapidement que dans l'Education nationale), ils se sont rendus compte que la création seule les faisait un peu tourner en rond et qu'il fallait *organiser des circuits de visionnement*, d'où l'intérêt de certains partenariats ⁴⁸.

De plus, en amenant les jeunes à analyser des productions audiovisuelles avant d'en réaliser eux-mêmes, VPJ déclenchait et développait l'activation du dipôle ADI/IPT (**A5**, **A6** et **A7**) telle

47 Au standard « U-Matic » 3/4 pouce (Sony) comme pour l'ensemble des productions dites *institutionnelles*. Rappelons que le format 1 pouce (ou 2 pouces) est « *professionnel* » et le demi-pouce « *amateur* ».

48 La vidéothèque de Vidéo Promotion Jeunesse (VPJ) échangeait des réalisations avec l'INA (Institut National de l'Audiovisuel), la cinémathèque du Ministère de l'Agriculture ainsi que quelques CRDP ou CDDP (Centres régionaux ou locaux de Documentation Pédagogique).

que nous l'avons souvent décrite. On remarquera à cet effet que la reproduction des codes dominants de la télévision, qui constitue souvent un premier « *passage obligé* » des réalisations d'amateurs, peut être assez vite dépassée si l'on arrive à faire percevoir aux stagiaires le fonctionnement intime de ceux-ci en pratiquant vis-à-vis d'eux un premier niveau de *distanciation critique* ⁴⁹. Leur appropriation personnelle complète (acquise le plus souvent au sein d'un travail de groupe) ne peut s'acquérir qu'en recourant à la *distanciation dialectique*.

En ce qui concerne nos hypothèses institutionnelles, nous pourrions une fois de plus appliquer **B4** à condition d'assimiler Media et vie sociale à une *supra-association* se comportant identiquement à une institution. L'étude des relations de pouvoir entre MVS et son annexe s'éclaire assez bien de notre problématique. *VPJ a utilisé aussi longtemps que possible les espaces interstitiels de liberté laissé par MVS.*

Ainsi que nous l'avons déjà signalé et que nous le reverrons, nous avons eu le loisir de vérifier **B2** à de nombreuses reprises.

Du côté des hypothèses associatives, on retrouvera naturelle-

49 Voir à ce propos la série de vidéogrammes de M. Christian et G. Faure (VPJ) intitulée « *Télémalices* » qui constitue un excellent entraînement au regard audiovisuel (télévisuel) critique. Malheureusement, cette série, mal soutenue par le Conseil d'administration (en partie en raison d'une imbécile jalousie de certains administrateurs !) ne connut pas le succès qu'elle aurait mérité. En 1984, avec la sortie de notre vidéogramme « *Histoire en tiques* », nous parvînmes au moins à faire modifier la « politique commerciale » de MVS (en admettant qu'il y en eût une) et à obtenir l'abandon de la formule de la location, lourde et coûteuse, au profit d'une vente à bas prix. C'est ainsi que les cassettes VHS de 30 minutes furent proposées à moins de 200 F (avec leur livret d'accompagnement) au lieu de 750 F auparavant. Mais comme aucune promotion sérieuse ne fut réalisée, les ventes de « *Télémalices* » et d'« *Histoire en tiques* » ne décollèrent pas autant que nous l'attendions (cf. un exemple de dépliant de présentation à l'annexe C-10).

ment **C2** pour les raisons évoquées ci-dessus, tandis que **C3** pourrait s'appliquer à la cellule de diffusion de produits de cette association. Enfin, en ce qui concerne ses publics, on montrerait facilement que VPJ a fortement activé **C4** et surtout **C5**.

.M2.14.2.3. Une association innovante

VPJ constitue à nos yeux un bon terrain d'études d'une « *association innovante en terre de mission* ». Etant donné l'état plus que distendu de ses relations avec son « siège social » (Media Jeunesse), ce que renforçait d'ailleurs leur éloignement géographique ⁵⁰, rien ne nous interdit d'assimiler VPJ à une association subventionnée par une autre association, elle-même relais du « *ministère de tutelle* ». On pourrait même retrouver de très nombreuses preuves de l'indépendance de cette antenne, regroupant de surcroît la majorité des permanents (à l'exception du secrétariat administratif national) avec les nombreux conflits qui ne cessèrent de surgir avec le Conseil d'administration national ⁵¹ à propos de la politique propre de VPJ, ne prenant pas assez en compte celle de MVS ⁵².

50 Le siège se trouvant à Paris et VPJ à Marly-le Roi, dans les locaux de l'INEP. De plus VPJ possédait son propre secrétariat, distinct de celui de MVS.

51 On peut en relever de nombreuses traces, bien qu'atténuées, dans les comptes rendus des réunions statutaires. Ces conflits trouvèrent une réduction violente en 1985/86 avec le licenciement collectif des permanents (alors que les finances de l'association auraient permis d'attendre au moins un an puisque Media et vie sociale choisit de quasi-disparaître avec un reliquat financier de l'ordre du million de Francs).

52 Laquelle n'était pas toujours bien définie, en particulier dans la période 1982/83 de passation de pouvoir.

Un examen attentif de ces conflits montrerait qu'ils illustrent tout à fait ce qu'Albert Meister nommait déjà la crise entre les « *permanents compétents* » et les « *administrateurs dépassés* ». En effet, les animateurs de VPJ, forts de leurs succès et de leur avance méthodologique et conceptuelle définissaient eux-mêmes leurs objectifs et demandaient simplement au Conseil d'administration de les entériner, ce qui put se réaliser sans difficultés majeures jusqu'en 1982. A ce moment, la nouvelle équipe voulut régenter l'organisation des opérations, les « rentabiliser » (ce qui était absolument impossible, vu le caractère de subventionnement de l'opération) et modifier son orientation vers soi-disant plus de « *professionnalisme* »⁵³.

Voici, à titre d'exemple, comment la « Commission pédagogique » présentait cette question en avril 1983 :

« ... Un débat s'engage alors entre les salariés de l'association et les administrateurs présents dans cette commission. Le principe associatif veut que la politique de l'association soit définie par le Conseil d'administration et les responsables du service audiovisuel sont chargés en principe de la mise en place des orientations définies. Historiquement, le fonctionnement de l'association était inversé : les orientations étaient engagées par les anima-

53 Ce qui coïncidait avec les travaux sur les nouveaux métiers de l'audiovisuel et en particulier du câble avec lequel les associations « *audiovisuellistes* » espéraient voir s'ouvrir de vastes réseaux de diffusion «... *non marchands* ». L'aspect le plus cocasse consistait à observer la suffisance des administrateurs soi-disants « *spécialistes de l'audiovisuel* » (n'ayant en fait jamais réalisé par eux-même le moindre vidéogramme ou diaporama) qui se permettaient de donner des conseils aux praticiens de terrain, considérés pour la circonstance comme de « *simples techniciens-animateurs* ».

teurs, qui les soumettaient par la suite au CA ⁵⁴ ».

Cette question avait déjà été évoquée par un des premiers CA de la nouvelle équipe, laquelle avait cherché à « verrouiller » les dispositifs d'embauche des futurs permanents :

« La commission de recrutement est composée du Président, du Secrétaire Général et de deux représentants du Conseil d'administration... » ⁵⁵.

On pourra relever que c'est la prise en compte de cette dérive habituelle aux associations employant des salariés que nous avons voulu neutraliser en présentant d'abord nos projets sur l'informatique et la télématique en tant que responsable (bénévole) de la Commission informatique ⁵⁶, et lorsqu'ils furent adoptés par le Conseil d'administration, en commençant à les mettre en œuvre en qualité de permanent salarié (en démissionnant alors du CA ⁵⁷).

54 Media et vie sociale, *Compte rendu de la Commission pédagogique*, document ronéoté, 22/03/1983 (trois administrateurs, trois salariés permanents et le Secrétaire général mis à disposition par le Ministère de la Jeunesse et des Sports).

55 Media et vie sociale, *Compte rendu du Conseil d'administration du 22/10/1982*, document ronéoté. On remarquera que les « membres du CA » sont en nombre égal à l'« addition » du Président et du Secrétaire Général.

56 « Jean-Luc Michel accepte, à la demande du Président, de relancer les travaux de la Commission informatique. », Media et vie sociale, *Compte rendu du CA du 23/7/1983*. Nous étions membre de cette commission depuis mars 1982, mais non « responsable ». Le responsable d'alors (un conseiller technique pédagogique en informatique) n'ayant fourni aucune prestation en 1982/83 fut écarté de cette fonction. A titre d'anecdote, on notera qu'il fut le seul administrateur à s'opposer (par écrit) à notre engagement ultérieur par l'association, décidée par le Conseil d'administration suivant (en juin 1983).

57 La loi de 1901 n'interdit pas expressément à des salariés de l'association d'être en même temps membres du Conseil d'administration, mais il est d'usage (par

Nous avons pu observer au sein de Media Jeunesse puis de Media et vie sociale, et parfois sous une forme paroxystique ou caricaturale le « *grand débat de la gauche politique face à la culture populaire* » (celle-ci étant souvent réduite aux associations socio-culturelles ⁵⁸).

Deux camps se trouvaient en présence :

Le camp des militants de l'Education populaire ⁵⁹ pour lesquels l'accès à la culture, à l'expression, à la création devait pouvoir se dérouler en dehors de toute contingence concurrentielle ou directement « marchande », passant principalement par le célèbre « *plus d'Etat* » ⁶⁰, plus de financements publics

« déontologie ») de ne pas cumuler une fonction lucrative et une fonction non lucrative. Signalons que dans le cas de l'association des *Maisons Paysannes de France* (que nous avons étudiée au chapitre précédent), la secrétaire-dactylographe se présenta et fut élue au CA, ce qui lui permit de prendre part aux discussions concernant par exemple sa propre rémunération (en faisant sûrement preuve de suffisamment de distanciation dialectique...).

58 Nous avons déjà amplement souligné cette ignorance quasi-absolue des autres circuits associatifs, chacun d'eux se croyant le plus (ou le seul) représentatif de la réalité culturelle. Ainsi, il nous fallut beaucoup de temps pour faire entendre au Conseil d'administration de Media et vie sociale que les « *sociétés savantes* » (au demeurant très nombreuses) faisaient aussi partie des associations d'éducation populaire.

59 Voir à ce propos notre « *rapport au Conseil d'administration de Media et vie sociale* », cité partiellement au chapitre 2 (p.476, sqq.) et qui essayait de tracer les axes visant à faire converger sur des actions concrètes les réseaux de l'Education nationale et ceux de l'Education populaire grâce à des opérations de partage de connaissances, de pratiques ou de données (au sens large), toutes médiatisées par l'informatique ou la télématique. Le point culminant de cette action fut atteint avec l'organisation des journées CESTA-Media et vie sociale en novembre 1984 portant sur l'évaluation et le catalogage des logiciels éducatifs (on trouvera ces grilles évaluatives à l'annexe E-3). Les autres opérations allant dans le même sens, et annoncées par le texte cité ci-dessus, auraient dû être la création d'un « *réseau européen de banques de données pour la jeunesse* » (annexe P-6), et une opération sur les représentations mentales et visuelles des métiers, des emplois et des professions dans la jeunesse (« *Les métiers et leur imaginaire* », cf. annexe P-5).

60 Concept déjà sérieusement écorné par François de CLOSETS, in *Toujours Plus !*, Paris, Grasset, 1982.

pour les associations, les foyers ou les clubs. Cette « tendance lourde » était assez bien représentée dans le domaine de l'informatique par le Laboratoire informatique de l'INEP et dans le domaine de l'audiovisuel par Vidéo promotion Jeunesse.

En face, et surtout à partir de la prise de conscience de 1982/1983 ⁶¹ on trouvait les « **modernistes** » ou néo-libéraux, ou encore les représentants de la résurgence de ce qui a été dénommé la « *gauche américaine* » ⁶² qui préféraient la formule du « *mieux d'Etat* », ne serait-ce que pour tenter d'endiguer le flot montant de la contre-tendance du « *trop d'Etat* ». La mission TV-câble dont nous avons déjà parlé fut un terrain particulièrement intéressant (et meurtrier...) de ce combat fratricide ⁶³. L'ensemble de la politique mise en œuvre par le Ministère de la Culture également, ce qui lui attira l'inimitié de nombreux partenaires « oubliés » dans les mannes officielles pour cause de manque de « rentabilité » ou d'« efficacité ».

Le Conseil d'administration élu en 1982, au moment de la passation des pouvoirs entre R. Labourie et O. Gagnier, flottait entre ces deux tendances, mais les événements économiques et l'avancée de la décentralisation le firent rapidement pencher vers la seconde et décider de rechercher une rentabilité accrue de

61 Des dévaluations du Franc et du plan Delors.

62 Ou certains courants « rocardiens ».

63 Au sens propre, puisque des associations-« sœurs » (!) qui vivaient jusque-là en bonne intelligence ou au moins dans l'ignorance les unes des autres en vinrent à s'entre-déchirer pour décrocher des conventions et des contrats auprès de leurs partenaires institutionnels.

Vidéo promotion jeunesse ⁶⁴, considérée un peu comme un « *marqueur idéologique de l'archaïsme* ». On assista donc à une double dérive. Les animateurs de VPJ amplifiant leur mouvement de professionnalisation et cherchant à faire réaliser aux groupes de jeunes des productions de mieux en mieux construites et mises en scène, tandis que le CA cherchait quant à lui à ce que les « techniciens-animateurs » organisent de plus en plus de stages de « *haut niveau* » (!) destinés aux « *néo-professionnels du paysage audiovisuel* », à l'apparition desquels une bonne partie des tenants de l'audiovisuel associatif et « indépendant » croyaient énormément, quitte à abandonner en route l'œuvre « sociale » de l'assistance à la libre expression de groupes de jeunes.

Les CA de Media et vie sociale des années 1983 à 1985 furent en grande partie dominés par cette lutte entre les administrateurs « néo-libéraux » (raisonnant en termes d'économie du marché artistique et culturel) et les animateurs de Vidéo promotion jeunesse qui ne voulaient pas abandonner « leur » ouvrage ⁶⁵.

64 A qui certains administrateurs voulaient faire payer une sorte de « péché originel » rappelant trop le courant spontanéiste de 1968.

65 En voici un exemple au Conseil d'administration du 5/1/1983 : « *Le Président présente ensuite la page du budget consacrée à Vidéo promotion jeunesse. Un débat s'engage quant au devenir possible de VPJ et au coût des productions VPJ. M. Cabot [un des Vice-présidents, futur trésorier] fait connaître qu'il n'est pas d'accord avec la somme de 254 000 F prévue au titre des frais de personnel pour la réalisation de 15 projets, somme qu'il juge trop élevée. Le Président déclare qu'il a insisté pour qu'il y ait clarification en ce qui concerne la responsabilité précise des trois animateurs permanents de Media et vie sociale (...) et que chacun d'eux soit responsable de l'équilibre financier de son secteur.* » (Media et vie sociale, compte rendu du CA du 5/1/1983).

Lorsque l'on sait ce que « débat » signifie souvent en milieu associatif, c'est-à-dire

C'est ce qui amena le CA à souhaiter organiser le travail des animateurs par secteurs verticaux distincts et budgétés séparément :

1. Vidéo promotion jeunesse proprement dite.
2. Formation.
3. Productions audiovisuelles.

En fait, cette proposition constituait une véritable déclaration de guerre, en ce sens que le souci des animateurs de VPJ fut toujours d'établir une péréquation entre les activités de formation (générant des recettes) et les aides à la réalisation (par nature déficitaires). A partir du moment où l'on exigeait une dissociation des budgets, l'activité de Vidéo promotion jeunesse devait apparaître comme quasi-totalement déficitaire (la marge d'autofinancement restant bien inférieure à 3%) et disparaître à terme pour laisser place à des actions plus « rentables » (en termes strictement financiers ⁶⁶).

Cette anecdote montre aussi l'importance de la présentation

une empoignade plus ou moins violente entre les participants, on peut mesurer la tension des relations entre l'antenne Vidéo Promotion Jeunesse et son « *association de tutelle* ». Signalons que les 254 000 F de salaires mentionnés par cet administrateur se rapportaient à l'activité globale des trois animateurs (animation de VPJ, formation, production) alors que les « 15 projets » auxquels il est fait allusion ne concernaient que l'activité spécifiquement Vidéo Promotion Jeunesse.

66 On pourra noter qu'au moment où la plupart des associations socio-culturelles, à l'instar de Media et vie sociale s'enfonçaient dans le désengagement de leurs activités classiques d'aides sociales (et socialisées), se discutait âprement la fameuse « *reconnaissance d'Utilité sociale* » destinée à distinguer les associations qui œuvraient sur ces terrains de plus en plus abandonnés par les « grandes associations » (et repris en partie par de petits groupes locaux se spécialisant sur des « créneaux » très spécifiques, par exemple les crèches parentales ou les transports scolaires « *sauvages* », hors structure officielle).

des budgets des associations (comme celui des sociétés, avec comme différence qu'en principe les administrateurs de celles-ci s'en laissent moins conter que ceux de celles-la). Ainsi, l'étude des rapports financiers de Media et vie sociale montre-t-elle des variations très importantes, directement tributaires des inflexions politiques voulues par le Bureau, le CA ou le trésorier ⁶⁷, notamment en matière de répartition des salaires par postes de travail et des subventions par axes d'action ⁶⁸.

Ainsi, lorsque le Ministère de la Jeunesse et des Sports annonça-t-il son intention de diviser la subvention de VPJ de moitié en 1983 (140 000 F au lieu des 280 000 F demandés), certains des administrateurs ne se montrèrent-ils pas trop traumatisés ⁶⁹ par cette décision. Ajoutons que certains des plus fervents censeurs (liquidateurs ?) de VPJ n'étaient pas les derniers à solliciter des subventions du siège national pour leur association locale ou régionale ⁷⁰.

67 D'où des contestations multiples et des pertes de temps innombrables alimentées par un fort esprit procédurier d'une bonne partie des administrateurs.

68 Encore faut-il rappeler que tous les budgets de l'association étaient truqués, au moins jusqu'en 1982/83 après les révélations de l'hebdomadaire « *Le Point* » sur « *Media Jeunesse, association-écran* » permettant au Ministère de la Jeunesse et des Sports de financer des opérations ponctuelles que ses contrôleurs financiers n'auraient pu accepter (essentiellement des frais de mission ou de réception), cf. p. 1668.

69 La « besogne délicate » allait être assumée par d'autres et permettre de régler quelques comptes par personne interposée.

70 Régulièrement budgétées à hauteur de 50 à 90 000 F, ces aides de l'association nationale permettait, ainsi que nous l'avons déjà dit, de boucler un budget tout en apportant une certaine caution « ministérielle » (puisque derrière MVS se profilait toujours l'ombre du « Ministère de tutelle »). Nous avons bien évidemment des exemples précis de ceci : Subvention de 13 000 F à l'APAVM (Mayenne), financement de l'opération « *Jeunes au présent* » menée par un Vice-Président rétribué à cette occasion par l'association, etc.

Un sursis fut finalement accordé cette année-là, mais, dès 1984, les ennuis recommencèrent jusqu'à l'extinction totale en 1985.

On pourra noter, sur le plan de l'analyse institutionnelle, que le CA entendait « *défendre* » seul le dossier de VPJ devant le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ainsi, alors que les permanents organisèrent une réunion d'information pour Mme Edwige Avice en comptant lui présenter une sélection de quelques-unes de leurs productions, le CA réagit-il assez vigoureusement en rappelant que c'était à lui de traiter avec le Ministre et non aux (simples...) salariés. Ainsi, un des Vice-Présidents :

« ... entame le débat sur la procédure, il s'interroge sur l'opportunité de la rencontre animateurs/Ministre de la Jeunesse et des Sports et de la rencontre Président de MVS/Directeur de la Jeunesse. » ⁷¹.

Après plus de trois années de combats acharnés et l'acceptation par ses animateurs de la fin de leur mission, VPJ fut abandonnée presque en catimini alors que le Présidnet aurait pu tenter un coup de force à cette occasion ⁷². Une autre raison

71 Media et vie sociale, *Compte rendu du Conseil d'administration du 30/4/1982*, document ronéoté. Cet administrateur possédait un sens aigu de la hiérarchie...

72 Il fut vaguement question que VPJ se régionalise, mais les financements locaux ne furent jamais vraiment recherchés, plus personne (sauf les animateurs) ne croyant à cette formule qui n'était « *plus de saison à l'aube des nouveaux métiers de l'audiovisuel...* ». On a vu ensuite le désastre des fameux nouveaux métiers : quelques postes de techniciens et d'administratifs pour gérer le passage des séries étrangères.

plus « objective » au déclin et à la disparition de VPJ tenait aussi à l'évolution technique et économique des matériels vidéo. Au début de l'histoire de VPJ, le matériel (en N&B) coûtait fort cher. En 1984/1985 et ensuite, il était devenu beaucoup plus abordable, au moins dans la gamme « amateur » en VHS ou en 8mm, d'où le fait que les « aides publiques » paraissaient moins indispensables.

.M1.14.3 Le financement de MVS

Les finances d'une association ne sont que le reflet de la politique qu'elle mène ou qu'elle a menée. C'est en ce sens que leur étude peut parfois révéler quelques éléments significatifs, qu'il convient de ne pas négliger dans une étude fine. Dans ce paragraphe, nous nous bornerons à montrer comment se répartissaient les budgets d'une association-relais (ou écran) assez typique de cette catégorie.

.M2.14.3.1. L'«affaire des fonds de transit»

Il s'agissait d'une « affaire » sortie par l'hebdomadaire « Le

Point » ⁷³, suite au rapport annuel de la Cour des comptes en 1983. Il apparaissait, d'après le rapport, que Media Jeunesse (devenue Media et vie sociale depuis) était une de ces « nombreuses associations-écrans des ministères » servant à régler certaines dépenses à l'insu des contrôleurs financiers. Il suffisait qu'un ministère crée une « association-bidon », « chargée de recherche » par exemple, et la subventionne de deux façons : d'une manière visible et officielle pour le Conseil d'administration (voire le Trésorier) et d'une autre façon plus souterraine (connue en principe seulement du Président, Secrétaire général et du Trésorier) permettant ensuite à cette association de régler officiellement des frais « non imputables » engagés par le Ministère.

Media Jeunesse ⁷⁴ faisait partie de ces associations et l'article du *Point* le révéla à beaucoup de ses administrateurs qui ignoraient qu'il existait deux comptabilités distinctes : une publique et une secrète.

.M3.1. L'utilisation des fonds de transit

Chaque année le Ministère de la Jeunesse et des Sports dotait Media Jeunesse (devenue Media et vie sociale en 1982/1983) d'une somme variable (et pratiquement impossible à préciser,

⁷³ Dans son numéro du 8 septembre 1983.

⁷⁴ Et peut-être avant elle « *Education et vie sociale* » ou même « *Education et vie rurale* » ont-elles « vécu » ainsi sans que nous ne puissions l'infirmier ou le confirmer. Nos questions dans ce sens déclenchant des réponses évasives.

mais sûrement inférieure à 300 000 F par an ⁷⁵). A chaque occasion de dépenses non directement permises par la comptabilité publique, le Ministère faisait payer ses fournisseurs directement par l'association qui passait à cet effet de vrais bons de commande et établissait (sur une comptabilité à part) la liste de ses dépenses de « fonctionnement » en les justifiant par ses soi-disantes « *activités statutaires* » (évidemment sans autre précision quant à leur nature exacte).

Il ne semble pas que Media Jeunesse ait pu abriter la moindre malversation, contrairement à d'autres associations-écrans, plus connues. L'article du *Point* faisait allusion à des « *plantes vertes et à des petits fours de quelques buffets organisés pour le Ministre* ».

.M3.2. De curieux effets comptables

Ainsi que nous l'avons signalé, les fonds de transit, contrairement aux subventions « officielles » et publiques étaient en principe versés en début d'année pour des dépenses s'étalant sur l'année entière, d'où, en saine gestion, des « *produits financiers* » non négligeables (c'est-à-dire des intérêts bancaires par exemple) qu'il fallait bien faire entrer dans les comptes officiels, au prix de quelques petites manipulations des écritures pour les affecter sur des comptes « ésotériques » (subvention

⁷⁵ L'article parlait de plus de 1 million de francs dont la moitié auraient été consacrés à des « frais » de 3 ministères, mais sans préciser sur combien d'années. En 1982/83, Media et vie sociale fut contrôlée 3 fois.

spéciale, fonds de réserve et autres fonds de garantie...).

.M3.3. Les réactions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 5 octobre 1983, tenu au moment du VIDCOM ⁷⁶, à Cannes, se déroula comme une sorte de psychodrame où chaque administrateur qui le jugea utile crut devoir se justifier devant ses collègues « *de ses doutes et des ses émois de vierge effarouchée* » ⁷⁷.

« A l'issue du tour de table dans lequel chacun des administrateurs a eu à se prononcer sur la politique à adopter par rapport à cet article [du Point], il est envisagé, sous forme de deux propositions soumises au vote :

- de continuer, selon les procédures de 1982, mais en prenant les dispositions nécessaires afin que l'ensemble du CA soit informé du montant de la subvention préafectée ⁷⁸ ;

- de clore les transits le plus rapidement possible.

Par 15 voix pour, 1 contre et une abstention ⁷⁹, le Conseil d'administration vote la première solution. » ⁸⁰.

En fait, dès l'année suivante le Ministère n'eut plus recours à cette procédure « *risquée* » ⁸¹, estimant sans doute que MVS était « grillée » à cause du fameux article du *Point*. Du coup, il apparaissait que l'utilité d'une association-relais comme Media et

76 Marché international de la vidéo-communication (Video-Communication Market)

77 Selon les propos de l'un des acteurs.

78 Autre appellation des fonds de transit.

79 La nôtre parce que nous considérons que l'alternative était fort mal posée.

80 Media et vie sociale, *Compte rendu du Conseil d'administration du 5/10/1983*, document ronéoté, p. 2.

81 Il créa une ligne supplémentaire sur son budget général.

vie sociale ne se posait évidemment plus du tout dans les mêmes termes et qu'il n'était pas unimaginable de prévoir une baisse puis un tarissement des subventions, à moins que MVS ne devienne indispensable *d'une autre manière que celle qui consistait à être une simple boîte aux lettres* ⁸².

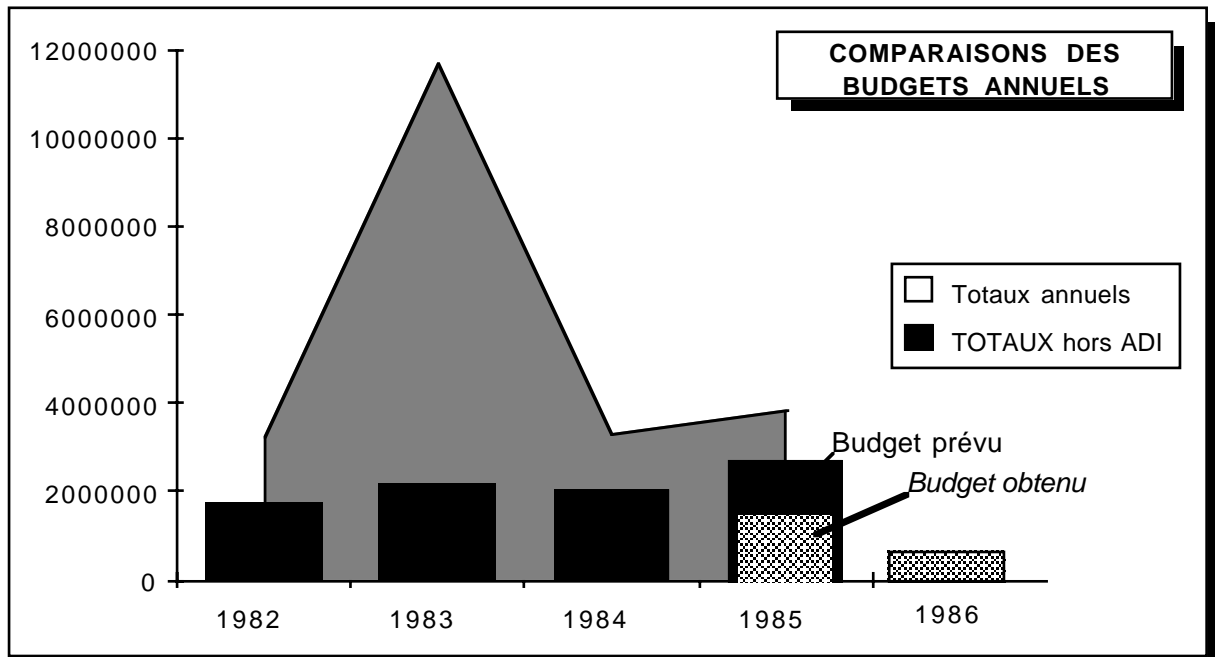
.M2.14.3.2. La gestion de Media et vie sociale

Les budgets globaux de Media et vie sociale oscillaient aux alentours du million de francs avant le décollage des années 1982 et suivantes, en particulier avec le poids énorme des opérations financées par l'Agence de l'Informatique, ainsi que l'on peut le voir dans le graphique ci-dessous ⁸³ :

82 Il serait intéressant de vérifier ce qu'il en était vraiment des quelques associations-relais de « service social » des années antérieures à 1981. On peut en effet émettre une grave hypothèse : *ces associations n'étaient-elles subventionnées officiellement que parce qu'elles rendaient service secrètement ?* Nous pensons qu'il ne peut s'agir que d'une hypothèse d'école en ce sens qu'il restera sûrement impossible de la vérifier ou de l'infirmier. Si elle ne contenait qu'une parcelle de vérité, beaucoup de discours sur les « *associations missionnaires* » (c'est-à-dire opérant face à un pouvoir politique a priori hostile et vis-à-vis duquel elles se targuent d'obtenir quand même des crédits pour développer leurs actions) devraient être révisées... à la baisse (voir aussi supra, note 24, p. 1647).

83 Et que nous avons effectué pour l'Assemblée générale de 1985.

.M9. **Figure 14.5.** L'évolution des budgets de Media et vie sociale :

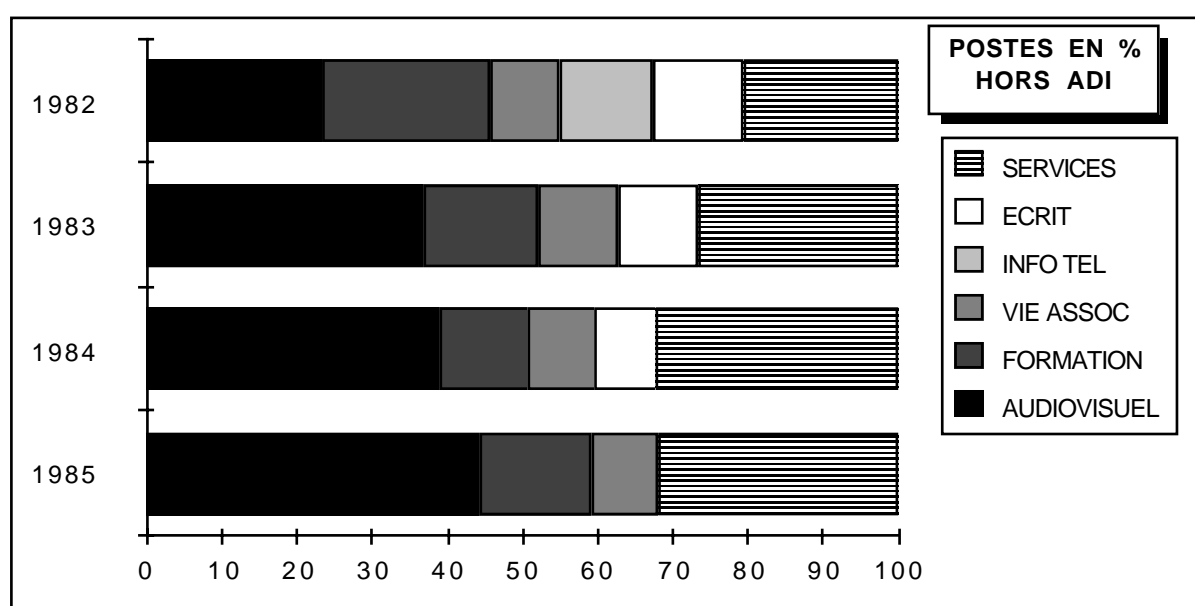


Comme on peut facilement le remarquer, la période 1982-1985 s'est traduite par une assez grande stabilité des budgets « classiques » de l'association, compte non tenu des opérations « *Eté informatique* », très importantes en 1982 et 1983. On constate ainsi que le budget effectivement géré dépassa les 10 millions de Francs, ce qui fit peut-être trop croire à une illusoire opulence de l'association. En fait, dès 1985, par un effet de réaction en chaîne, les crédits d'équipements accordés par l'Agence de l'Informatique et le Centre Mondial ⁸⁴ chutèrent énormément pour arriver à zéro en 1986.

84 Sur le montage financier des opérations *Eté*, voir le chapitre 11.

Venons-en à présent à une étude plus fine de l'organisation du budget général (en dehors des financements concernant directement les opérations de sensibilisation à l'informatique).

.M9.Figure 14.6. La répartition des postes du budget de Media et vie sociale (valeurs en pourcentages) :



La rubrique « audiovisuel » regroupe toutes les activités liées à ce domaine (stages, production). On remarque la part croissante du budget consacrée à ce poste (approchant les 35 à 40% sur 1984 et 1985). Corrélativement la *formation* (une des deux seules activités à générer des fonds propres est en stagnation ou en baisse légère (en valeur relative). Le poste « *vie associative* » reste constant et absorbe toujours environ

10% du budget. Il concerne les aides aux sections et les frais statutaires ⁸⁵.

On remarque aussi que le secteur des *productions écrites*, ancien point fort de l'association a connu un effritement important (en pourcentage, alors qu'il restait constant en valeur absolue). Ce qui correspond à une politique éditoriale trop timorée et surtout à un manque constant de promotion pour les titres disponibles ⁸⁶.

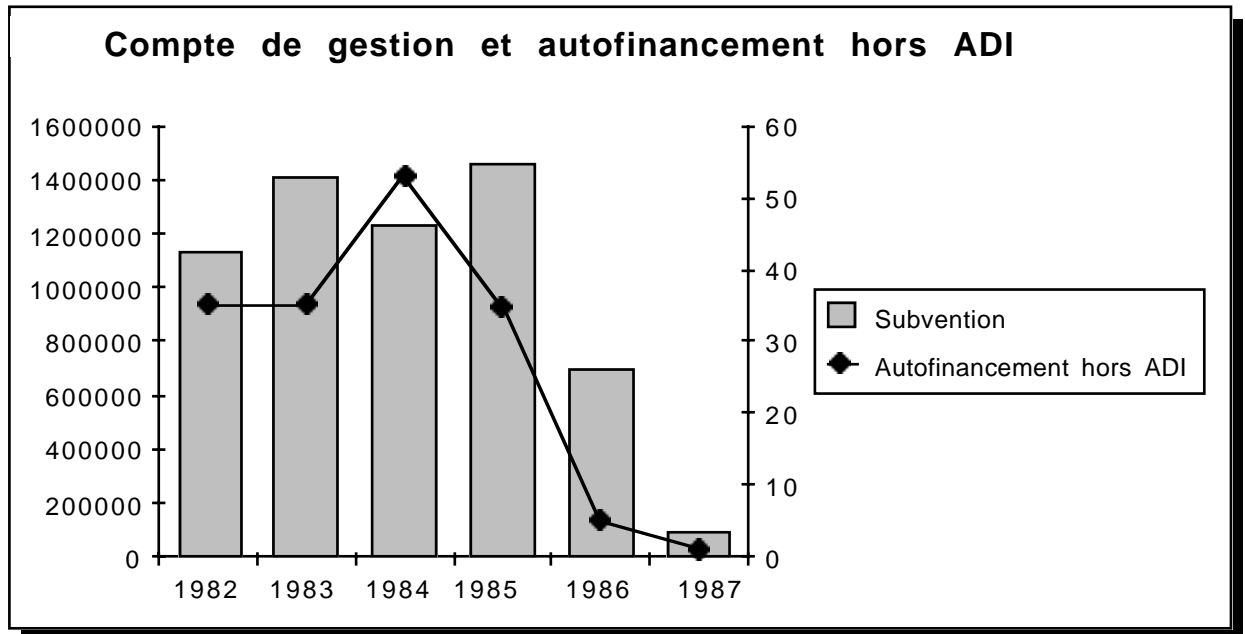
Enfin, on remarquera la part croissante des « *services* », passant d'environ 20 à 30% sans augmentation notable de l'autofinancement généré ⁸⁷.

Sans être expert financier, une simple analyse de ce graphique pouvait montrer que l'association s'enfonçait dans une dépendance de plus en plus étroite vis-à-vis de son « *ministère de tutelle* », sans avoir réussi ni à diversifier son subventionnement, ni à assurer une amorce d'autofinancement.

85 Par exemple le déplacement de pratiquement tous les membres à Cannes à l'occasion d'une Assemblée générale et du VIDCOM en 1983 et 1984. Ou inversement le paiement de voyages bi-hebdomadaires en avion pour le trésorier (qui venait de Toulouse pour signer les chèques...). Ces petits détails font partie, avec les *notes de frais* afférentes, des quelques avantages en nature, offerts par une association à ses fonctionnaires détachés ou « semi-bénévoles ». De fait, il est sûrement agréable, en tant que fonctionnaire, de pouvoir se faire rembourser quelques notes de frais (nous avons nous-même bénéficié du système lorsque nous étions « Chef des projets informatiques et télématiques »).

86 Dans les derniers temps de notre présence active à MVS, nous avons essayé de faire embaucher (enfin) un spécialiste de la promotion afin de relancer les ventes des vidéogrammes et des ouvrages. Le Bureau préféra abandonner également ces secteurs et attendre que le Ministère coupe définitivement les vivres en 1986/87.

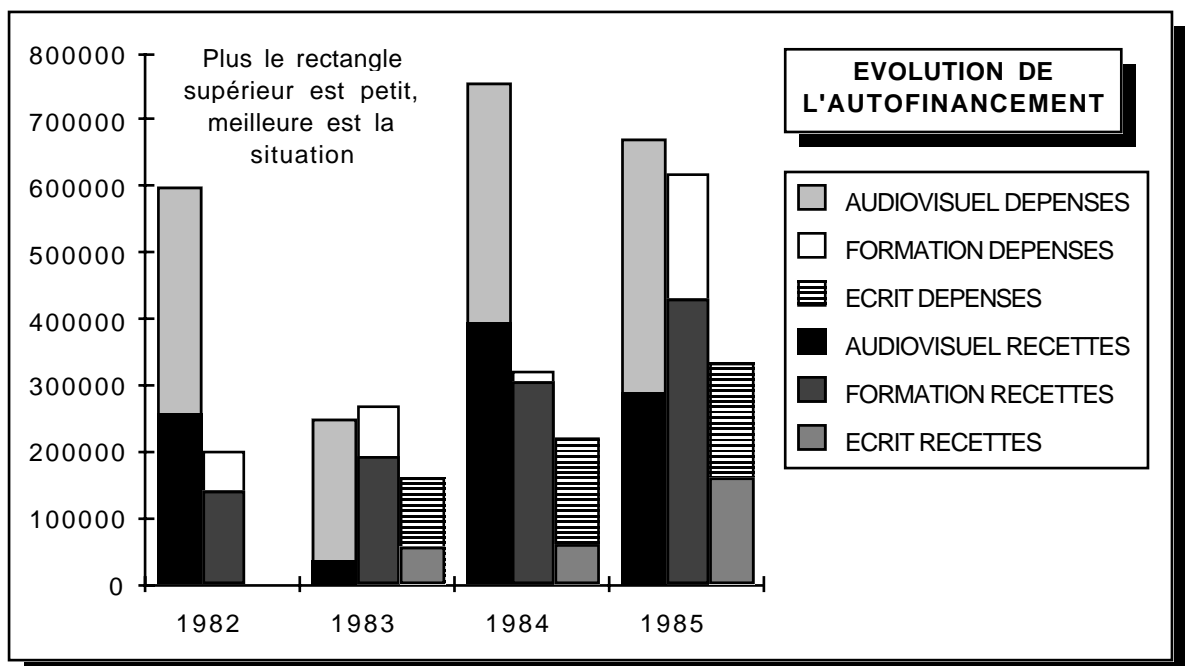
87 En fait, vu l'embrouillement des différents comptes, certaines dépenses déjà comptabilisées dans la rubrique « vie associative » se retrouvent ici, mélangées aux charges de personnel.

.M9. Figure 14.7. L'autofinancement à Media et vie sociale :

Dans ce graphique comme dans les précédents, nous avons laissé de côté les financements propres aux opérations informatiques. On remarquera immédiatement une stagnation de l'autofinancement, à l'exception d'une courte embellie en 1984, suivie de la dégringolade de 1985 et du « stade terminal » de 1986. En fait, malgré la séparation des budgets, cette remontée de 1984 est essentiellement due aux retombées de l'équipement informatique de plusieurs centaines de centres de vacances. En effet, bien que nous n'ayons pas tenu compte des subventions importantes dues à cette opération dans le calcul des budgets, celle-ci a néanmoins généré quelques produits financiers et surtout des recettes non négligeables dues au pourcentage de gestion que Media et vie sociale prélevait sur cette opération. Vu l'importance des sommes en jeu (plusieurs millions de Francs), le

pourcentage prélevé par MVS généra plusieurs dizaines de milliers de francs de bénéfice. Si l'on retranche du calcul comptable rigoureux de l'autofinancement ces rentrées quelque peu « parasites » (et en tous cas non reproductibles), on en revient à une stagnation à hauteur d'environ 35% d'autofinancement brut ⁸⁸

.M9. Figure 14.8. L'autofinancement de Media et vie sociale par postes :



Si nous commençons par nous intéresser à l'audiovisuel (en dépenses et en recettes), nous voyons que son autofinancement

⁸⁸ Et encore, faudrait-il tenir compte de la mise à disposition du Secrétaire général (environ 200 à 250 KF par an).

est resté à peu près constant alors que le « chiffre d'affaire » a augmenté dans de notables proportions. La formation est devenue plus performante (quoi qu'en aient dit quelques membres du CA ⁸⁹) et a connu une forte augmentation en valeur absolue (alors qu'elle stagnait en valeur relative, ainsi que nous l'avons déjà signalé).

Enfin, le secteur de l'écrit, après avoir coûté fort cher en 1983 a vu ses recettes augmenter quelque peu, mais de manière insuffisante, essentiellement par manque de promotion comme nous l'avons déjà signalé.

En conclusion de cette analyse du budget d'une association-relais typique, nous pourrions dire que Media et vie sociale, comme presque toutes les associations de même nature et origine, *ne pouvait pas survivre à une baisse de ses subventions* (ce qui s'est effectivement produit).

Les années fastes (1982 à 84) auraient dû déclencher des réflexes de recherche de nouveaux partenaires, en particulier au début du nouveau septennat avant que toutes les structures ministérielles n'aient achevé leur mue ⁹⁰.

89 Toujours en raison du « *kriegspiel* » permanent avec les « *techniciens animateurs en audiovisuel* ».

90 Les prédateurs du homard ou de la crevette « savent » qu'il n'est de meilleur moment pour les attaquer qu'au moment de la mue, lorsque la nouvelle carapace est encore molle. Toutes proportions gardées (!), l'« *entrisme* » dans les institutions devrait s'inspirer du même principe. C'est même celui que nous avons appliqué dans le montage de notre opération avec le Centre d'Etudes des Systèmes et des Technologies Avancées (CESTA), cf. p. 489, sqq. et annexe E-3).

<p>.M1.14.4 L'organisation statutaire d'une association-relais</p>
--

Nous avons déjà assez abondamment décrit le mode de fonctionnement de Media et vie sociale, aussi nous attacherons-nous plutôt à préciser les rivalités de pouvoir existant dans l'association et à systématiser la description des associations-relais ou écrans ⁹¹.

.M2.14.4.1. Les caractéristiques des associations-relais

MVS cumule la plupart des caractéristiques courantes des associations-relais les plus « classiques », que nous allons rappeler brièvement :

1. **Faible nombre** de membres actifs ou d'adhérents.
2. **Faible écart** entre le nombre de membres actifs et le nombre d'administrateurs.
3. **Grand nombre** de fonctionnaires au sein du Conseil

91 Nous userons alternativement de ces deux termes. Rappelons toutefois qu'ils ne sont pas parfaitement synonymes : une association-écran est quasi-forcément une association-relais tandis qu'une association-relais n'est pas obligatoirement une association-écran. Ce fut d'ailleurs le cas de la dernière période de Media et vie sociale.

d'administration.

4. **Subventions** émanant quasi-exclusivement d'un seul partenaire (par exemple ministériel) ⁹².
5. **Faible taux** d'autofinancement (en principe nettement inférieur à 50%).
6. **Permanents** de responsabilité (Président, Secrétaire ou Délégué général) mis à disposition ou détachés par un département ministériel (généralement celui qui subventionne). Dans le cas des fondations, il peut s'agir de « recommandations », bien que celles-ci soient toujours fort mal perçues par les autres administrateurs.
7. **Contacts** fréquents et faciles avec les partenaires ministériels ou institutionnels.

Ces caractéristiques ne permettent pas de déterminer à coup presque sûr si une association inconnue est oui ou non une association-relais. A cet effet, nous avons essayé de construire une première ébauche de « *règles de reconnaissance* », identiques à celles que l'on utilise dans les systèmes experts. En effet, l'effort de modélisation, en constituant une véritable maïeutique auto-personnelle, oblige aussi à mieux définir les

92 Dans le cadre d'associations révélées par le mécénat industriel ou commercial, le partenaire est évidemment une entreprise. Ces associations préfèrent généralement se dénommer des « *fondations* » (Cartier, Dupont, Maeght, Philip Morris, etc.) ou des « *clubs* » (par exemple les clubs de constructeurs d'ordinateurs, comme Apple, Atari, Amstrad et même IBM). En première analyse, il semble que notre approche des associations-relais permet de rendre compte assez correctement du fonctionnement des Fondations. On trouvera à l'annexe C-6 quelques textes législatifs sur les fédérations, les fondations et les groupements publics.

critères et leur combinatoire ⁹³.

Ainsi, la caractéristique n°5 (faible taux d'autofinancement), prise isolément, nous conduirait à ne pas « *découvrir* » que les « *Pupilles de l'Enseignement Public de Paris* » ⁹⁴ sont une association-relais (en effet elle s'autofinance très largement), alors que nous avons établi qu'elle en est une, et assurant de surcroît une mission de « *service au public* ». Pour la repérer comme telle, il faudrait combiner les caractéristiques n°1, 2, 3, 6, et 7.

En première approximation, on pourrait dire que toute association qui satisferait à au moins trois (ou quatre) critères devrait être rangée dans la catégorie des associations-relais.

M9.Figure 14.9. Grille typologique de détermination des associations-relais ⁹⁵ :

<i>Critères</i>	oui	
non		
Nombre d'adhérents disposant de droit de vote aux Assemblées générales		
Nombre d'administrateurs dans le Conseil d'administration		
Nombre de fonctionnaires au sein du CA		
Versement d'une subvention de fonctionnement		
Nombre de partenaires participant au subventionnement		
Taux d'autofinancement		
Nombre de Permanents de responsabilité (Secrétaire ou Délégué général) mis à disposition ou détachés par un département ministériel ou une institution		
Nombre de contacts mensuels avec les partenaires ministériels ou institutionnels.		

93 La poursuite de cet effort nous conduira, au chapitre 17, à proposer un second mini-système expert permettant de « repérer » les associations-relais.

94 Étudiées au chapitre précédent.

95 Comme indiqué supra, nous reprendrons une partie de ces critères au chapitre 17.

.M2.14.4.2. La structure de pouvoir

Ainsi que nous l'avons formalisé au chapitre 5 (p. 647, sqq.), les associations employant des « *salariés de responsabilité* »⁹⁶ développent une structure de pouvoir de décision assez complexe. Nous avons décrit au paragraphe 14.2 quelques-uns des nombreux conflits entre Vidéo promotion jeunesse et Media et vie sociale, aussi nous occuperons-nous à présent de l'étude des cercles concentriques dans lesquels se prennent les décisions.

.M3.1. Le bureau et le CA

De toute évidence, dans les associations-relais, c'est le Bureau qui détient en principe le pouvoir avec une répartition « classique » des tâches entre le Président qui « *représente et conduit la politique de l'association...* » (sic) et le Secrétaire général qui « *administre et dirige l'action quotidienne* » (resic). Ce cadre étant défini, il subsiste de nombreuses variantes, notamment dans les modes de nomination respectifs du Président et du Secrétaire général.

Pour prendre deux exemples de domaines bien différents, nous rappellerons qu'aux « Pupilles de l'Enseignement Public de Paris », les statuts stipulent qu'il y a un Président « *de droit* »

⁹⁶ Nous excluons de ce champ tous les secrétariats classiques qu'emploient (le plus souvent à temps partiel) beaucoup d'associations aussitôt qu'elles ont atteint une certaine taille.

qui est le Directeur des Services académiques de l'Education Nationale (Vice-Recteur de l'Académie). En principe, il n'assiste jamais aux réunions statutaires (sauf exception...) et délègue ses pouvoirs à des Vice-Présidents (généralement des inspecteurs) qui les délèguent eux-mêmes au Secrétaire général, lequel possède toute latitude pour conduire et gérer l'association à sa guise (en en rendant compte évidemment devant le CA et l'AG, lesquels entérinent le plus souvent les décisions prises par le Secrétaire général ⁹⁷).

A Media et vie sociale, les **membres de droit** ⁹⁸ sont en minorité. En fait il n'y en a officiellement pas puisque le Secrétaire général mis à disposition par le Ministère est « engagé » par l'association (bien que cet « engagement » purement formel et fictif ne fasse l'objet d'aucun contrat de travail...). Le Président est élu par le CA, mais des pressions discrètes des bailleurs de fonds ministériels font savoir aux membres les plus « influents » ⁹⁹ quel serait le Président idéal. En principe, le vote correspond à ce souhait, ne serait-ce que parce que si le Conseil d'administration s'égarait dans un vote contraire, la sanction de la baisse ou de la suppression de la

97 Il convient toutefois de nuancer l'image des Conseils d'administration, simples chambres d'enregistrement. Ainsi, même aux « *Pupilles de l'Enseignement Public de Paris* », il est arrivé que le CA ait vraiment à se prononcer sur des points importants quant au devenir de l'association (par exemple en refusant collectivement de s'engager dans une importante opération financière pourtant « conseillée » par un Inspecteur d'Académie). Les CA des associations-relais ne se comportent pas toujours comme des « *parlements croupions* ».

98 Cf. chapitre 5, p. 638, sq..

99 Lesquels membres sont d'ailleurs ravis d'être considérés comme tels.

subvention ne tarderait pas à tomber ¹⁰⁰, ce à quoi aucun administrateur n'a intérêt puisqu'il est lui-même en principe en position d'utilisateur, voire de demandeur de subventions (ou de remboursement de notes de frais) auprès de l'association ¹⁰¹.

Une fois élu le Président peut faire nommer un Secrétaire général mis à disposition par le « Ministère de tutelle » (ou plus généralement par l'organisme financeur) ¹⁰². En principe, l'association est dirigée par ce tandem. C'est en tout cas l'épure idéale.

La réalité est parfois différente, en ce sens que le Bureau ou le CA manifestent de temps en temps des « *crises pubertaires* » ¹⁰³ et cherchent à participer réellement à la conduite de l'association. Les postes de Vice-Présidents sont à cet égard parfois très convoités et disputés ¹⁰⁴, ainsi que celui de Trésorier. A Media et vie sociale, ces postes revinrent aux opposants au Président et dès lors ils cherchèrent à lui compliquer la tâche, de manière souterraine au départ, puis de plus en plus voyante, et passant par toutes les arguties procédurières (par exemple

100 Selon nos sources, c'est ainsi que le principal prétendant au remplacement d'Olivier Gagnier (président de 1982 à 1986) fut écarté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au profit d'un « outsider » de dernière minute, considéré comme politiquement plus « sûr » ou moins « retournable ».

101 On peut évidemment évoquer le célèbre jeu : « *je te tiens, tu me tiens...* ».

102 Ce n'est pas toujours le Président qui choisit « son » Secrétaire général. Dans certains cas, l'organisme financeur désigne aussi un Secrétaire général, selon le vieux principe du « *double contrôle mutuel* ». Parfois aussi, c'est le Secrétaire général (ou délégué général, ou directeur) qui est seul nommé par les financeurs. La Présidence revenant à un « élu » qui délègue alors ses pouvoirs (les CAUE, cités au chapitre précédent ont connu ce mode de fonctionnement dans les années 1978-1986).

103 Selon le mot de l'un des administrateurs.

104 Sans oublier leur fonction *consolatoire* ou *auto-régulatrice* que nous avons déjà soulignée.

demande de modification du compte rendu du CA précédent, etc.). Mais, globalement, à part les réunions statutaires, souvent tendues et agressives, tournant parfois au psychodrame, le tandem Président-Secrétaire général de MVS put conduire à peu près la politique de son choix ¹⁰⁵ entre 1982 et 1985.

.M3.2. Le rôle des permanents salariés

La seule résistance (pouvant être interprétée comme un contre-pouvoir) venait des permanents qui ne mettaient en œuvre que ce qui leur convenait dans les vœux du Conseil d'administration. D'où un complexe réseau d'alliances et de contre-alliances, et naturellement d'espionnage et de trahison plus ou moins qualifiée.

Si nous dressons un bref parallèle entre les PEP-75 (étudiés au chapitre précédent) et MVS, nous ne pouvons qu'être frappé du contraste saisissant entre ces deux associations-relais. Aux PEP-75, la *structure administrative rigide* laisse finalement une beaucoup plus large marge de manœuvre à la direction de l'association qu'à MVS, dans laquelle un certain libéralisme de façade cache des inimitiés profondes et des combats permanents à l'issue toujours incertaine et sans cesse repoussée. La « Pax romana » d'un côté, la guerre de Cent ans de l'autre.

105 A ceci près que les « opposants » ne se privaient pas de critiquer ouvertement la direction de l'association auprès de l'« autorité de tutelle ».

.M3.3. Les causes des conflits intra-associatifs

Est-ce à dire que les administrateurs des PEP-75 sachent mieux participer à la vie associative que leurs homologues de MVS ? Ce serait mal poser la question. Mieux vaut se demander quelles sont les causes multiples et interactives de cette situation expérimentale ¹⁰⁶. Pour notre part, nous avons réussi à en localiser quelques-unes, dont certaines pourront sembler paradoxales.

.M4.A. Les structures associatives les plus rigides sont souvent les plus consensuelles

A partir du moment où les membres de l'association (ou plus exactement les membres du CA) savent que les postes dirigeants sont « préaffectés » (comme les budgets...), il devient inutile de dépenser de l'énergie pour les conquérir. De sorte que les ambitieux, les « arrivistes » et autres « carriéristes » abandonnent l'association pour tenter un « raid » ailleurs. L'association récupère alors les adhésions basées sur le désir sincère de participation, la passion ou le dévouement pour les buts annoncés, etc. On pourrait aussi démontrer cette propriété par son contraire : Les structures associatives les moins rigides

¹⁰⁶ Nous employons ce terme car nous avons développé dans les instances de ces deux associations des démarches communes inspirées de notre corpus d'hypothèses théoriques.

sont souvent les moins consensuelles. Ceci s'illustre facilement avec les innombrables problèmes des « communautés » qui refusent justement toute idée de structure para-étatique et constituent donc des terrains de choix pour les affrontements de détermination de leadership. On en aurait d'autres exemples dans le champ politique où les plus petits partis, les moins « structurés » ne sont aucunement épargnés par les luttes intestines.

.M4.B. Les structures fédératives ou multipôlaires sont plus souvent le siège des luttes internes les plus âpres

Les PEP-75 sont une association départementale ne concernant qu'une ville (Paris). Media et vie sociale et l'association des Maisons Paysannes de France ¹⁰⁷ concernent la France entière, ses régions, ses départements, ses « pays » dont le désir d'autonomie et de reconnaissance semble très fort. D'où un risque supplémentaire de « guerre civile »¹⁰⁸ même au sein de tendances établies. Dans la quasi-totalité des associations ou des fédérations que nous avons connues, des conflits latents ou révélés, plus ou moins graves étaient visibles.

Il semble que cette composante agisse comme un catalyseur

107 Qui ne le cédait en rien à Media et vie sociale du point de vue de l'âpreté des combats au sein de son Conseil d'administration (cf. chapitre 12).

108 Bien connu en Belgique où les moindres problèmes de toute nature se scindent aussitôt en deux composantes wallonne et flamande. A contrario, on en a des exemples lors de certains débats (concernant par exemple la viticulture) à la Chambre des Députés au cours desquels certaines solidarités trans-politiques se font jour entre représentants d'un même terroir viticole.

des autres risques conflictuels.

.M4.C. La proximité des zones de pouvoir semble constituer un facteur aggravant de la “*conflictualité*”¹⁰⁹.

Dans les nombreux exemples que nous avons étudiés, la proximité du pouvoir (même le plus relatif ou le plus symbolique) semble bien être un puissant facteur aggravant des risques de déclenchement des conflits. Lorsque nous parlons de « *zones de pouvoir* », nous entendons l'ensemble des micro ou des macro-pouvoirs de la vie sociale. Ainsi, cette hypothèse cherche à rendre compte à la fois des associations proches du pouvoir politique comme Media et vie sociale¹¹⁰, comme de celles qui ne sont proches que d'un micro-pouvoir artistique ou littéraire¹¹¹. Dans un cas comme dans l'autre, il semble bien que

109 C'est-à-dire du risque de déclencher un conflit. Nous employons ce terme pour éviter toute confusion avec « *intensité* ». Il est des conflits intra- (ou inter-) associatifs d'une très grande violence qui peuvent surgir en dehors de toute règle pré-établie.

110 Encore convient-il de moduler ceci en fonction du faible pouvoir de « *changer la société* » que semble détenir le Ministère de la Jeunesse et des Sports... Il ne s'agit ni de l'Economie, ni de la Défense, ni même de l'Education nationale.

111 Dans les groupes associatifs que nous avons personnellement étudiés, on en a un bon exemple avec l'ADACOM (Association de Défense de l'Audiovisuel et du Court Métrage à la fondation de laquelle nous avons participé en 1976/77). A priori, rien de bien conflictuel : la revendication de défendre et de promouvoir le cinéma de court métrage considéré comme un moyen artistique à part entière et un banc d'essai pour les futurs réalisateurs de longs métrages (la plupart des réalisateurs célèbres d'aujourd'hui ont en effet commencé par tourner des courts métrages). De nos jours on en tourne toujours, mais les spectateurs ne les voient pas, essentiellement parce que la distribution cinématographique les ignore volontairement. Après des débuts très encourageants, cette petite association, totalement indépendante, ne vivant que du produit des cotisations de sa cinquantaine de membres, a connu une période de véritable « guerre civile » avec des conflits interpersonnels d'une très grande violence. Le seul « *enjeu de pouvoir* » que nous ayons pu localiser, en explication éventuelle de cette violence fut simplement la possibilité accordée ou non de diffuser certains films lors de mini-festivals de courts

la participation à ce pouvoir, réelle ou emblématique détermine la réaction des intéressés.

.M4.D. La proximité des grands médias semble constituer un facteur aggravant de la “conflictualité”

Etant donné le rapport qui existe entre le pouvoir (au sens socio-politique) et les grands médias, il ne paraît guère étonnant de trouver cette hypothèse en corollaire de la précédente.

.M2.14.4.3. La résolution violente des conflits

Pour en revenir à Media et vie sociale, les conflits permanents au sein du Conseil d'administration débouchèrent sur plusieurs phénomènes d'importance variable :

- 1. Le désintérêt** des « partenaires extérieurs » dont le Président Olivier Gagnier avait sollicité l'adhésion ¹¹².

métrages... Selon que les intéressés voyaient leurs amis sélectionnés ou non, ils réagissaient violemment ou non. Sur l'Adacom, voir aussi supra note 46, p. 1656. Dans un autre domaine, que nous n'avons pas étudié nous-même, on pourrait citer les *salons littéraires ou artistiques*, dans lesquels ne règne pas toujours le meilleur consensus entre les auteurs, alors qu'en principe ils se réunissent pour promouvoir ou défendre leurs œuvres (on en trouvera des traces « adoucies » (et comiques...) dans le bulletin de la *Société des gens de Lettres* et de la *Société civile des auteurs multimédias* (SGDL-SCAM).

112 Des trois années de mandat que nous assurâmes à Media et vie sociale, la première, au cours de laquelle de nombreuses personnalités invitées purent venir y travailler, fut la seule à nous avoir semblé vraiment fructueuse. A partir de la fin 1983, le Conseil d'administration s'embarqua dans des débats de procédure interminables et

2. La montée en puissance des questions inutiles, des faux

inutiles.

débats procéduriers.

3. **Le manque de proposition** d'actions concrètes.
4. **La dispersion** quasi-systématique des quelques bonnes volontés.
5. **Le gaspillage des énergies** des membres des commissions.
6. **Le gaspillage des crédits** avec l'organisation de réunions insuffisamment préparées ¹¹³.
7. **Le manque de directions claires** impulsées par le Bureau et/ou le Président.
8. **Le manque de fermeté** du Président (associé au manque de soutien effectif du CA) dans les négociations difficiles de l'année 1985 avec les Cabinets des Ministères de la Jeunesse et des Sports et du Temps Libre.
9. **Les réflexes de Ponce Pilate**, c'est-à-dire le manque de responsabilité d'une bonne partie des administrateurs face aux problèmes graves de l'année 1985 (qui vit le début de la disparition de Media et vie sociale) ¹¹⁴.

113 Ce qui fut souligné par l'un des administrateurs dans sa lettre de démission (cf. note 221, p. 1756).

114 Ce point de vue était partagé par une petite minorité d'administrateurs.

.M1.14.5 La volonté d'autonomie

Une bonne partie de difficultés de Media et vie sociale tint à un double cercle concentrique des volontés d'autonomie :

.M2.14.5.1. La volonté d'autonomie du Président

Totalement partagée par le Secrétaire général ¹¹⁵, cette stratégie définie par O. Gagnier lors de sa prise de fonctions voulait doter Media et vie sociale d'une relative autonomie, en obtenant une sorte de statut de *laboratoire de recherche*, sûr de ses ressources et libre de sa politique ¹¹⁶. On pourrait dire en somme que *l'association-relais voulait se transformer en institution...* Mais pour créer une telle structure, il importait avant tout qu'une certaine dynamique se soit instaurée et que le rapport des forces institutionnelles soit favorable, ce qui eût été possible en 1982 si MVS avait eu un projet à proposer à ce moment-là, mais ce qui fut loin d'être le cas, aussi bien en ce qui concerne l'audiovisuel ou l'informatique que plus généralement

115 Qui était à cette époque M. Nahory.

116 Dans le civil, si l'on peut dire, O. Gagnier dirigeait justement le Département des Etudes et des Recherches et de la Documentation (DERD) de l'INEP . D'un côté la recherche plutôt théorique, de l'autre la recherche pratique ou la recherche-action. C'est en tout cas de cette manière que nous avons interprété sa stratégie.

la socialisation des médias. L'analyse en restait à la « *sensibilisation* » ou à l'« *appropriation sociale* » des codes et des outils, sans perspective « politique » globale.

Cette volonté d'autonomie se retrouva dans le désir du Bureau d'élargir les sources de financement de l'association. Mais cette stratégie ne donna aucun résultat, notamment parce que le Ministère de la Culture était bien trop occupé au saupoudrage financier de « ses » nombreuses associations ¹¹⁷. L'impossibilité de Media et vie sociale à devenir un partenaire régulier et reconnu du Ministère de la Culture a été fort révélatrice du grand *divorce de la culture et de l'Education populaires et de la culture marchande* ¹¹⁸ dès 1981/1982. Divorce que nous avons déjà décrit en détail, notamment à propos du plan de développement des réseaux câblés. MVS croyait pouvoir faire subventionner son circuit de production et de diffusion de documents « *socio-culturels* » ¹¹⁹ alors que les promoteurs de la « *culture de marché* » ¹²⁰ avaient le souci d'assurer des diffusions de productions amortissables (pour ne pas dire « rentables »). Une partie des administrateurs traditionnels de MVS (qui disposaient statutairement de la majorité des

117 Et peut-être aussi parce que les propositions de MVS pouvaient apparaître trop timorées et surtout trop marquées par leur origine « *socio-culturelle* » qui n'entraient pas dans les vues du Ministère de la Culture d'alors, et en particulier de la Direction de la Communication (DIC), tournées vers le « *professionnalisme et l'ouverture au marché de la communication* ».

118 Au sens défini par M. Horkheimer et Th. Adorno et repris dans de nombreux ouvrages français de la fin des années soixante-dix (P. Flichy, B. Miège, cf. chapitres 2, 6 et 7 et bibliographie)

119 Avec le côté fortement péjoratif de l'expression, telle qu'elle est perçue par certains « créateurs » qui ne veulent pas être mélangés avec des travaux d'« amateurs ».

120 Evidemment symbolisée par l'équipe de Jack Lang.

voix au CA) continuaient de raisonner en termes d'« expression des minorités » et d'Education populaire (au sens des militants de l'après-guerre) tandis que les personnalités extérieures, et dans une assez large mesure le Président et le Secrétaire général parlaient évidemment le nouveau langage des « *industries culturelles* » et étaient convaincus de la pertinence du thème de la « *dynamique du marché* »¹²¹. Cette diversité, qui aurait pu être un enrichissement mutuel tourna vite à l'incompréhension totale, d'autant que des contentieux interpersonnels vinrent très tôt se greffer sur le débats d'idées et le remplacer quasi-totalement.

De nombreuses autres associations de la mouvance socio-culturelle connurent ce divorce au début du septennat de François Mitterrand. Certaines s'y adaptèrent et au prix de quelques révisions déchirantes, se lancèrent dans cette « nouvelle économie de marché »¹²², tandis que d'autres vivotèrent jusqu'à leur « mise à mort » en 1986/1987. On remarquera que le nouveau pouvoir politique n'eut plus qu'à couper les vivres à des associations socio-culturelles déjà exsangues. Naturellement, à partir de 1986/1987, celles qui avaient réussi à franchir le pas de la « *mercantilisation de la culture* »¹²³ furent conduite à accélérer leur mue (et peut-être

121 En particulier les membres de la mission TV-Câble, de l'INA (Institut National de l'Audiovisuel), de l'Agence de l'informatique.

122 Nous en avons déjà cité quelques exemples comme « *La Maison du cinéma de Grenoble* » et « *Vidéo-ciné-troc* » qui surent prendre le virage à temps.

123 Gentille appellation décernée par les anciens « *amis* » s'estimant trahis et abandonnés. On en a eu quelques échos, bien qu'assourdis dans les « *Etats généraux de la culture* », organisés par Jack Ralite en 1987.

à cautionner le « mieux-disant culturel »).

On pourrait se livrer à une étude démonstrative de cette thèse en examinant le ton des articles d'une revue comme *Sonovision* qui négocia bien vite le virage du professionnalisme et distingua les anciennes associations devenues éventuellement SARL (Sociétés à Responsabilité Limitée)¹²⁴ des « *bidouilleurs* » et des « *animateurs socio-cu* »...

Au demeurant, ces difficultés n'ont fait qu'illustrer la vieille analyse de la **double fonction de l'Education populaire** que nous traduirons par l'alternative suivante (laquelle s'appliquerait pratiquement mot pour mot dans des domaines connexes, comme par exemple celui de l'alternative entre le sport de masse et le sport d'élite) :

1. *Assurer la libre expression de tous, quelle que soit sa « qualité » ou sa « valeur ».*
2. *Repérer les futurs « talents » et leur donner les moyens de se développer.*

Il n'est pas dans notre propos de trancher cette question, à notre avis mal formulée si on oppose les deux termes de l'alternative. Sur le domaine des associations socio-culturelles, nous croyons pouvoir affirmer que les deux tendances

¹²⁴ Il est évident que tout ne dépend pas des statuts juridiques, mais la transformation de quelques associations relativement célèbres dans l'univers socio-culturel en SARL a été assez significative de l'évolution d'une partie de la mouvance artistique et culturelle.

cohabitent et se combattent sans cesse. Ainsi dans deux associations sensibles à cet égard, nous avons observé des phénomènes parallèles et établi nos hypothèses complémentaires (cf. p. 1684, sqq.).

A Media et vie sociale, la tendance « *élitiste* »¹²⁵ était représentée par le Président, le Secrétaire général, la plupart des « personnalités extérieures » (en gros les représentants de l'Administration...) et certains dirigeants d'associations qui n'hésitaient pas, pour la circonstance, à pratiquer le *double langage*¹²⁶, alors que la tendance *anti-élitiste* était plutôt incarnée par les Conseillers techniques pédagogiques du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Si l'on tient compte du fait qu'en plus de ces oppositions de caractère « idéologique » transgressant les traditionnelles séparations politiques (conformément à **B2**), Media et vie sociale devait subventionner certaines des associations adhérentes, on peut facilement imaginer les tensions et les conflits « froids ou chauds »¹²⁷ qui émaillaient en surface ou en « tâche de fond » chaque réunion de Bureau ou de CA.

125 Nous employons à dessein ce terme dans ce qu'il a de provocateur. Dans la réalité des faits et des débats, les oppositions n'étaient pas aussi tranchées, mais comment caractériser des déclarations du genre : « *Media et vie sociale ne peut diffuser et accorder sa "caution" à des produits de médiocre qualité, même s'ils ont été réalisés avec les meilleurs intentions du monde* » (propos tenus à l'égard de certaines des productions des groupes de jeunes aidés par Vidéo Promotion Jeunesse). L'aspect « *élitaire* » ou élitiste apparaît assez sensiblement pour que nous le reprenions, au moins provisoirement.

126 Ils prônaient le désir de qualité « *professionnelle* » (« *il faut que nous soyons des "pros" dans nos productions...* ») pour les réalisations de l'association, mais oubliaient ce langage vis-à-vis de leur propres réalisations (ou de celles de « leur » association).

127 Au sens de la « guerre froide ».

.M2.14.5.1. La volonté d'autonomie du Conseil d'administration et les « profils d'adhésion »

Si la volonté du Conseil d'administration était allée dans le même sens que celle du Président (et du Secrétaire général), on aurait pu espérer voir se déclencher une amorce de synergie entre eux, mais il n'en fut rien, notamment parce que le CA voulait bien plus assumer son autonomie vis-à-vis du Président ¹²⁸ que du Ministère.

.M3.1. Les profils d'adhésion

En effet, si nous prenons comme étude de cas les attitudes d'un *administrateur standard* de Media et vie sociale et que nous essayons de reconstituer les raisons de sa présence dans cette association, nous pouvons *lister* les « genres » suivants, combinables entre eux (nous donnons des exemples concernant spécifiquement Media et vie sociale, mais il est bien entendu que cette classification devrait être générale, au moins pour toutes les associations-relais) :

1. Militant de la cause associative (par exemple de

¹²⁸ Les premiers compte rendus de 1982 font déjà état de petits accrochages entre certains administrateurs et le président, notamment sur la question du recrutement d'un nouveau Secrétaire général, ceux-ci désirant s'ériger en Commission de recrutement (cf. p. 1661) et ainsi contrarier les intentions de celui-la.

l'Education populaire) désirant élargir son action locale en entrant dans une association nationale ¹²⁹.

2. **Ensemble de raisons liées au plan de carrière** (aussi bien pour un Conseiller technique et pédagogique que pour un Inspecteur du Ministère de la Jeunesse et des Sports).
3. **Fonctionnaire** d'un autre département ou d'un autre ministère désirant se tenir au courant des opérations conduites par une association-relais œuvrant avec les médias électroniques ¹³⁰.
4. **Professionnel** désirant se tenir au courant des opérations menées par une association-relais œuvrant avec les médias électroniques.
5. **Dirigeant d'association** désirant faire profiter son association des subventions et des contacts ministériels.
6. **Personne désirant « profiter » des avantages** offerts par l'association (frais de mission, voyages d'étude, etc.)

Une étude fine devrait permettre de déterminer des « *profils d'adhésion* » (au sens où nous les avons esquissés au chapitre 5), et, partant, *de mieux comprendre le fonctionnement interne des associations* ¹³¹. En ce qui concerne Media et vie sociale, un

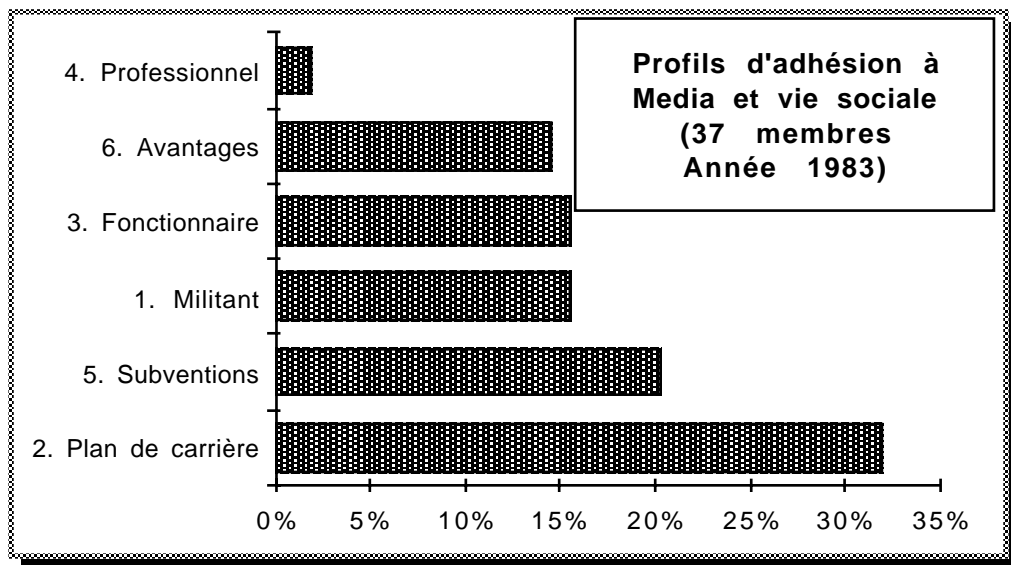
129 A l'exclusion des raisons personnelles énoncées aux points 2, 5 et 6.

130 Nous faisons référence à l'accroche des dépliant promotionnels de Media et vie sociale : « *Comprendre et maîtriser les médias électroniques* » (cf. annexe C-10).

131 Cet embryon de grille (qu'il conviendrait de mieux formaliser et systématiser, par exemple dans l'optique de réalisation d'un système expert) pourrait vraisemblablement être utilisé dans les sociétés industrielles et commerciales, non pas sous la raison de l'adhésion mais sous celle de l'*acte de candidature à un poste*. On notera d'ailleurs que des changements structurels importants sont en train de se produire au niveau du recrutement des cadres qui *choisissent de plus en plus eux-*

passage rapide devant ce qui pourrait être un « *détecteur des profils d'adhésion* »¹³² pourrait donner les résultats suivants :

.M9.Figure 14.10. Classement croissant des profils d'adhésion à Media et vie sociale :



On trouvera à l'annexe E-22 le détail des codifications que nous avons établies sur tous les membres de Media et vie sociale, en fonction de leurs attitudes durant plusieurs années. A défaut de disposer d'une batterie de questions et de tests assez fiables, nous avons recouru à l'observation directe et à la quantification par nous-même.

Contrairement aux associations classiques, les associations-

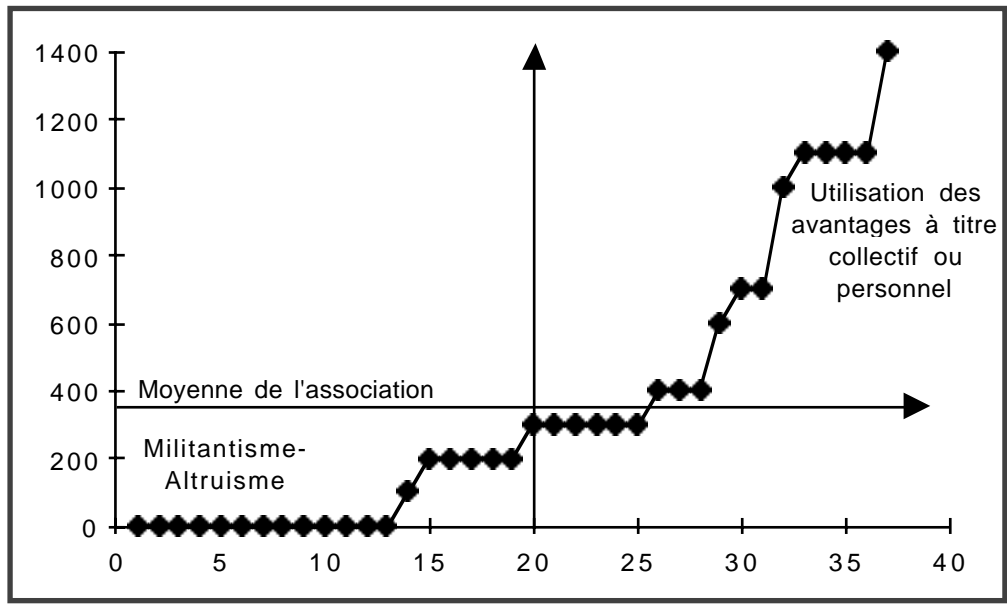
mêmes l'entreprise qui leur paraît correspondre le mieux à leurs aspirations ou à leurs goûts.

132 Par exemple, sous la forme de QCM (Questions à choix multiples).

relais se caractérisent avant tout par une forte proportion d'adhésions de type 2 et 5, bien avant les raisons les plus traditionnelles, représentées par le type 1. Dans le cas particulier de Media et vie sociale, on remarquera le score très élevé du type 6, lié à *certaines avantages en nature* offerts aux membres pendant les années fastes 1982 à 1984 (Journées d'Etudes en province, VIDCOM à Cannes, etc.). Ce phénomène, bien que fréquent dans les associations-relais, nous semble avoir été majoré dans le cas de MVS. Si nous prenions pour base de travail les années précédentes (antérieures à la passation des pouvoirs de 1982), on observerait un score du type 6 beaucoup plus modeste (ou plus « moral »).

Comme on va le voir sur la figure suivante, il existe un autre type de représentation (un peu du genre de celui que nous avons utilisé pour la représentation des *profils distanciateurs* aux chapitres 6 et 7).

.M9.Figure 14.11. Visualisation directe des profils d'adhésion à Media et vie sociale :



Dans cette représentation, nous avons tenté de dresser une sorte de *caryotype des adhésions*. Pour ce faire, nous avons attribué des coefficients multiplicateurs à chacune de nos catégories, selon un principe que nous avons souvent employé. On trouvera à la figure suivante les coefficients que nous avons employés et qu'il est très facile de faire varier ¹³³ :

133 La modélisation mathématique a été effectuée sur le tableur Excel (Microsoft).

M9.Figure 14.12. Coefficients employés pour le codage :

Media et vie s	1. Militant	2. Plan de	3. Fonction	4. Profes	5. Subven	6. Avantages	total	profil
Coefficients	1	100	1	1	100	500		
adhérent n°1	2				1		3	102

Horizontalement, on retrouve nos six catégories (numérotées de 1 à 6). La deuxième ligne révèle les coefficients de cette modélisation. Le principe adopté consistait à aboutir à un total **très réduit pour les associations traditionnelles** (essentiellement basées sur le type 1) et **très élevé pour les associations-relais** (de type 2, 5 et 6).

On voit ainsi que nous avons codé le **type 1** avec le **coefficient 1**, le **type 2** avec le **coefficient 100**, etc. Les « **avantages** » ont été affectés du **coefficient 500** pour apparaître plus facilement.

Nous avons fait figurer en troisième ligne la classification de l'adhérent n°1 ¹³⁴. On voit qu'il est essentiellement un *militant* (*dominante* codée avec la valeur « **2** »), mais qu'il vient aussi pour s'informer des voies de *subventions* possibles ¹³⁵ (*sous-dominante* codée avec la valeur « **1** »).

On remarquera que l'avant-dernière colonne indique

¹³⁴ Dans les calculs réels, nous avons conservé les noms des adhérents de l'association. On les trouvera à l'annexe E-22 (compte tenu des réserves d'usage quant à la confidentialité).

¹³⁵ Ce profil correspondrait assez bien au portait-robot d'un adhérent des Maisons paysannes de France. Militant de la cause des maisons rurales, il cherche aussi à savoir quels seraient ses droits en matière de subvention *pour sa propriété*. Nous citons cet exemple pour montrer que la recherche de subventions n'est pas nécessairement « *immorale* », mais qu'au contraire on peut la rencontrer dans des associations a priori éloignées des combats fratricides...

automatiquement le total des codages de l'adhérent, afin de vérifier qu'il n'y a pas eu d'oubli ou d'erreur manifeste puisqu'elle ne peut, sauf cas exceptionnel, contenir que **2** (une dominante) ou **3** (une dominante et une sous-dominante), à l'exclusion de nombres plus élevés.

Quant à la dernière colonne, elle indique le produit des valeurs des dominantes et sous-dominantes en fonction des coefficients choisis.

Il ne reste plus ensuite qu'à effectuer un traitement graphique pour obtenir la figure 14.11 que nous allons finir de commenter :

On remarque déjà la répartition sensiblement égale des adhésions de type « *militant* » ou altruiste et des adhésions justifiées par l'obtention d'avantages personnels (« *gestion de carrière* ») ou collectif (« *obtention d'avantages divers pour son association* »). La moyenne de MVS atteint **350** « points »¹³⁶, ce qui est dû à un des nombreux pics vers la droite de la figure, vraisemblablement typiques d'une association-relais.

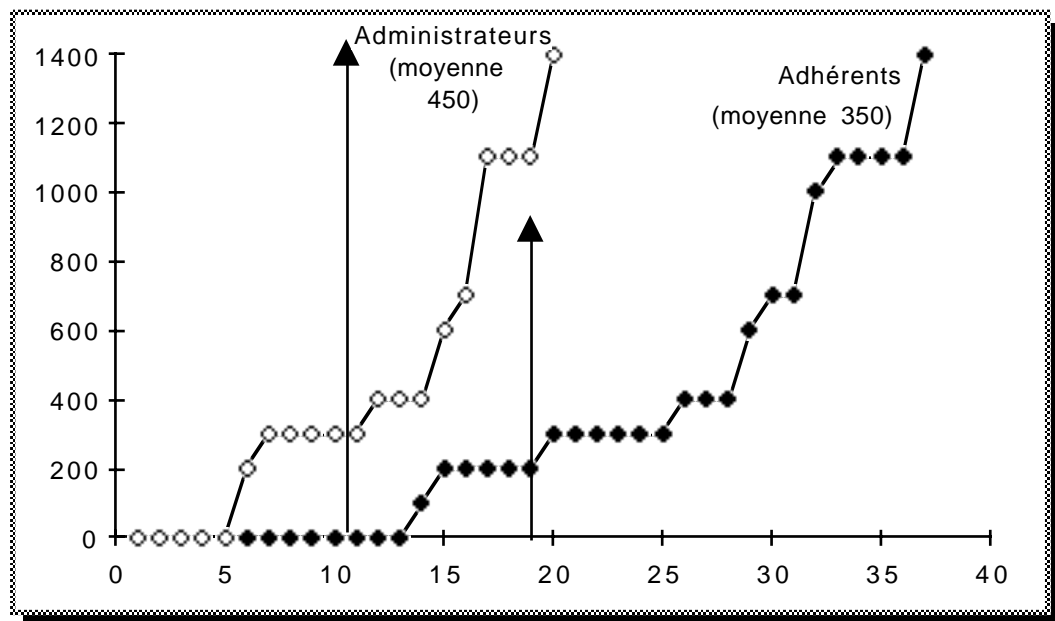
En première approximation, les profils d'adhésion à une association devraient permettre de caractériser assez rapidement celle-ci dans les deux sur-catégories que nous avons déterminées (*association traditionnelle* ou *association-relais*). Les

136 Rappelons qu'il s'agit de valeurs arbitraires qui ne prennent de valeur significative qu'en comparaison avec d'autres.

associations-relais devraient montrer une série de pics vers la droite de cette représentation tandis que les associations traditionnelles en montreraient moins.

Auparavant, il faut encore se demander s'il existe une différence significative entre les profils des « *simples membres* » (qui n'assistent qu'aux Assemblées générales) et les administrateurs élus qui décident des choix de l'association (« *conformément aux vœux de l'Assemblée générale...* »).

M9.Figure 14.13. Comparatif entre les profils d'adhésions des membres et des administrateurs :



La moyenne passe de **350** (AG) à **450** (CA) ce qui montre assez clairement un renforcement de la tendance que nous avons déjà repérée. Dans les associations-relais, les adhésions

sont plutôt des types 2, 5 et 6.

La figure ci-dessus nous permet de comparer les situations respectives du CA (à gauche) et de l'AG de tous les membres (à droite). On voit moins de paliers sur la courbe de gauche, mais il s'agit d'un phénomène de faible ampleur, assez facilement explicable en ce sens que le ratio *nombre d'adhérents/nombre d'administrateurs* est très faible, ce qui signifie que le Conseil d'administration est bien à l'image de l'AG qui l'élit.

Autant avec l'AG qu'avec le CA, on trouve une grande quantité de pics sur la droite du schéma.

Nous allons donner des premiers éléments de vérification de cette hypothèse en examinant brièvement deux autres associations du corpus défini au chapitre précédent : l'*Adacom* et *Cévennes Terre de lumière* qui sont absolument traditionnelles et totalement indépendantes puisqu'elles vivent du produit des cotisations versées par leurs membres.

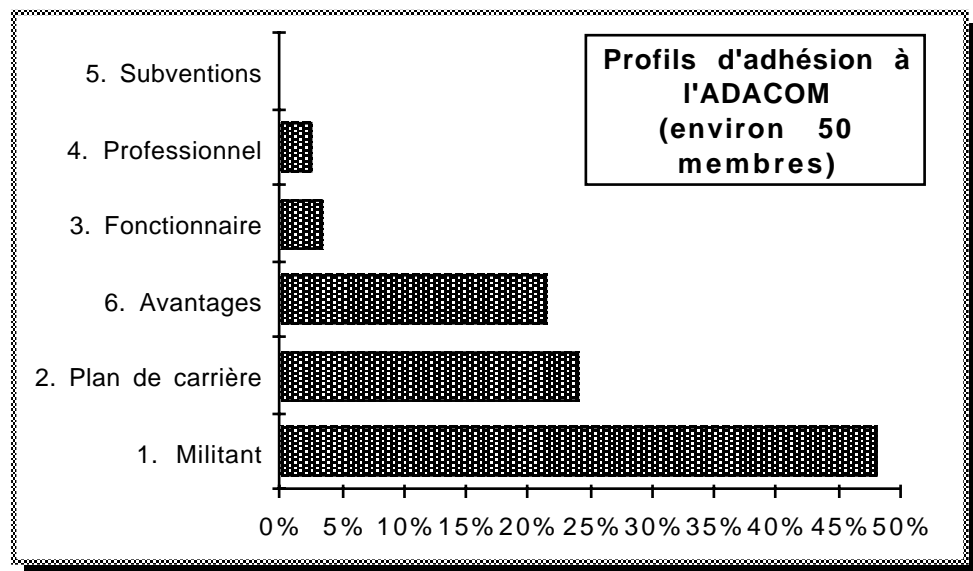
.M3.2. Une première association-témoin - l'*Adacom*

Rappelons qu'il s'agit d'une association de défense et de promotion du cinéma de court-métrage ¹³⁷, recrutant deux types de publics : des cinéphiles qui veulent agir pour retrouver des spectacles cinématographiques complets comportant des courts métrages en première partie et des jeunes néo-

137 Voir notes 46, p. 1656 et 111, p. 1688.

professionnels, non connus et non reconnus et désirant faire connaître leurs réalisations ¹³⁸.

M9.Figure 14.14. Profils d'adhésion des membres de l'Adacom :



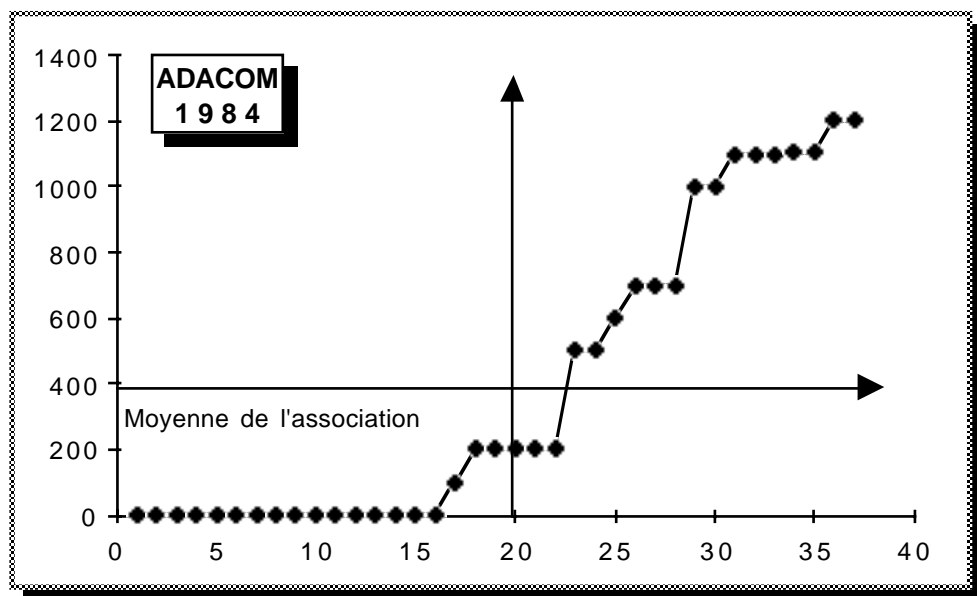
On remarque tout de suite l'importante proportion de militants, correspondant mieux à l'image d'une association traditionnelle et indépendante ¹³⁹. Cependant, en y regardant de plus près, on constate qu'arrivent en seconde position les types 2 et 6 (le plan ce carrière et les avantages que l'on espère retirer de son adhésion). Si l'on se rappelle du double public de

¹³⁸ Ces jeunes réalisateurs n'ayant pas (encore) accès à la Société des Réalisateurs de Films (SRF) cherchent, pour certains d'entre eux, des structures porteuses, susceptibles de les aider. On notera, pour l'anecdote que cette association fournit pendant plusieurs années un travail de Service public, la démonstration en étant faite par la création d'une *association-relais officielle* et concurrente (l'*Agence du court-métrage*) chargée exactement des mêmes buts, mais avec un financement du Ministère de la Culture, via le Centre National du Cinéma (CNC).

¹³⁹ Cf. annexe E-23 pour le détail des codifications.

l'Adacom, on peut attribuer ce bon score du type 6 aux nombreux jeunes réalisateurs de courts métrages venus chercher, pendant un temps, un éventuel tremplin pour leur carrière future ainsi qu'un soutien plus immédiat dans l'organisation de festivals et de manifestations diverses en faveur du court métrage.

.M9.Figure 14.15. Répartition des profils d'adhésions de l'Adacom :



La répartition des profils d'adhésion corrobore cette première analyse (avec une moyenne atteignant les **400** points, c'est-à-dire voisine de celle de Media et vie sociale). On remarque que le nombre de paliers de la courbe de répartition est plus faible que dans le cas de MVS et que la partie gauche est majoritaire en nombre (un point symbolisant un adhérent).

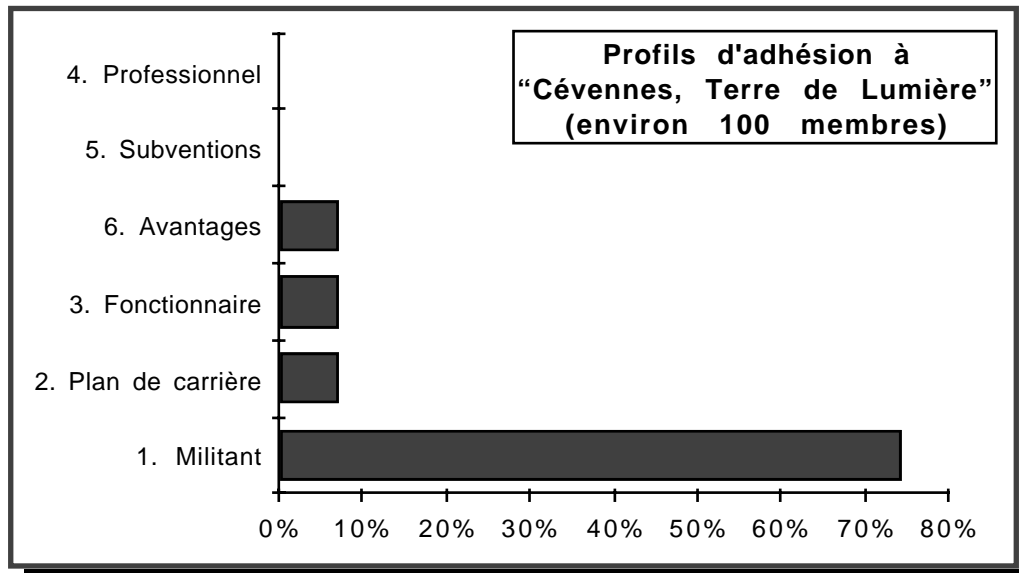
La partie droite du graphique ne montre pas de différence structurelle avec Media et vie sociale. En fait, une bonne partie des adhérents de l'Adacom et de Media et vie sociale *attendent des retombées personnelles* (ou groupales) de leur acte d'adhésion et la ligne de démarcation passe par la différenciation de leurs attentes. Les premiers (Adacom) y recherchent une première étape utile de leur « *plan de carrière* », et accessoirement quelques avantages en matière de projection de leurs films ou d'aide financière ou technique pour leurs futures productions. Les seconds (Media et vie sociale) y voient aussi une étape utile dans le *déroulement de leur carrière* ¹⁴⁰, mais vu le statut d'association-relais de MVS, ils en attendent aussi des subventions pour leurs propres associations (ou projets).

.M3.3. Une seconde association-témoin - *Cévennes Terre de lumière*

CTL est typiquement une petite association locale d'une centaine de membres, spécialisée dans la découverte des terroirs (le plus souvent par la marche à pied...). Aucune subvention et aucune contiguïté avec des lieux de pouvoir. Elle nous semble représentative de quelques dizaines de milliers d'autres associations locales.

140 Nous parlons de « *plan* » (au futur) pour l'Adacom et de « *déroulement* » (au « présent ») pour MVS en ce sens qu'à MVS, il s'agit plutôt de personne déjà « installées ».

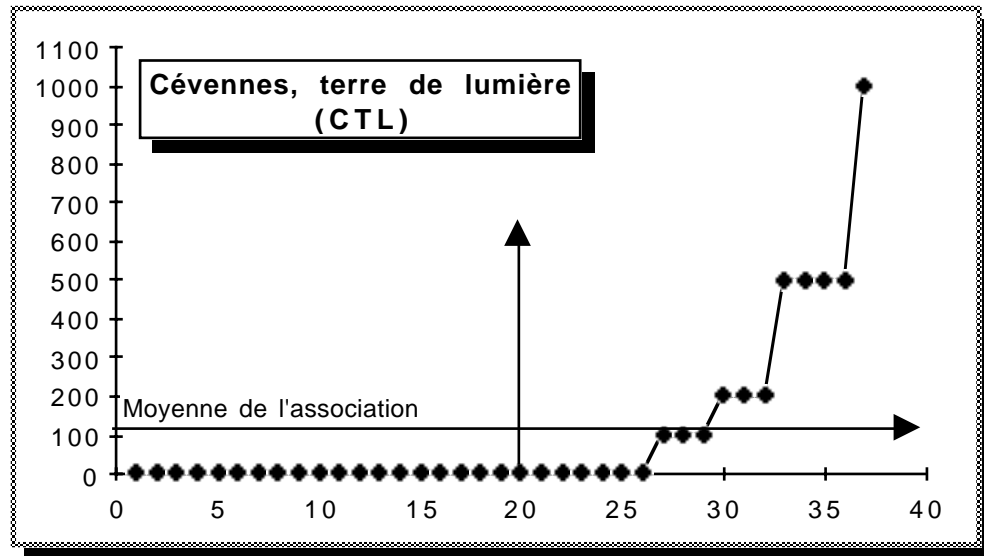
M9.Figure 14.16. Profils d'adhésion des membres de Cévennes Terre de lumière :



Cette fois, on observe une répartition beaucoup plus habituelle avec une très forte proportion d'adhésions militantes, les autres catégories arrivant presque à égalité entre elles ¹⁴¹. Les avantages pourraient être les satisfactions générales à tout mandat électif (et considérées comme « classiques »), avec au premier chef la « *re-connaissance sociale* », c'est-à-dire le plaisir (ou la vanité) d'être (re)-connu.

¹⁴¹ Cf. annexe E-23 pour le détail des codifications.

.M9.Figure 14.17. Graphique comparatif entre les profils d'adhésions des membres et des administrateurs :

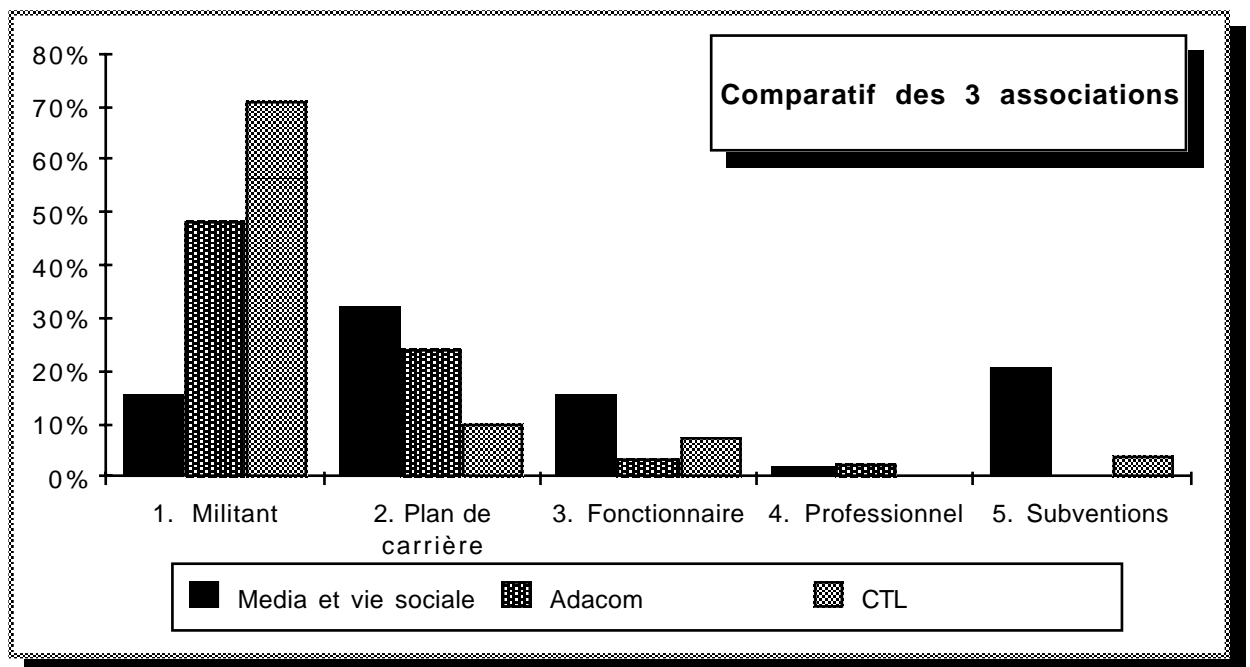


Cette dernière figure montre un exemple de répartition classique des six types que nous avons isolés. On remarquera la grande majorité de points (c'est-à-dire d'adhérents) qui figurent sur l'axe horizontal représentant la « *militance* » associative.

On constatera également que la partie droite, bien que moins fournie que dans les deux cas précédents demeure néanmoins présente, ce qui correspond assez bien aux mobiles profonds de l'acte d'adhésion volontaire étudiés par Albert Meister. Même lorsque l'on entre dans une association par pur souci militant, on ne peut être certain de ne pas succomber, ne serait-ce que temporairement (!), aux sirènes de la vanité des fonctions représentatives.

Pour que ce premier bilan soit complet nous avons représenté sur un même graphique Media et vie sociale et les deux associations-témoins :

M9.Figure 14.18. Comparatif entre les profils d'adhésions des membres des trois associations :



La force du militantisme traditionnel est attestée par la surface totale correspondant au type 1, de loin la plus importante, même si une association-relais comme Media et vie sociale se distingue par son équilibre inverse, ainsi que nous l'avons montré.

Ensuite, on trouve les mobiles d'adhésion tenant de près ou de loin à la « carrière » des membres. Celle-ci peut être *professionnelle* dans les associations-relais (le passage par une

association n'est qu'une étape dans un plan de carrière savamment calculé ¹⁴²) ou *sociale* dans les associations-classiques (on y gagne de la reconnaissance sociale). Comme Meister l'avait avancé, les associations jouent alors le rôle d'intégrateurs sociaux parallèles aux grandes institutions et permettant à des personnalités « *issues de la base* » d'accéder à des postes de responsabilité ¹⁴³.

Mais il convient de nuancer ce schéma théorique en fonction des relations parfois difficiles avec les permanents salariés qui sont souvent des militants particuliers puisqu'ils consacrent leur « force de travail » aux buts de l'association ¹⁴⁴.

142 Et la nomination dans une association perçue comme une simple étape administrative (avec quelques différences tenant aux profils de postes demandés, notamment du point de vue des habitudes de gestion financière et de gestion des conflits). Il en fut exactement ainsi à Media et vie sociale entre 1982 et 1986. A part R. Labourie, parti en retraite en 1982, ses successeurs au poste de Secrétaire général (SG) connurent tous une promotion assez rapide. En voici la liste :

Claude Laks : SG en 1981-82 : Nommé au Bureau de la Communication Sociale du Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports.

Bernard Brodu : SG en 1982-83 : Nommé Trésorier national du Syndicat des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports (Fédération de l'Education nationale).

Maurice Nahory : SG en 1983-85 : Nommé Directeur du Département de la Communication à l'INEP (Institut National d'Education populaire).

Robert d'Artois : SG en 1985-86 : Nommé au Cabinet du nouveau Ministre de la Jeunesse et des Sports.

On notera avec intérêt qu'au contraire, la fonction de Président ne constitue nullement une « rampe de lancement » puisqu'Olivier Gagnier réintégra son poste à l'INEP (de justesse) après sa « *non-demande de renouvellement de mandat* ».

143 C'est ce circuit parallèle que voulait reconnaître la « *troisième voie* » de l'ENA.

144 Rappelons que nous parlons ici des responsables, animateurs ou cadres, à l'exclusion du personnel d'exécution.

.M2.14.5.3. Autonomie ou institutionnalisation ?

Nous avons déjà souligné l'existence d'un assez fort désir d'autonomie du Président et d'une partie du Bureau de MVS vis-à-vis du Ministère de tutelle, souvent parasité par un désir parallèle d'autonomie d'une partie du CA vis-à-vis du Président. Pour compliquer encore un peu plus ce jeu complexe, il existait d'autres tendances au sein du Conseil d'administration, comme par exemple celle qui aurait voulu que Media et vie sociale se transformât en Service du Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports.

.M3.1. Les moyens de l'autonomie de l'association.

Pour avoir travaillé avec de nombreux responsables d'autres associations-relais, nous pouvons dire que ce souci d'autonomie et de « libération » du ministère (ou de l'autorité de tutelle) était partagé par la plupart d'entre eux. D'où une énorme concurrence auprès des Cabinets des ministères concernés ¹⁴⁵ et une quasi-impossibilité à diversifier les financements.

On peut remarquer que lors du grand « nettoyage » de 1986-1987, la plupart des associations-relais disparurent un peu

145 Qui étaient à peu près toujours les mêmes : Temps Libre, Jeunesse et Sports, Education nationale, Culture, Communication, Recherche et Industrie, Relations Extérieures, Agriculture, Solidarité Nationale, Travail et Emploi, Parlement Européen, etc.

comme les dinosaures : elles ne purent s'adapter assez vite à de nouvelles conditions d'existence (c'est-à-dire sans subvention de fonctionnement). Au contraire, celles qui avaient négocié assez tôt leur reconversion dans l'économie marchande parvinrent à survivre. D'une manière générale, les associations « *culturelles* », plus entraînées à ce nouvel esprit (ne serait-ce qu'en raison de la politique menée par leur ministère sous la direction de Jack Lang), réussirent mieux que les « *socio-culturelles* » stricto sensu (de type Media et vie sociale), peut-être plus archaïques.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les moyens de l'autonomie de Media et vie sociale auraient dû passer par une politique promotionnelle plus efficace et une plus grande présence du Bureau pour « défendre » les projets proposés par les permanents (en l'absence d'authentiques projets émanant du CA). Au lieu de cela, le Bureau et le Conseil d'administration ne cessèrent de gaspiller leur temps et leur énergie dans des luttes intestines totalement déconnectées de la réalité.

.M3.2. L'institutionnalisation de Media et vie sociale ?

Bien que cette idée ait pu paraître saugrenue alors que le pouvoir politique de 1982-86 ne cessait de proclamer sa volonté de « *déconcentration* », de légèreté et de souplesse administratives, certains membres du Conseil d'administration crurent qu'une institutionnalisation de Media et vie sociale pouvait être à

l'ordre du jour. En fait, il semble bien que le Ministère du Temps Libre, pas plus que celui de la Jeunesse n'y songèrent un seul instant.

Un des représentants du Ministère ¹⁴⁶, vint tout exprès à l'Assemblée générale de 1985 pour expliquer la nouvelle politique proposée à l'association : *un partenariat sur des objectifs définis par le Cabinet* ¹⁴⁷.

C'était bien sûr la solution de la dernière chance, destinée à remettre MVS sur la bonne route (fixée par le Cabinet) et sur les rails (financiers). Le CA qui continuait de rêver à l'autonomie (alors qu'aucune diversification des financements n'avait été effectuée ¹⁴⁸) tenta de tergiverser en maintenant ce qui n'était que l'apparence d'une autonomie ¹⁴⁹. Si l'on ajoute à tout ceci la mésentente persistante entre le Président et le Chef du Bureau de la Communication sociale, il était logique que la subvention

146 M. Elie Leport, chef du Bureau de la Communication sociale.

147 Dans sa déclaration Elie Leport parlait de la spécificité technique de Media et vie sociale en la comparant à la spécificité idéologique des grandes associations d'Education populaire (Ligue Française de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques). Il ajoutait que le Ministère voulait « *authentifier ses actions* » de façon à ce que le public « *connût son rôle moteur* » [au ministère et au Ministre], et qu'à ce titre Media et vie sociale, dont « *personne ne remettait en cause les compétences techniques en matière d'audiovisuel et d'informatique (...)* » fasse en sorte que le nom du Ministère « *figure désormais au générique des opérations conduites par l'association* » (sur des crédits du Ministère...) et ceci sans risque de « confusion » (note personnelles).

148 A part l'aspect illusoire des grosses opérations pilotées par l'Agence de l'Informatique et pour lesquelles Media et vie sociale ne servait que de « *boîte à lettre* », un peu comme autrefois avec les « *fonds de transit* ».

149 Ayant été quelque peu associé à la présentation des budgets 1983 et 1984 (notamment en raison de nos compétences informatiques), nous pûmes nous rendre compte *de visu* du désir de la direction qui nous demanda de *travailler* (à l'ordinateur) certaines présentations financières. Il fallait faire en sorte que les tableaux suggèrent clairement la vision (!) d'autonomie de l'association, passant par un autofinancement conséquent... (alors que celui-ci, sur l'ensemble des postes stratégiques demeurait désespérément faible, comme nous l'avons montré aux figures 14.7 et 14.8).

de 1985 soit réduite d'environ 40% (650 000 F au lieu de 1 million).

.M1.14.6 MVS et l'informatique

.M2.14.6.1. Une association-relais comme tant d'autres...

En 1981, l'Agence de l'informatique prit contact avec Media et vie sociale pour le compte du Ministère de la Recherche et de l'Industrie afin de monter une opération d'équipement de quelques centres socio-culturels en équipements informatiques ¹⁵⁰. Il faut rappeler que dès le début de 1982 s'engagea une lutte acharnée des nombreux partenaires institutionnels à « *occuper le terrain* » de la sensibilisation à l'informatique. Le Centre Mondial pour l'informatique et la Ressource humaine allait ouvrir ses portes, l'Agence de l'Informatique se renouvelait et se dotait d'une division « micro-informatique », le réseau X 2000 allait apparaître un plus tard et l'ombre de la Direction générale des télécommunications (DGT) planait déjà sur la micro-informatique pratiquée par les jeunes au travers des clubs **Microtel** qu'elle dotait d'ailleurs abondamment avec du

150 Cf. le chapitre 11.

matériel en provenance de ses filiales privées ¹⁵¹ aussitôt que celles-ci devenaient capables d'en produire.

Dans ce contexte de compétition interministérielle ¹⁵², le Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports ne voulut pas être en reste, d'où les opérations « *Eté* » et « *Vacances informatiques* » que nous avons décrites au chapitre 11.

C'est ainsi que Media Jeunesse puis Media et vie sociale se trouva impliquée dans ces opérations. Mais les (rares) contenus d'accompagnement avaient été définis par le laboratoire informatique de l'INEP (Institut National d'Education Populaire), de sorte que le rôle de MVS se réduisait à celui d'une boîte à lettre. En effet, il fallait une structure juridique intermédiaire entre l'Agence de l'informatique, ses partenaires de la Filière informatique et les associations. C'est en tout cas l'analyse qui prévalut, même si d'autres montages eussent pu être envisagés.

Quelques administrateurs auraient voulu que Media et vie sociale obtienne un rôle plus important dans cette opération, mais d'une part le laboratoire de l'INEP était le responsable pédagogique officiel de ces opérations, et de l'autre, le Conseil

151 La DGT (Direction Générale des Télécommunications, Ministère des PTT) a eu une politique très originale en France, consistant à ce qu'un service public hautement bénéficiaire investisse dans la création d'entreprises. C'est ainsi que furent créées (en partenariat majoritaire puis rapidement minoritaire) plusieurs firmes comme la SMT-Goupil qui équipait les Clubs Microtel, ainsi que leurs homologues dans l'Education nationale avec les clubs ADEMIR (cf. chapitre 4).

152 Décrit, au sujet d'autres dossiers par des auteurs comme Thierry PFISTER, *A Matignon, du temps de l'Union de la gauche*, Paris, Flammarion, 1985.)

d'administration de l'association n'était pas en mesure de lui opposer le moindre projet pédagogique.

C'est à peu près à ce moment que nous publiâmes notre article : « *Informatique et audiovisuel. Avant le dégel* » dans les colonnes de la revue *l'Ecole libératrice*. Et comme nous étions en contact régulier avec Media et vie sociale, qui avait réalisé la première édition de nos ouvrages sur « *La diapositive et le diaporama* », nous proposâmes à Raymond Labourie la lecture de cet article, dans lequel nous avons essayé de baliser un terrain encore relativement vierge (cf. annexe A-4).

C'est dès ce moment que notre collaboration informatique à l'association s'enclencha ¹⁵³.

Dans le courant de cette année 1982, nous fûmes conduit à proposer quelques orientations stratégiques au Conseil d'administration qui les accepta, alors que les premières difficultés surgissaient déjà entre le nouveau Président Olivier Gagnier et quelques membres de son Conseil d'administration ¹⁵⁴.

Nous avons déjà décrit la stratégie que nous proposons au chapitre 4 ¹⁵⁵, aussi, dans ce paragraphe, nous montrerons brièvement l'évolution des idées des administrateurs au sujet de

153 Au titre anecdotique, nous pouvons signaler que cet article nous fit entrer en contact avec de nombreux réseaux que nous ne connaissions pas. Ainsi, une Directrice de collection des éditions Hatier prit contact avec nous, suite à la lecture de cet article pour nous proposer de rédiger un ouvrage sur les « *Métiers de l'informatique* » (ce qui fut fait). Il en fut de même avec quelques autres partenaires au sujet d'autres projets. En ce qui concerne Media et vie sociale, le Président de l'époque (R. Labourie) nous proposa de devenir membre de l'association et d'entrer à son Conseil d'administration pour créer une « *Commission informatique* ».

154 Cf. supra note 128, p. 1696 et p. 1661.

155 Cf. chapitre 4, p. 482, sqq.

l'informatique.

La Commission informatique ne débattit presque jamais au fond, en ce sens que les (rares) administrateurs qui en firent partie préféraient rester des spectateurs des (quelques) débats qui s'y tinrent.

.M2.14.6.2. Media et vie sociale et le laboratoire informatique de l'INEP

Voici comment nous avons essayé de préciser les complémentarités entre une structure presque adulte et une autre encore embryonnaire :

« L'hypothèse du laboratoire informatique pourrait se résumer dans la formule suivante : **Socialiser l'informatique en amont de la réalisation des logiciels par le recours à la "programmation collective"** ¹⁵⁶. Cette

156 Ce concept ne nous semblait pas très intéressant, ni « porteur ». D'après ce qu'en disaient ses auteurs (M. Giry, J.L. Bon, Y. Dargery), on pouvait en déduire qu'il s'agissait de transférer dans l'univers de la micro-informatique des démarches non-individuelles (non-individualistes). *Mais, l'activité de programmation informatique est un plaisir solitaire*. Dès lors faut-il priver les jeunes de ce plaisir, de cette *jubilation* en le remplaçant par quelque chose de fade et de relativement insipide (la « *programmation collective* ») ? En effet, pour être efficace (donc jubilatoire), la programmation collective devrait s'inspirer des méthodes professionnelles, et perpétuer la division du travail, sévèrement combattue dans l'univers socio-culturel (et ailleurs). De plus, cette « *programmation collective* » ne serait pas très efficace (pas plus que *l'écriture collective*) et un peu pour les mêmes raisons. Nous prétendons pour notre part qu'il fallait mieux « *collectiviser* » ce qui venait *après* la programmation/création, c'est-à-dire activer la fonction de communication (en reprenant le modèle dipolaire de l'hypothèse **A1** et les étapes décrites par **A2**). Cette discussion que nous eûmes avec les responsables du Laboratoire informatique montre qu'un support théorique (un « socle ») est absolument indispensable si l'on veut engager des actions concernant la « *socialisation des médias* ». C'est en ce sens que nous avons voulu opérer la *jonction* entre la troisième partie de cette

hypothèse s'inspire des nombreux travaux “parallèles” menés dans le domaine de l'audiovisuel. Les stages de formation, outre leur fonction de transmission de connaissances, de savoir-faire et de savoirs techniques, socialisent les apprentissages de l'informatique (et plus tard son usage).

L'hypothèse de Media et vie sociale serait la suivante : Socialiser l'informatique en amont également, **mais aussi en aval de la réalisation des logiciels, grâce à des échanges entre producteurs et utilisateurs** (entre émetteurs et récepteurs). Cette hypothèse s'inspire du fait que la part accordée à l'apprentissage d'un langage devra progressivement laisser la place à la manière *de présenter ou de mettre en forme son message*. » ¹⁵⁷.

Il nous semblait qu'avec cette analyse, l'« obstacle » de la situation de Media et vie sociale par rapport à l'INEP était enfin levé. De plus, de la complémentarité « théorique » dégagée par l'analyse présentée ci-dessus devait découler une complémentarité des stages et des projets.

.M2.14.6.3. Echange de programmes ou échange de données ?

Au début des années quatre-vingt, la quasi-totalité des

thèse (justifications théoriques) et la quatrième partie (justifications concrètes ou « pratiques »).

157 Document préparatoire à une réunion de la Commission informatique de Media et vie sociale, 26/6/1982.

discours sur l'informatique tournait autour de la question des *échanges de programmes*. En programmant, les premiers utilisateurs activaient la fonction de création (A1) et à ce titre ils connaissaient une jubilation parfois intense ¹⁵⁸. Les clubs ne faisaient que commencer à socialiser ce « *plaisir* ».

Ensuite, conformément à nos hypothèses sur les médias innovants, *la fonction de communication s'enclencha à son tour* et l'on commença à connaître les premiers *échanges de programmes* entre les passionnés des clubs, puis entre clubs eux-mêmes.

Il nous apparut très vite que cette étape ne durerait pas, en ce sens que la communication, pour être utile, et « intéressante », devait porter aussi sur les contenus et pas seulement sur les contenants. De ce point de vue, il apparaîtrait que l'analyse mc luhanienne était correcte puisque « *le medium était le message* ». *Mais, elle ne s'appliquait qu'à la phase d'innovation scientifique, technique ou sociale* ¹⁵⁹, elle ne suffisait plus au stade suivant, celui de l'appropriation individuelle et/ou collective du média ¹⁶⁰. C'est pourquoi, dès 1982, nous insistions sur l'importance de préparer (au titre au moins conceptuel) les échanges de données ou de connaissances qui allaient suivre (en recadrant au besoin ces programmes

158 Que l'on peut mettre en parallèle (relatif) avec les photos-clubs avec toutefois une différence de taille tenant à la forte rétroactivité de l'« outil-ordinateur ».

159 Sachant que ces phases étaient emboîtées et partiellement synchrones.

160 Nous reprendrons par la suite cette esquisse de réinterprétation de la théorie mc luhanienne.

comme des données ¹⁶¹ un peu particulières, assimilables à des « traitements de connaissances »).

Nous avons déjà montré comment nous articulions notre démarche entre des articles préparatoires et des applications pratiques en milieu éducatif et associatif. Ainsi, en ce qui concerne cette problématique des échanges de données, nous avons publié les indications générales dans un article de 1983 que nous comptons par la suite expérimenter sur le terrain, via la commission informatique de Media et vie sociale.

.M3.1. Nos positions en 1982/83

On trouvera ci-après un extrait de cet article suivi de sa traduction en termes associatifs :

« ... Nous pensons que la puissance de l'informatique ne sera pleinement utilisée que l'on lorsque l'on pourra interconnecter facilement des bases de données locales ou régionales (en respectant les libertés individuelles évidemment).

Que l'on songe aux trésors de recherche, d'imagination et de travail de mise en forme recelés dans l'immense quantité des "enquêtes de terrain" menées dans les écoles et les collèges depuis des décennies.

161 Il peut être intéressant de noter que la démarche intellectuelle ainsi proposée correspondait assez étroitement à la démarche technique employée pour effectuer des transferts réels de programmes entre machines différentes. En effet, pour transférer un programme (par exemple en langage Basic) d'un ordinateur à un autre, il fallait (et il faut encore) traduire celui-ci *comme s'il s'agissait d'un texte* (en codage ASCII - American Standard Code for Instructions and Informations). Nous retrouvons une fois de plus la fonctionnalité conceptuelle des notions développées par l'informatique, telle que Marvin Minski l'a montrée (cf. annexe C-7).

Ouvrir l'école sur la vie ¹⁶², ce n'est pas seulement emmagasiner, classer, répertorier, analyser, exploiter les manifestations multiformes de la vie sociale ¹⁶³ ; ce doit être aussi *émettre* dans la cité ce qui a été conçu, élaboré dans ses murs (...) A l'évidence, une bonne partie de toutes ces données mériterait d'être divulguée (...) Et puisque l'on s'interroge sur les contenus, pourquoi l'Education nationale ne réserverait-elle pas de la place (c'est-à-dire des canaux et des volumes de transmission) pour rénover et amplifier une nouvelle forme de correspondance scolaire (et universitaire) transformant à plus ou moins long terme chaque établissement en une base locale de données, interrogeable par tous les autres, mais aussi par des groupements d'établissements ou par le public lui-même, élèves et parents réunis (à condition de prévoir des garde-fous déontologiques ¹⁶⁴).

Outre son recentrage et son repositionnement comme "pôle moteur dans la société" (le public y trouverait des données "intéressantes", rassemblées ou élaborées par les élèves), l'école assumerait par des pratiques créatives son rôle de formation des futurs citoyens (elle les "déterroriserait" de l'informatique).

Les bases de données fourniraient des faits bruts, exploitables par d'autres, dans d'autres contextes, ou des faits analysés que d'autres encore pourraient analyser à leur tour, afin de comparer leur analyses.

Utopie ? Peut-être, mais si l'on veut que l'école devienne ou redevienne un lieu attractif de rencontres et d'échanges,

162 Nous faisons directement référence à un des congrès pédagogiques du Syndicat National des Instituteurs et des Professeurs d'enseignement général de collège (SNI-Pegc) tenu en juin 1982 qui avait fixé ce thème au cœur des débats (cf. le rapport introductif de Michel GEVREY qui détaillait des dizaines d'opérations d'ouverture, au travers d'enquêtes et de Projets d'actions éducatives).

163 Dans une perspective distanciatrice, conformément à notre cadre général.

164 Nous rêvions en quelque sorte à des projets réunissant l'innovation pédagogique et sociale de la *télémediathèque de Bordeaux* (correspondance scolaire télématisée) à la puissance d'*Edutel* (serveur télématique du Ministère de l'Education nationale).

un lieu de création et de réflexion, pourquoi se priver des possibilités que nous offre la technologie ¹⁶⁵. Précisons bien que c'est pas en installant un terminal informatique dans une salle de classe que tout va changer. Il faudra que les élèves apprennent à devenir plus indépendants ¹⁶⁶, à rechercher des documents, à construire des grilles d'exploitation et d'analyse ¹⁶⁷. Tout ceci ne peut évidemment s'envisager sans une refonte profonde, réfléchie et responsable de l'acte d'enseigner à des futurs citoyens des sociétés post-industrielles.

Ajoutons enfin qu'à l'instar des activités de création audiovisuelle, *la conscience de faire une enquête* ¹⁶⁸, en sachant que les résultats pourront être consultés par d'autres, décuplera sûrement les motivations et justifiera d'importants efforts de vérification, de rigueur, dans la présentation et l'analyse. » ¹⁶⁹.

.M3.2. ... Et sa traduction politique à Media et vie sociale

Voici, comment nous reprenons cette approche dans un rapport à la commission informatique de Media et vie sociale :

165 On comprendra notre excitation intellectuelle lorsque quelques mois plus tard nous pûmes réinvestir cette analyse dans la préparation du plan « Informatique pour tous »

166 Le comparatif était presque inutile, mais nous ne voulions quand même pas ignorer les (quelques) tentatives effectuées en direction du travail indépendant des élèves.

167 Nous donnions-là quelques premiers éléments de description d'une « *éducation distanciatrice* ».

168 A nouveau en pleine perspective distanciatrice, à condition de mettre au point des procédures favorisant celle-ci, ce que nous comptons réaliser parallèlement en milieu scolaire (Education nationale) et en milieu associatif (Education populaire) en déclenchant si possible des synergies entre ces deux domaines habitués à vivre en « *coexistence ignorante* ».

169 *L'Ecole libératrice*, n°16, 29/1/1983, p. 12.

« ... Après avoir montré que l'écran audiovisuel est collectif, tandis que l'écran informatique est plutôt individuel, venons-en aux conséquences pour la commission :

Il faut que les associations d'Education populaire centrent (ou recentrent) les actions d'animation/formation sur les usages "civils " ou "sociaux " de l'informatique. Cette politique devrait passer par les orientations suivantes :

.M4.A. Objectifs généraux

1. Production de bases de données (mini ou micro-bases).
2. Elaboration de méthodologies d'accès aux documents et d'indexation (par mots-clés ou phrases-clés, par le recours aux connecteurs logiques, etc.).
3. Constitution de réseaux inter-associatifs et de réseaux Education nationale/Education populaire.

.M4.B. Objectifs immédiats

Le cadre général consisterait à positionner Media et vie sociale à partir d'une approche générale sur "informatique personnelle et citoyenneté", passant les recherches suivantes, que la commission pourrait conduire ou impulser :

1. Les associations et la micro-informatique. Typologie des approches.
2. L'Education populaire et la micro-informatique. De la programmation collective aux échanges de données et de connaissances dans des réseaux multiparticipatifs.
3. Les associations "médiatrices d'une nouvelle culture",

d'un nouveau savoir ¹⁷⁰, d'un nouveau pouvoir.

4. Les associations, lieux d'élaboration d'une recherche sur la nouvelle citoyenneté post-industrielle ¹⁷¹.

5. Les associations, lieux d'expérimentation sociale des innovations technologiques (par appropriation et détournement).

C. Propositions d'actions concrètes et immédiates

1. Etant donné l'attentisme du Ministère de l'Education nationale ¹⁷², Media et vie sociale pourrait développer une recherche/action sur les **“associations émettrices de données pour des publics scolaires et universitaires”** et proposer quelques actions-pilotes d'échange de données entre les circuits de l'Education nationale et de l'Education populaire ¹⁷³. On pourrait par exemple chercher à déclencher des synergies entre les travaux très “pointus” de quelques “sociétés savantes” locales ¹⁷⁴ qui disposent de quelques gisements de données qui pourraient être

170 Ceci allait être très directement mis en pratique avec la Fondation X 2000.

171 Nous étions intervenu sur ce thème dans un Colloque organisé par l'INEP en 1983 sur « *Informatique et vie associative* ».

172 Nous renvoyions directement à notre article *Informatique et audiovisuel : avant le dégel*, Revue *l'Ecole libératrice*, 30/1/1982, op. cit.

173 Nous faisons alors directement référence à des opérations que nous avons conduites dans différents milieux associatifs, scolaires et universitaires. Avec les Maisons Paysannes de France et l'opération « *A la découverte des villages de France* » (cf. chapitre 13), ou avec diverses autres associations d'environnement à partir de diaporamas réalisés par quelques-uns de nos étudiants du Département audiovisuel de l'Université de Paris 7 (Rénovation du Quartier de Charonne, problèmes d'urbanisation dans le parc national de la Vanoise, etc.).

174 Nous tenions beaucoup à ouvrir Media et vie sociale à des réseaux associatifs totalement inconnus de ses membres, et souvent perçus comme archaïques, « élitistes » voire « *ringards* » pour les tenants de l'animation socio-culturelle. D'où notre insistance permanente sur les « *sociétés savantes* » que nous connaissions au travers de diverses opérations telles que celles menées avec le Ministère de l'Education nationale et rappelées ci-dessus. A la faveur de ces opérations, nous avons pu découvrir des partenaires très dynamiques, aux antipodes de l'image que s'en faisait l'Education populaire traditionnelle. Nous intervenions souvent en montrant que les synergies avec ces associations permettraient de sortir de la problématique des fameux « *codes dominants* » toujours dénoncés par les animateurs socio-culturels, mais rarement combattus avec des moyens appropriés.

valorisées dans le cadre scolaire ou universitaire, par exemple :

Analyses géographiques d'un terroir à partir des données collectées par des associations d'environnement.

Analyses toponymiques des noms de lieux au travers des âges, en relation avec la topologie (dans le cadre de l'étude des "patrimoines locaux" ¹⁷⁵).

2. Les logiciels "grand public" vont bientôt déferler. Dans cet univers mercantile, certaines associations ne pourraient-elles "occuper des créneaux" de diffusion, en y plaçant des productions de qualité, en conformité avec leurs options générales de respect des citoyens ? On pourrait par exemple imaginer des jeux sur la Sécurité sociale, l'Economie sociale, les sports individuels/ collectifs, les pratiques de loisir, etc.

3. Media et vie sociale, en tant qu'association "branchée" sur les médias électroniques la "nouvelle citoyenneté", etc., ne pourrait-elle présenter à l'Agence de l'informatique et à la DGT (Direction générale des télécommunications) un projet innovant, préfigurant une nouvelle communication en milieu associatif, c'est-à-dire non commercial et non doté d'une hiérarchie "dure" ? ¹⁷⁶. A cet effet, nous pourrions expérimenter sur nous-même ces technologies (courrier électronique, forum, etc.) et tenter de dégager des observations permettant de déterminer si

175 A titre anecdotique, on pourra remarquer que l'un des scénarios de logiciels éducatifs primés en 1987 lors du concours organisé par le Ministère de l'Education nationale reprenait assez exactement cette idée : En voici le descriptif, recueilli sur le serveur *Edutel* (novembre 1987) :

« DUMOND Claude. Agrégé. Lycée M. Pagnol av. de la Terrasse. 91205 Athis-Mons. Co-auteur : Mmes Cazaux, Vallot. **Public visé** : Seconde et 4ème. **Objet** : A partir des informations relevées sur des registres paroissiaux du XVIII^e, création d'une *base de données* sous forme de fichiers de baptêmes, mariages, décès, topologie, toponymie, afin d'obtenir le traitement de tous les renseignements saisis. ».

176 Ce dernier point résultait évidemment d'une attitude volontariste et non de l'observation de la réalité associative...

elles sont effectivement déstructurantes des hiérarchies traditionnelles comme on en observe dans les entreprises ¹⁷⁷. » ¹⁷⁸.

.M2.14.6.4. La micro-informatique et les associations

Ainsi que nous venons de le montrer au paragraphe précédent, la politique que nous comptons mettre en œuvre à Media et vie sociale, après l'avoir soumise à son Conseil d'administration, correspondait à la traduction, sur le terrain associatif, de notre problématique générale.

Dans un autre texte, nous avons d'ailleurs cherché à préciser ce en quoi les associations pouvaient constituer un terrain spécifique d'informatisation. En voici un extrait :

« Les associations pourraient être les fers de lance d'une informatisation décentralisante, a-totalitaire, inspirée en partie des thèses de la “privatique” de Bruno Lussato ¹⁷⁹. Elles devraient apporter la “preuve” que les futurs réseaux informatiques et télématiques ne seront que ce que les rapports de force émetteurs-médias-récep-

177 Cette recherche n'a même pas été commencée à Media et vie sociale. En revanche, nous l'avons menée dans des circuits différents : groupe de télématique syndicale (cf. p. 1504), forums sur le serveur *Calvacom* (cf. p. 1510), informatisation d'une entreprise à taille humaine (cf. chapitre précédent).

178 In *Rapport à la commission informatique de Media et vie sociale*, 23/04/1983.

179 Bruno LUSSATO, Jean BOUNINE, *Télématique ou privatique...*, Paris, Editions d'informatique, 1980. Voir aussi les autres ouvrages de B. Lussato en bibliographie.

teurs ¹⁸⁰ dicteront. Le rôle des associations sera alors triple :

1. Démystifier l'informatique en soulageant les responsables d'associations des tâches répétitives qui absorbent une trop grande partie de leur temps. Dans cette optique, nous pourrions diffuser notre logiciel "ouvert" ou "paramétrable" de gestion d'association ¹⁸¹.

2. Participer à la rédaction de logiciels ouverts et paramétrables anti presse-bouton, considérant les « *utilisateurs finaux* » (« *end-users* ») comme des êtres humains intelligents, capables d'initiative ¹⁸².

180 Nous avons déjà développé cette triade au chapitre 3 en examinant les théories de la communication. Rappelons qu'il s'agit d'insister sur le rôle spécifique de la technologie dans la transmission des messages en montrant que la technique n'est jamais neutre. Ainsi, le choix de la norme vidéotex au lieu de la norme ASCII (ou dans un autre domaine du câblage en câbles coaxiaux plutôt qu'en fibres optiques) répondent à une volonté explicite (pour ceux qui connaissent les contraintes techniques de ces matériels/ logiciels) de limiter le débit des « *retours* » rétroactifs.

181 Entre 1981 et 1982, nous avons développé un logiciel permettant de gérer le fichier des adhérents, les appels et les rappels des cotisations, ainsi qu'une petite trésorerie bancaire permettant d'éditer des états automatiques et de faire des statistiques de dépenses par mots-clés sur des périodes déterminées. Nous avons proposé à Media et vie sociale de prendre en charge la diffusion de ce logiciel (en préparant une maquette de sa prise en main par *cassette audio*). Malheureusement, MVS ne sut pas s'en occuper pour deux raisons essentielles :

1. Notre logiciel avait été développé sur *Apple 2*. A l'époque, il n'y avait pas encore d'offre française en ce domaine, et il était hors de question de le faire fonctionner avec un lecteur de cassettes, trop lent et trop peu fiable. Aussi, avions-nous proposé d'en confier la transcription sur d'autres standards à des « *spécialistes système* » (ce que nous n'étions pas) et qu'il aurait fallu payer. MVS ne prit jamais le moindre engagement financier (même limité) sur ce projet.

2. Les membres de la commission informatique ne s'occupaient alors que des opérations « *Vacances informatiques* » pour lesquelles MVS n'était pourtant qu'une simple « boîte à lettres », mais ils ne relayèrent pas cette idée pour autant et ne trouvèrent même pas le temps d'assister à une démonstration que nous proposions de leur faire. Il faut dire que certains tenants de l'Education populaire étaient a priori hostile aux matériels Apple, sûrement synonymes pour-eux de « *gadgets pour jeunesse dorée* ». Un peu comme si, pour « bien » s'occuper des « *laissés pour compte* », il fallait revendiquer des matériels eux-aussi laissés pour compte.

Signalons enfin, pour l'anecdote, que l'Agence de l'informatique, fit commercialiser par une petite société de service, et à coup de subventions, en octobre 1983, un logiciel de gestion d'association présentant à peu près les mêmes fonctions mais tournant sur un Sil'z III de Léonard (matériel « français »). Le logiciel de l'Agence était vendu environ 15 000 F... alors que nous nous comptions proposer le nôtre pour environ 500 F.

182 Nous avons développé ces points dans notre ouvrage *L'informatique et nous*, Paris,

3. Montrer des voies d'informatisation à taille humaine, efficaces et rentables, même en secteur concurrentiel¹⁸³. »¹⁸⁴.

Nous ne pûmes qu'ébaucher ce programme d'action, notamment parce que Media et vie sociale se révéla être une association-relais, dans laquelle l'aspect « relais » était très fort et allait jusqu'à paralyser la plupart des initiatives, ainsi que nous l'avons vu à propos d'autres opérations.

.M1.14.7 MVS et les autres associations

A l'instar de quelques autres associations que nous avons connues, Media et vie sociale n'a entretenu que fort peu de contacts avec les réseaux associatifs qui n'étaient pas de son circuit. Hormis l'univers socio-culturel, les membres de l'association semblaient ignorer les activités des autres groupe-

Entreprise Moderne d'Editions, 1985. Signalons aussi qu'avec son produit phare ELMO 0, l'Association Française pour la Lecture (AFL) a magistralement démontré la pertinence de cette analyse (cf. annexe A-4) en montrant comment une structure associative pouvait être plus « performante » que des structures privées (ce qui explique peut-être aussi l'ostracisme étonnant dont elle a fait l'objet, ainsi que nous l'avons montré au chapitre 13).

183 Nous tenions beaucoup à cette approche. Malheureusement, il nous fut impossible de la mettre en œuvre à Media et vie sociale, association au sein de laquelle le Bureau et le Conseil d'administration *jouaient à être des dirigeants d'entreprise* (tout en restant viscéralement des « fonctionnaires » caricaturaux, c'est-à-dire sans le moindre goût pour le risque). En revanche, ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent, nous pûmes mettre partiellement en pratique ces analyses aux Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75).

184 Media et vie sociale, *Rapport au Conseil d'administration sur l'informatique et les associations*, 26/1/1983, document ronéoté.

ments, voire leur existence, ainsi que nous l'avons déjà signalé à propos des sociétés savantes.

.M2.14.7.1. Le réseau de Media et vie sociale

Ainsi que nous allons le voir, l'appellation de *réseau*¹⁸⁵ à propos de MVS paraît un peu excessive. Deux cercles concentriques pouvaient être repérés. En premier lieu, celui des animateurs d'associations socio-culturelles et en second lieu, celui des anciens stagiaires et des personnes physiques ou morales qui avaient été clientes à un moment ou à un autre de l'association.

Fort d'une quinzaine d'associations de taille inégale (cf. annexe C-9), le premier réseau MVS regroupait surtout des Conseillers techniques et pédagogiques spécialisés en audiovisuel puis en informatique (à partir de 1982), des animateurs audiovisuels ou des dirigeants d'associations indépendantes ou relais.

Ce réseau de spécialistes en audiovisuel aurait pu constituer un quadrillage géographique et politique de première grandeur, à condition d'œuvrer sur des projets communs. Malheureu-

185 Nous discuterons plus en détail du concept de réseau au chapitre suivant (sur le « réseau X 2000 »).

sement, à l'occasion de presque tous les regroupements du genre des « *Journées d'Etudes* » ou des rencontres « *Audio-visuel 83, 84, etc.* », nous pûmes constater les difficultés de l'association nationale à tenter d'offrir un ciment commun ¹⁸⁶ à des pratiques, des techniques, des approches, des idéologies sûrement impossibles à fédérer (et dans quel but ?). Malgré cela MVS prétendit pendant longtemps parler (un peu) au nom de l'audiovisuel indépendant.

Les « personnes morales », membres de ce premier réseau, appartenaient essentiellement à deux types :

- 1. Les petites associations d'animation socio-culturelle** ayant développé des activités de formation/ réalisation audiovisuelle, un peu à la manière de Vidéo promotion jeunesse. Ces associations ne vivaient que par des subventions et se considéraient comme des mini- (ou micro-) services publics. Comme dans l'Education nationale, la qualité des produits réalisés passait *après la démarche d'appropriation des codes* et des techniques des langages audiovisuels, on ne savait pas (ou on ne voulait pas savoir) ce que signifiait l'« *économie de marché* » (ou les industries culturelles).
- 2. Les grandes associations** engagées dans plusieurs actions de production en partenariat actif avec des institutions

¹⁸⁶ Seuls les textes introductifs d'Olivier Gagnier essayaient d'amorcer une première ébauche de vision d'ensemble. Malheureusement, ils restèrent sans suite.

régionales ou locales. Elles se préoccupaient avant tout de convaincre leurs commanditaires de la haute qualité (au moins technique) de leurs réalisations audiovisuelles. Les réalisateurs (essentiellement des *vidéastes*) des associations de la première catégorie accusaient d'ailleurs souvent les produits émanant de la seconde d'être trop « *clean* », trop « *propres* », trop « *léchés* », bref « *trop jolis pour être honnêtes* ».

Entre ces deux tendances (et entre deux débats de procédure), le Conseil d'administration n'arriva pas à proposer de perspective d'enrichissement mutuel, dans le respect des différences de pratiques, ce qui lui fit perdre du crédit auprès des uns et des autres.

Il resterait enfin à signaler pour mémoire que Media et vie sociale n'entretenait pratiquement aucun contact avec les grandes associations d'Education populaire (entre autres celles appartenant à la mouvance laïque), lesquelles menaient leur existence autonome.

Au total, peu de dialogues, peu d'échanges, à l'exception des achats des publications écrites puis audiovisuelles, ce qui nous conduit au second réseau de Media et vie sociale : celui des anciens stagiaires ou des ex-« clients ». En fait, MVS baptisait *réseau* ce qui n'était au plus qu'un fichier de « mailing » (publipostage) ou une liste d'anciens stagiaires vis-à-vis desquels il apparaissait illusoire d'espérer la naissance spontanée d'on ne sait quelle « *dynamique sociale* », présentée (mythifiée ?)

comme spécifiquement associative.

En ce qui concerne l'animation de ces deux groupes (le « réseau » et le « fichier »), nous avons proposé deux projets :

1. *Constituer une sorte de banque de données des productions et des pratiques d'animation audiovisuelle.*
2. *Mettre au point un suivi télématique des stages* fonctionnant selon la formule des « forums » sur lesquels les anciens stagiaires auraient pu s'entretenir des questions correspondant à leur formation et offrir ainsi à tous les animateurs en audiovisuel ou en informatique des *compléments techniques* facilement mis à jour ¹⁸⁷.

Mais ces propositions, comme beaucoup d'autres, ne débouchèrent pas, essentiellement pour des raisons financières ¹⁸⁸.

La Commission pédagogique qui se réunit régulièrement au début de la présidence d'O. Gagnier proposa de son côté quelques orientations intéressantes :

¹⁸⁷ C'est exactement le principe de nombreuses cités et forums du serveur « Calvacom », ce qui ne veut pas dire que le « succès » aurait eu des chances d'être comparable !... Pour que ce genre d'opération démarre, il faut aussi (et surtout) disposer d'un objet « excitant » les désirs créatifs et communicatoires (A1 et A2), ou en d'autres termes, doté d'un assez fort *potentiel d'étrangeté* (comme l'ordinateur Macintosh dans la cas des cités les plus actives). On notera que Calvacom a tenté au début 1988 de mettre sur pied des forums sur l'audiovisuel et la photographie, mais apparemment sans trouver beaucoup de « contributeurs ».

¹⁸⁸ Et aussi par manque de goût de l'innovation ou du risque.

« Media et vie sociale peut-elle devenir un lieu d'échanges, de rencontres pour le secteur associatif préoccupé par les nouveaux système de communication ?

En effet, Media et vie sociale pourrait se situer à un carrefour entre ses différents partenaires :

Les grandes fédérations d'associations dont les préoccupations essentielles ne concernent pas spécifiquement l'audiovisuel.

Tout le secteur de l'audiovisuel indépendant qui gravite parfois autour des associations ¹⁸⁹.

Certains professionnels de l'audiovisuel.

Le service public : ministère et collectivités locales qui concourent au développement de l'audiovisuel par des financements et investissements ou en fonctionnement. » ¹⁹⁰.

Malheureusement, Media et vie sociale ne put et ne sut tirer parti de la richesse et de la diversité des personnes qu'elle était censée réunir autoutr de buts communs (ce qui constitue quand même le propre de la vie associative).

Nous concluerons en signalant que nous avons émis l'hypothèse que MVS préfigure une « *association du futur* » (et cherche ainsi quelques financements auprès de la Direction Générale des Télécommunications). Malheureusement, comme dans la plupart des entreprises privées confrontées à cette innovation, les administrateurs ne tenaient pas à se dispenser d'un voyage à Paris ou en province au profit d'une

189 La formulation peut paraître curieuse...

190 Media et vie sociale, *Compte rendu de la réunion de la Commission pédagogique du 23/4/1983*, document ronéoté.

vidéocommunication ou vidéo-transmission désincarnée et les empêchant de *profiter* du déplacement pour des raisons plus personnelles.

.M2.14.7.2. Les autres réseaux

Ainsi que nous l'avons déjà montré, Media et vie sociale n'était pas du tout « branchée » sur les réseaux n'appartenant pas à sa mouvance. Ainsi, lorsque nous voulûmes monter des opérations communes avec un club MICROTEL, il se trouva des membres du CA pour nous rappeler doctement que ces clubs informatiques ne faisaient pas assez d'Education populaire (!), ce qui n'était guère fondé et de plus ne pouvait constituer une raison pour ne pas tenter de dialoguer avec eux.

Des observations que nous avons faites, nous pouvons tirer que le Conseil d'administration n'était pas prêt pour la mise en chantier d'expériences qu'il imaginait déstructurantes. N'étant pas sûr (avec raison !) de sa cohérence interne, il pensait qu'il ne pouvait s'ouvrir à d'autres pratiques, d'autres discours, trop différents de son ordinaire ¹⁹¹.

191 Et puis, les débats de procédure sur « *l'aménagement du règlement intérieur des horaires du personnel d'exécution pendant les vacances de fin d'année* » étaient peut-être perçus comme plus importants par beaucoup d'administrateurs (en tous cas par ceux qui prenaient le plus souvent la parole). Avec de tels sujets, les « personnalités extérieures » qu'O. Gagnier avait réussi à faire entrer au CA eurent tôt fait de s'en désintéresser totalement et abandonnèrent l'association.

<p>.M1.14.8 MVS et les institutions - Pour une modélisation des relations</p>

Comme toute association-relais, Media et vie sociale devait en permanence entretenir le contact avec ses autorités de tutelle (le Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports avec ses trois directions, sans oublier le Cabinet du Ministre) ainsi qu'avec d'autres partenaires importants comme l'Agence de l'Informatique. Au cours des années 1982-1985, d'autres contacts furent noués dont il ne sortit que bien peu d'opérations menées à terme.

Nous nous limiterons à dresser une liste sommaire de ces contacts en indiquant pour quels projets avaient-ils lieu ¹⁹², ainsi que les suites qui leur furent données. Ce faisant, nous nous inscrivons dans une micro-sociologie associative, comme le préconisait d'ailleurs Albert Meister.

*.M2.14.8.1. Une modélisation
dynamique du partenariat*

Afin de mieux visualiser l'état des relations de Media et vie

192 Nous excluons donc de ce champ toutes les rencontres plus ou moins informelles. Pour dresser cette liste, outre nos propres archives, nous nous sommes servi de la liste donnée en 1983 et 1984 par le Président lui-même en annexe de ses rapports moraux.

sociale avec ses différents partenaires, nous avons repris la modélisation utilisée dès le chapitre 5 et recourant à un fichier graphique ¹⁹³. Pour cela, nous avons codé les 29 institutions et la vingtaine d'activités distinctes sur le logiciel « *File-vision* » ¹⁹⁴, puis nous avons extrait de cette base de données des figures montrant le partenariat de Media et vie sociale.

Auparavant nous rappellerons les sigles des institutions concernées :

193 Cf. annexe E-9.

194 Nous avons également réalisé un codage sur tableur, mais son exploitation est assez difficile avec 560 cases (28X20). On le trouvera à l'annexe E-23.

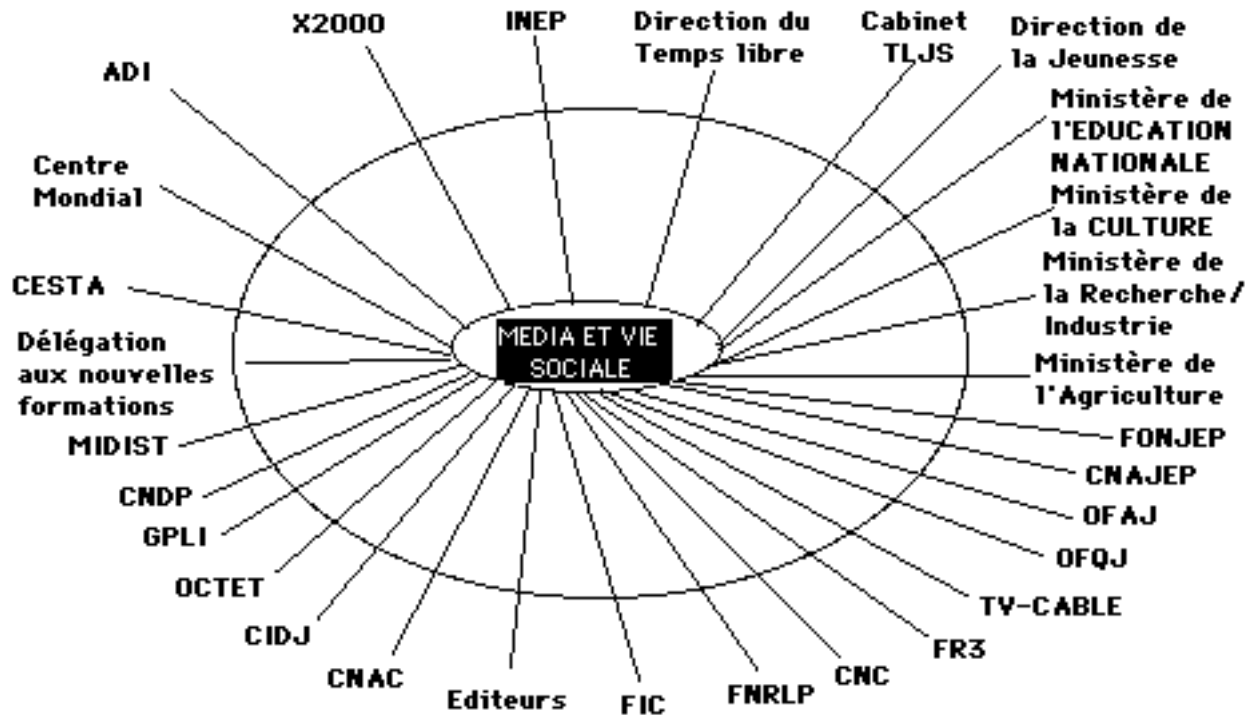
.M9.Figure 14.19. Les institutions partenaires de Media et vie sociale :

INEP	Institut National d'Education Populaire.
DTL	Direction du Temps Libre (Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports).
DJ	Direction de la Jeunesse (Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports).
CABINET	du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
MEN	Ministère de l'Education nationale.
CULTURE	Ministère de la Culture.
AGRICULTURE	Ministère de l'Agriculture.
INDUSTRIE	Ministère de l'Industrie et de la Recherche.
FONJEP	Fonds national pour la Jeunesse et l'Education populaire
CNAJEP	Centre national d'action pour la Jeunesse et l'Education populaire.
OFAJ	Office franco-allemand pour la jeunesse.
OFQJ	Office franco-québécois pour la jeunesse.
TV-CABLE	Mission interministérielle pour la TV et le câble.
FR3	France-Régions 3.
CNC	Centre National du Cinéma.
FNRLP	Fédération nationale des Radios locales privées.
FIC	Fonds d'intervention culturelle.
EDITEURS	Bordas, A. Moreau, ESF/EME.
CNAC	Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou.
CIDJ	Centre d'information et de documentation pour la Jeunesse
OCTET	Agence spécialisée dans les nouvelles technologies audiovisuelles.
GPLI	Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique
MIDIST	Mission interministérielle pour la diffusion de l'information scientifique et technique
DEL. FORM.	Délégation interministérielle aux nouvelles formations (animée par G. Trigano).
CESTA	Centre d'études des systèmes et des technologies avancées.
C. MONDIAL	Centre mondial pour l'informatique et la ressource humaine.
ADI	Agence de l'informatique.
X2000	Fédération et réseau de centres de découverte de la micro-informatique (financement ADI).

.M9.Figure 14.20. Les activités et projets cités :

Renc. Québec	A	Rencontres franco-québécoises sur la vidéo.
Renc. All.	A	Rencontres franco-allemandes sur la vidéo.
Réseau euro.	P	<i>Réseau européen de bases de données pour la jeunesse.</i>
Illet.	A	<i>Stages informatiques concernant l'illettrisme</i>
Formation	A	Organisation générale des stages (essentiellement audiovisuels).
Eval.	A	<i>Journées d'évaluation et de catalogage de logiciels éducatifs.</i>
J. Présent	A	Exposition sur la jeunesse.
AV	A	Festival de productions vidéo indépendantes.
Edition	A	Mémentos pratiques, puis série MVS chez ESF/EME.
Vacances	A	Opérations « Eté informatique pour les jeunes ».
IPT	P	<i>Liaison entre MVS et l'Education nationale sur le plan « informatique pour tous ».</i>
J. Futur	P	Festival et exposition sur la jeunesse de la fin des années 80.
Prod. AV	A	Ensemble des productions vidéo de Media et vie sociale.
VPJ	A	Vidéo promotion jeunesse
Métiers	P	<i>Les métiers et leur imaginaire (vidéodisque couple à un micro-ordinateur).</i>
H. en tique	A	<i>Vidéogramme « Histoire en tique ».</i>
Scénarios	P	<i>Les scénarios informatiques.</i>
Subvention	A	Recherche des subventions de fonctionnement de l'association.

Nous avons indiqué en italique les projets ou actions à l'origine desquels nous étions. La colonne **A/P** indique s'il s'agit de projets ou d'actions menées à leur terme. Rappelons que l'on trouvera à l'annexe E-23 la liste complète des caractéristiques de la codification.

.M9. Figure 14.21. Le partenariat institutionnel :

Nous avons choisi cette représentation en raison du rôle central qu'elle assigne à Media et vie sociale, objet de la présente étude (on verra une autre représentation plus classique à la figure 14.29).

Dans les figures suivantes, nous allons exploiter la base que nous avons constituée et repérer quelles sont les institutions avec lesquelles Media et vie sociale est le plus (ou le moins) souvent en relation. Ainsi, si nous cherchons celles qui ont été sollicitées le plus souvent, il nous suffira de demander une *sélection d'ordre 6* (parce que dans ce corpus, il n'y a pas plus de 6 activations). Les moins sollicitées apparaîtront à l'issue d'une sélection sur l'ordre 1, etc.

.M9.Figure 14.22. Recherche du partenariat d'ordre 6 :

Highlight "Background"s meeting these conditions:

<input type="checkbox"/> Name <input type="checkbox"/> Link <input checked="" type="checkbox"/> Nb contacts	
<input checked="" type="checkbox"/> is <input type="checkbox"/> is not	
<input checked="" type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ≥ <input type="checkbox"/> ≤ <input type="checkbox"/> --	
<input type="text" value="6"/>	
<input type="button" value="Clear"/>	

<input checked="" type="checkbox"/>	Nb contacts is equal to 6	
	AND	
<input type="checkbox"/>	Name is equal to Institution	
	AND	
<input type="checkbox"/>		
	AND	
<input type="checkbox"/>		

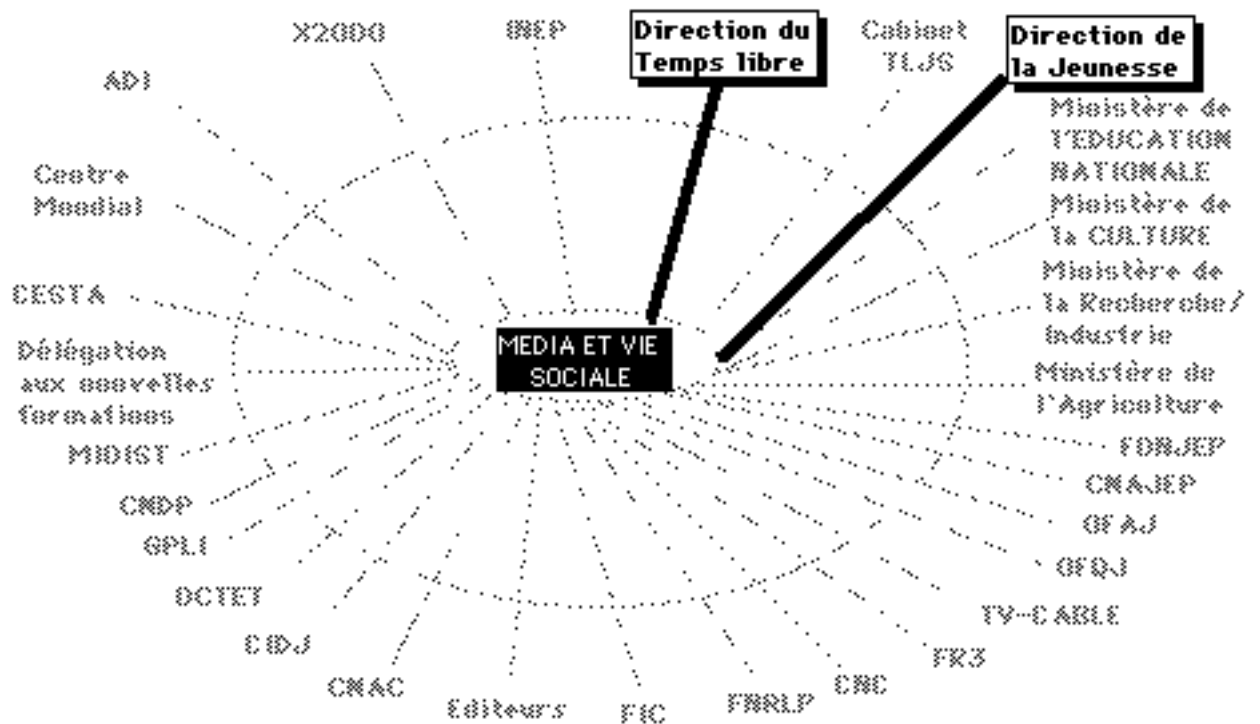
Sur cette figure, on retrouve les commandes du logiciel *FileVision*, telles que nous les avons déjà montrées à deux reprises (aux chapitres 5 et 12). La case « *Nb contacts* » est sélectionnée (en haut à gauche). On veut trouver les partenaires institutionnels avec lesquels MVS est en contact très régulier (sélection sur deux critères). Ce qui se traduit par :

Nb contacts is = 6 et *Name (nom) = Institution*

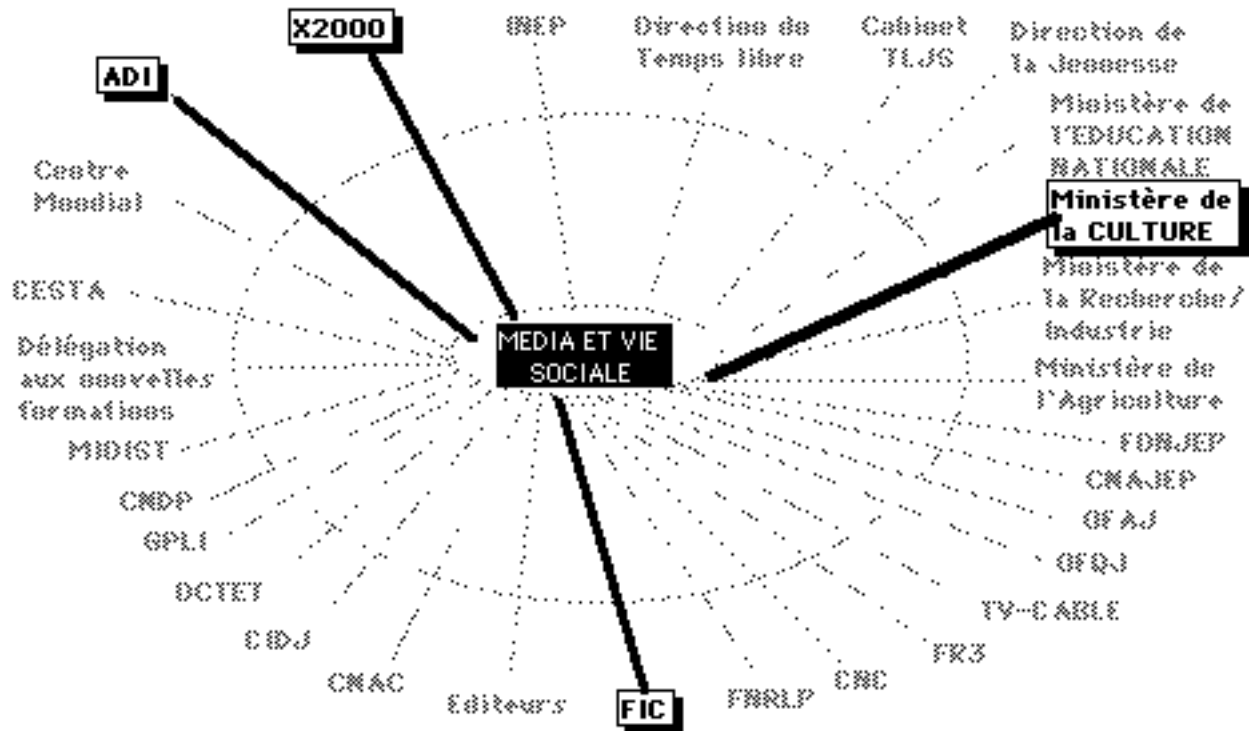
ou encore :

Nb contacts is equal to 6 AND Name = Institution

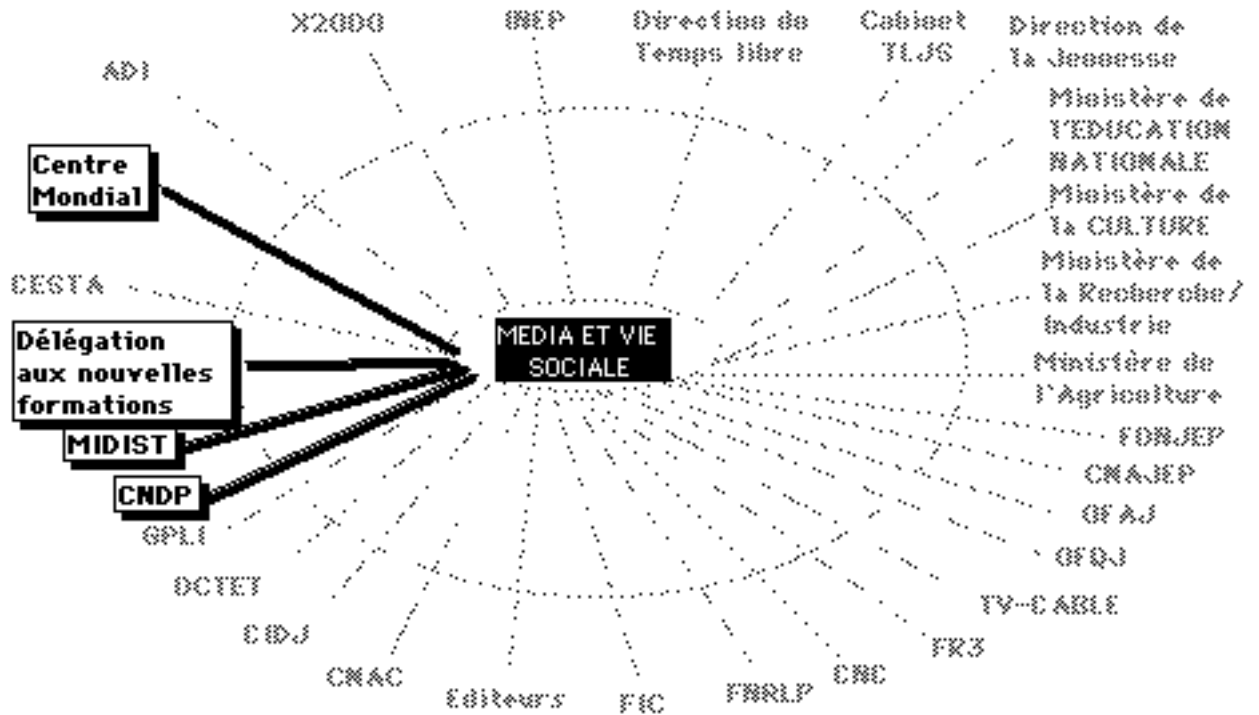
.M9. **Figure 14.23.** Partenariat d'ordre 6 (résultat de la recherche exposée à la figure précédente) :



Comme on peut s'y attendre de la part d'une association-relais, les contacts les plus fréquents de Media et vie sociale sont réservés à ses administrations de tutelle (les deux Directions du Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports).

.M9. Figure 14.24. Partenariat d'ordres 4 et 5 :

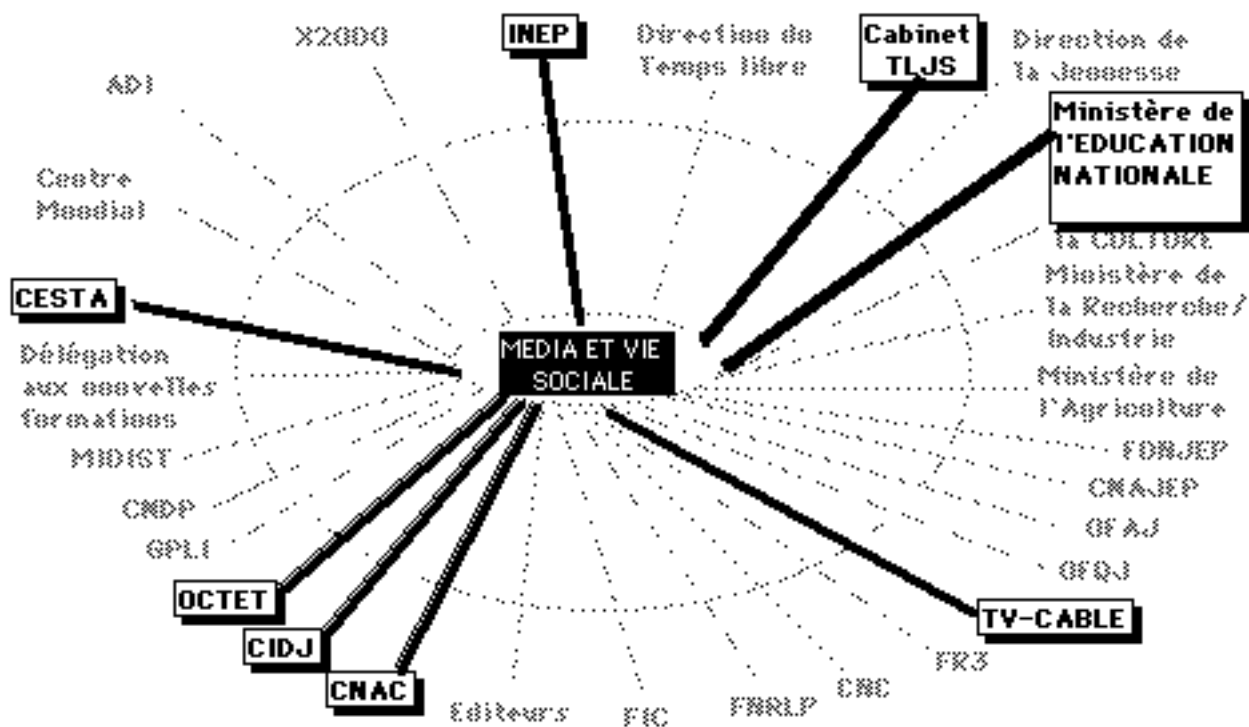
Nous avons préféré regrouper ces deux catégories afin de faire apparaître une tendance. On remarque le grand rôle de l'Agence de l'informatique et de X 2000 (dû principalement à nos opérations et à l'influence du plan « Informatique pour tous »). Le Ministère de la Culture arrive à égalité avec le FIC.

.M9. **Figure 14.25.** Partenariat d'ordre 3 :

On observe très nettement l'importance des échanges avec les institutions en charge de l'informatique et des nouvelles technologies (et n'étant pas directement impliquées comme l'ADI et X2000 dans les opérations « Eté informatique »).

La présence, a priori surprenante du CNDP, tient au fait que nous avons voulu associer une division de celui-ci à quelques-unes de nos activités, conformément à la « politique » que nous avons annoncée au Conseil d'administration de MVS.

Avant de conclure avec les partenariats d'ordres 1 et 2, nous allons regrouper ceux d'ordres 3 à 6 qui constitueront une sorte de « noyau dur » des activités de Media et vie sociale.

.M9. Figure 14.27. Partenariat d'ordre 2 :

Cette figure fait apparaître à la fois des partenaires plus épisodiques mais néanmoins habituels (INEP, Cabinet, MEN, CNAC), mais aussi de nouvelles relations qui auraient pu être prometteuses (CESTA, CIDJ) ou au contraire sans grand espoir de lendemain (OCTET, TV-câble).

L'opération avec le Cesta s'est effectivement réalisée (cf. annexe E-3), mais elle n'a pas débouché sur les suites attendues, c'est-à-dire sur une coopération plus étroite, ceci tenant autant aux difficultés financières de cet organisme, pourtant jeune, qu'au manque de suivi de Media et vie sociale dans l'opération d'évaluation de logiciels. Avec le CIDJ, il s'agissait d'un projet

d'une beaucoup plus grande ampleur qui aurait nécessité un relais politique intense du Bureau, lequel avait d'autres affaires (de dispute intérieure) à traiter.

La plupart des personnes qui ont vécu cette période de sensibilisation tous azimuts de l'informatique ont été, à un moment ou à un autre, en relation directe avec l'Agence OCTET. Toutes celles que nous avons rencontrées ¹⁹⁶ ont convergé sur les critiques vis-à-vis de cet organisme dépensier et au demeurant parasite qui a eu la bonne idée de disparaître de lui-même (en fait parce que les vivres lui furent totalement et définitivement coupées) avant les élections législatives de mars 1986 ¹⁹⁷.

En ce qui concerne la mission TV-Câble, quoique les contacts noués à la faveur des journées d'études ou des rencontres du type « *Audiovisuel 83/84* » fussent très cordiaux ¹⁹⁸, il apparut très clairement dès 1983 que le câble ne constituerait sûrement pas le débouché miraculeux dont les réalisateurs audiovisuels indépendants rêvaient depuis longtemps pour diffuser leurs produits ¹⁹⁹.

196 Au nombre d'une bonne douzaine.

197 Sinon, on peut parier qu'il se serait agi d'un morceau de choix pour M. J.-P. Brulé (cf. chapitre 11).

198 Le Directeur de cette mission était entré au Conseil d'administration de Media et vie sociale en 1982, sur l'invitation personnelle d'Olivier Gagnier, avant d'être nommé à ce poste.

199 Voir le chapitre 11, p. 1441, sqq.

ponctuels.

Quant au FONJEP et au CNAJEP, ils furent sollicités pour des subventions de créations de postes. La collaboration aurait pu se poursuivre si les choix budgétaires généraux ne leur avaient quasiment supprimé leurs moyens d'intervention.

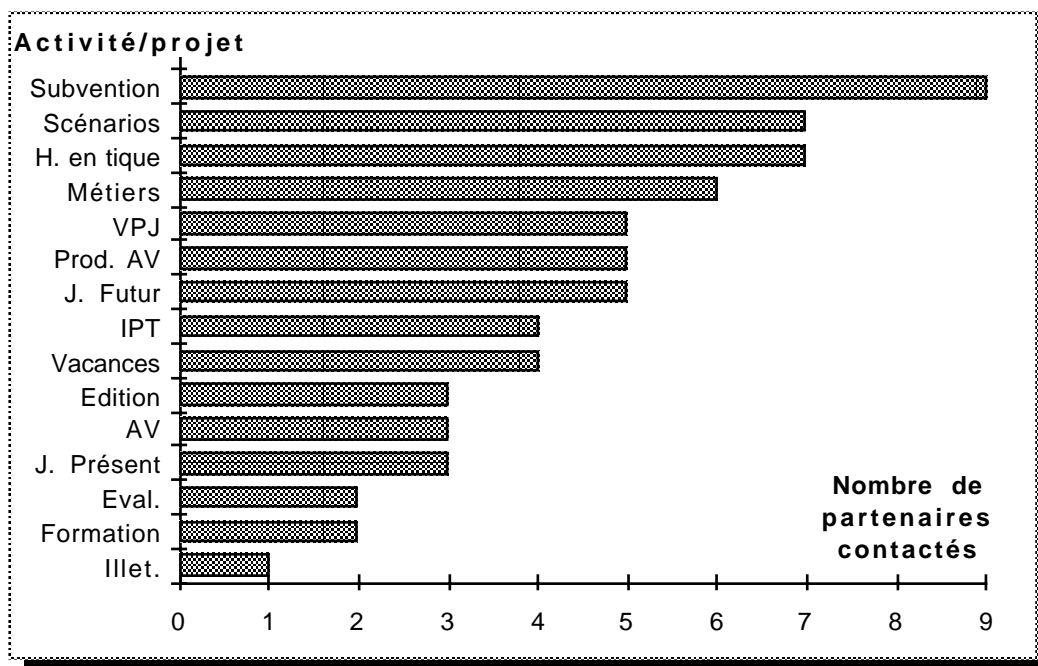
.M2.14.8.2. Priorités entre les actions et les projets

Pour conclure cette section, nous étudierons, sous forme d'histogramme, la hiérarchie de l'importance des actions et des projets défendus par le Bureau et le Conseil d'administration de Media et vie sociale pendant notre période d'étude.

La quantification est la même que celle que nous venons d'utiliser au chapitre précédent, mais, nous avons simplement effectué un classement et une schématisation des données ²⁰¹.

201 A l'aide du logiciel Excel. Cf. annexe [E-23](#).

M9. Figure 14.29. Priorités des activités et des projets comparativement à l'ensemble :



A partir de ces données, il serait possible de commencer à étudier une véritable *écologie associative* montrant comment les associations vivent, se développent, se reproduisent et disparaissent.

Ainsi, Media et vie sociale, comme sûrement la majorité de ses consœurs consacre beaucoup de son temps à chercher les moyens de sa subsistance (9 activations du partenariat ²⁰²).

²⁰² Et encore ne considérons-nous ici que la recherche des subventions de fonctionnement alors que tous les projets présentés par les associations de l'économie sociale constituent aussi une stratégie de financement parallèle. Le principe est simple : on cherche à *vendre* à un partenaire institutionnel, à une entreprise, à une association ou à des personnes privées un projet ou des services et on facture ceci en tenant compte d'une marge substantielle permettant de financer d'autres opérations, voire d'acquérir une quasi-autonomie financière. Il en existe de

On voit qu'ensuite, ce sont « *nos* » projets (« repris » si l'on peut dire par le Conseil d'administration) qui ont occupé une bonne partie des consultations. En fait il faudrait peut-être des mesures encore plus fines, détaillant par exemple les volumes horaires ou l'énergie (!) consacrée à la promotion des dossiers en question.

La question de Vidéo promotion jeunesse (et la recherche de son financement) arrive ensuite, suivie des opérations spécifiquement MVS, c'est-à-dire le projet « *Les jeunes face au futur* »²⁰³ et les productions audiovisuelles.

Le projet « *Jeunes au présent- Arrêt sur l'image* » n'est qu'un pâle « remake » de celui d'Olivier Gagnier, beaucoup moins ambitieux et moins cher que l'original²⁰⁴.

Vient ensuite l'opération d'évaluation avec le Cesta²⁰⁵, et enfin les stages pour lesquels il fallait chercher des financements complémentaires (pour les équipements) et naturellement des clients-stagiaires.

A propos de ces stages, la panoplie de sessions que nous

nombreux exemples, y compris dans des domaines où se pratiquent pourtant des salaires élevés. La CRIAD (Commission Régionale d'Information, d'action et de diagnostic) de Montélimar (Drôme) en est une des dernières illustrations.

203 Imaginé par O. Gagnier.

204 Etant donné le semi-échec (puis l'abandon) des « *Jeunes face au futur* », un des administrateurs (le photographe Hervé Vincent) avait proposé un projet de remplacement à base d'une exposition de photographies de la jeunesse. A cet effet, nous avons réalisé un « *livre d'or électronique* » : les visiteurs étaient invités à taper sur un clavier d'ordinateur leurs traditionnelles remarques sur l'une ou l'autre des 80 photographies de l'exposition. Avec quelques fonctionnalités de traitement de texte, ils pouvaient passer en revue ce qui avait été dit sur chacune d'entre elle par leurs prédécesseurs.

205 Que nous avons pratiquement monté seul, le Conseil d'administration ne s'y étant pas beaucoup investi.

avons proposée dès la fin 1984 ne rencontra que très peu d'échos (et pratiquement aucun client la première année). Ce qui illustre qu'une association non préparée à la concurrence (qui régnait alors de manière acharnée et parfois déloyale ²⁰⁶) ne conserve que peu de chances de survivre dans l'« univers impitoyable » (!) des formations à l'informatique ²⁰⁷.

.M1.14.9 MVS et les grands projets nationaux

Media et vie sociale, de par ses origines et son histoire, que nous avons brièvement racontée au début de ce chapitre, n'eut pas à intervenir dans les « grands projets » qui se succédèrent en matière de politique audiovisuelle. Il aurait pu en être de même avec l'informatique, mais deux éléments vinrent modifier ses règles paisibles de fonctionnement ²⁰⁸. L'un changea assez profondément son fonctionnement, l'autre n'aboutit pas mais aurait pu propulser Media et vie sociale vers des actions de

206 En particulier avec les stages proposés par X 2000 à des tarifs « *défiant toute concurrence* », ce qui n'était pas très difficile puisque l'Agence de l'informatique les finançait intégralement.

207 De plus, comme signalé supra, nous ne pûmes obtenir les équipements matériels et logiciels que nous souhaitions (à base de Macintosh et de quelques ordinateurs IBM-PC ou compatibles).

208 Ceci n'est nullement une critique de l'action passée. Media Jeunesse remplit bien plusieurs contrats, en particulier dans le secteur des productions écrites et surtout dans l'opération Vidéo promotion jeunesse que nous avons décrite au début de ce chapitre. Il faut dire également que les grands projets sont une habitude somme toute relativement récente (et sûrement passagère), ce qui explique aussi la relative tiédeur de ce premier bilan.

grande ampleur.

14. 9.1. Les opérations “Vacances informatiques”

Le premier élément « perturbateur » vint du désir conjoint du Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports et de l'Agence de l'informatique de trouver une structure capable de mener la politique de distribution en grande ampleur de matériels (et de logiciels) informatiques qui avait été décidée par le gouvernement ²⁰⁹ dès l'été 1981. Ce furent les opérations « *Eté informatique* », « *Informatique pour les jeunes* » et « *Vacances* » que nous avons examinées au chapitre 11.

Cette opportunité conduisit Media et vie sociale à changer assez fortement d'image de marque. De petite association-relais de la Jeunesse et des Sports, elle devenait grande association-relais de l'Agence de l'informatique, ce qui lui permit, pendant un temps, d'être le premier propriétaire de micro-ordinateurs de France (en nombre de machines, et à l'exception de l'Education nationale).

Ainsi que nous l'avons vu, son Bureau et son Conseil d'administration ne surent ou ne purent profiter de cette situation exceptionnelle pour diversifier leur partenariat. A

209 En continuité avec le précédent, à quelques variantes près concernant la formation des personnels concernés (au moins dans l'Education nationale).

chaque réunion à laquelle nous assistâmes, la réponse était toujours la même : « *on pourrait faire des propositions, mais il faut se “situer” par rapport au laboratoire informatique de l'INEP* ». Et pendant que le Conseil d'administration cherchait à se situer (ce qui était évidemment impossible, sauf à reconnaître honnêtement qu'il y aurait de fait concurrence avec l'INEP ²¹⁰), les autres structures envisageables pour une alliance « *durcissaient* » selon un phénomène que nous avons déjà comparé à une mue ²¹¹.

.M2.14. 9.2. Le plan “Informatique pour tous”

Ce second phénomène « perturbateur » tint à un concours de circonstances assez exceptionnel.

Au chapitre 16, nous indiquerons comment nous fûmes étroitement associé à la genèse du futur plan « Informatique pour tous », alors que dans le même temps, notre participation à Media et vie sociale avait pris la forme d'un travail salarié (à compter de la rentrée de septembre 1984 ²¹²).

De sorte que puisque la possibilité nous fut donnée de

210 Le fait que le Président de Media et vie sociale soit aussi un des directeurs de département de cet organisme n'arrangeait sûrement pas les choses. Il ne voulait pas apporter une sorte de « contestation » (même douce) de sa « maison ».

211 Cf. supra note 90, p. 1678.

212 Sur un emploi à 3/4 de temps (le 1/4 restant nous permettant de continuer à avoir d'autres activités, en particulier de recherche/action).

suggérer que le mouvement associatif soit intimement mêlé aux « **ateliers informatiques** »²¹³, nous pûmes très facilement introduire Media et vie sociale dans le « circuit »²¹⁴.

Par la suite, et alors que nous étions « hors course » au titre du Syndicat National des Instituteurs et des Pegc (SNI-Pegc)²¹⁵, nous continuâmes d'assister aux réunions au titre de nos responsabilités à Media et vie sociale²¹⁶.

Si le plan « Informatique pour tous » avait été conduit comme nous le préconisons, Media et vie sociale et sa mouvance auraient peut-être été les chevilles ouvrières du rapprochement entre l'Education nationale et l'Education populaire, au travers de la problématique de la distanciation médiatique appliquée aux outils informatiques et télématiques mis à la disposition des établissements scolaires. Pour des raisons essentiellement politiques (au sens de la politique politicienne), cette opération ne se réalisa pas comme « prévu », de sorte que MVS, comme toutes les autres associations ne participa pas à l'opération, qui intégralement récupérée et digérée par le Ministère de l'Education nationale.

213 Premier nom du futur plan « Informatique pour tous » du temps où il était piloté par MM. Defferre et Servan-Schreiber (cf. chapitre 16).

214 Ainsi qu'en attestent les (quelques) comptes rendus officiels de réunions que nous détenons.

215 Pour des raisons que nous donnerons au chapitre 16.

216 Cette permutation circulaire entre nos deux casquettes ayant été très obligeamment encouragée par la Fondation X 2000 avec laquelle nous avons beaucoup travaillé à la préparation du plan « Informatique pour tous ».

.M1.14.10 La décadence et la disparition
--

La fin de Media et vie sociale n'ayant aucune pertinence par rapport à notre problématique, nous nous contenterons de l'évoquer dans le seul but de parfaire l'historique que nous avons commencé à en dresser.

En juin 1985, le Conseil d'administration avec huit présents sur vingt titulaires décidait de saborder l'association en licenciant la quasi-totalité de ses personnels permanents ²¹⁷, à l'exception de la secrétaire (chargée d'expédier les affaires courantes) et d'une animatrice de Vidéo promotion jeunesse (chargée de régler la *donation* de cette structure à l'INEP).

En mars 1986, Olivier Gagnier abandonna la présidence de Media et vie sociale ²¹⁸. A l'issue d'une brève lutte un dirigeant d'association-membre lui succéda. Un nouveau Secrétaire général fut nommé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en étant chargé, paraît-il de « *remettre de l'ordre* ».

En septembre 1986, les deux derniers salariés furent licenciés

217 Dont nous-même. A titre anecdotique, nous pouvons signaler qu'en quelques années deux associations dans lesquelles nous avons investi beaucoup de temps et d'énergie (*Maisons Paysannes de France* et *Media et vie sociale*) se « débarrassèrent » de nous. La première à l'occasion d'un vote que nous avons raconté, et parce que nous étions de tendance anti-centralisatrice, et la seconde à la faveur d'une baisse de son budget (alors que celui-ci aurait permis de tenir jusqu'en 1986). Ces incidents de parcours, au demeurant instructifs, n'ont en rien émoussé notre « fibre associative ».

218 Nous continuons de considérer qu'il aurait mieux valu qu'il démissionne (ou menace de le faire), un an avant, au moment des premières baisses drastiques dans les subventions de fonctionnement.

à leur tour, mais l'association ne prononça pas sa dissolution pour autant. Son siège social fut simplement transféré chez l'un des administrateurs les plus influents, le matériel vidéo judicieusement réparti entre certaines des associations membres et le compte bancaire soigneusement soustrait à des examens trop tatillons ²¹⁹.

Nous laisserons la conclusion à l'un des membres du Conseil d'administration, démissionnaire par protestation :

« M. Clément, membre du Cabinet du Ministre, qui a reçu le Bureau, nous a très clairement signifié la nécessité de bâtir les termes d'une nouvelle collaboration avec le Ministère, ce qui supposait à la fois une autonomie, un moteur de proposition et une diversification de nos partenaires.

Néanmoins, dans le courant de cette année, [des membres du CA ²²⁰] ont agi de manière à renforcer le caractère d'« association-écran du Ministère », alors même précisément que celui-ci ne cessait de clarifier plus clairement son désaccord.

Malgré mon insistance, aucune recherche de financement complémentaire ni de partenariat n'a été réellement entreprise ; aucune étude budgétaire sérieuse n'a été conduite durant l'année 1986.

Mais de plus, aucune activité nouvelle n'a été élaborée, le présent bureau ayant consacré son temps à liquider l'œuvre de l'équipe précédente... » ²²¹.

219 Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, il semblerait qu'il soit resté environ 1 million de francs dans les caisses, mais nous ne pouvons évidemment en apporter de preuve formelle.

220 Cités nommément dans la lettre en question.

221 *Lettre aux administrateurs* par un administrateur démissionnaire (J. L. Verdier), 13/3/1987. Nous en resterons pour notre part à cet excellent épilogue, en préférant

<p>.M1.14.11. Media et vie sociale, un médiatiseur des systèmes de communication ? ²²²</p>

Nous allons clore ce chapitre en réappliquant nos hypothèses théoriques à Media et vie sociale, considérée comme objet d'étude global. Pour cela, nous reprendrons les hypothèses A1 à A7 et les appliquerons à l'association elle-même, considérée comme un *média innovant*. Il semble en effet que nous soyons autorisé à procéder ainsi en ce sens qu'une association ou plus généralement un groupe de taille petite à moyenne peuvent être considérés comme des moyens de communication. C'est si vrai qu'il est des circonstances où, pour être écouté ou entendu de ses interlocuteurs, il faut en passer par un tel groupe qui fonctionne alors effectivement comme un moyen de communication ²²³ remplissant une fonction d'intercesseur entre le niveau individuel (ou micro-groupal, par exemple familial dans le cas des associations de défense) et le niveau collectif et institutionnel.

Nous avons choisi Media et vie sociale comme objet d'études

retenir de notre passage à MVS quelques bons moments de recherche-action et en oubliant les étroitesse d'esprit ou les petitesse de jugement dénoncées à juste titre par J.L. Verdier.

222 Nous reprenons dans cet énoncé une des interrogations de la Commission pédagogique de Media et vie sociale (Compte rendu du 23/4/1983).

223 On pourrait en citer des kyrielles d'exemples décrivant tous qu'un particulier ne peut s'adresser à une institution en ayant quelques chances d'être entendu que s'il est *relayé* par une association ou un syndicat ou un collectif ou une « coordination ».

parce qu'il nous semblait que cette association pouvait se représenter comme un **triple médiatiseur**, *entre les associations* socio-culturelles et les institutions éducatives et culturelles (par son rôle d'association-relais), *entre les médias* et les citoyens (par son objet spécifique : comprendre et maîtriser les médias électroniques) et *entre les citoyens* eux-mêmes. De la sorte, nous pouvons passer de la *distanciation médiatique* à la *distanciation sociale* et préparer ainsi notre conclusion finale.

.M2.14.11.1. Un médiatiseur socio-institutionnel

Ce rôle stratégique a été quelques fois revendiqué par Media et vie sociale. Ainsi, dès 1983, la commission pédagogique tentait de le fixer plus officiellement :

« ... Media et vie sociale ne doit pas être perçue comme concurrente vis-à-vis des autres partenaires - d'autant qu'il est un interlocuteur à double entrée situé entre les associations et les ministères - mais bien **comme une structure médiatrice** toujours à la pointe de la réflexion concernant le développement des nouveaux systèmes de communication. » ²²⁴.

Nous avons montré comment cette « *ambition médiatrice* »

224 Michel BELLANGER, *Compte rendu de la commission pédagogique de Media et vie sociale*, document ronéoté, 23/4/1983. C'est nous qui soulignons.

a le plus souvent conduit Media et vie sociale à se transformer en antichambre du Ministère de la Jeunesse et des Sports ou de l'Agence de l'informatique. L'analyse selon laquelle une association pourrait faire office d'interface entre une institution de grande taille et des petites associations ne nous paraît pas résister à l'épreuve des faits. Ou bien la puissance publique délègue tout son pouvoir de décision d'attribution des subventions à l'association, auquel cas celle-ci est directement perçue comme une antenne du ministère, voire un « ministère-bis », ou bien cette association n'est pas libre de ses choix auquel cas elle passe rapidement pour un intermédiaire inutile.

La première description correspond assez bien aux relations de Media et vie sociale et de ses associations adhérentes qui venaient récupérer au Conseil d'administration quelques (petites) subventions, tout en cherchant à traiter directement avec le Cabinet du Ministre.

La seconde correspond aux opérations « *Etés informatiques* » dans lesquelles l'Agence disposait de tout pouvoir pour attribuer ou non les dotations de matériel (Media et vie sociale n'étant là que pour apporter une sorte de « *caution moralement associative* » ²²⁵).

Avant de conclure que la médiation socio-institutionnelle est condamnée à l'échec, nous allons la réexaminer sous l'angle d'une analyse plus fine.

225 Vite dévaluée au demeurant, ce qui était triste vu le passé audiovisuel de Media et vie sociale

.M3.1. Médiation ou médiatisation ?

Si l'on examinait exhaustivement l'ensemble des opérations menées ou coproduites par Media et vie sociale, on parviendrait assez vite à classer celles-ci en deux catégories inégales : la médiation classique et la médiatisation recourant à l'utilisation des moyens informatiques ou audiovisuels ²²⁶.

Ainsi, dans une opération commanditée par le Ministère du Travail pour promouvoir le plan d'action vis-à-vis des TUC (Travaux d'Utilité Collective), MVS eut un rôle explicite de *médiatisation du message ministériel* en réalisant ou en faisant réaliser par son réseau un ensemble d'une dizaine de vidéogrammes de reportage sur l'état de « tuciste ». Dans cette opération, l'association *médiatisa* effectivement les contenus officiels en fonction des critères de la communication vidéo et en fonction de sa personnalité, de son regard sur la société, notamment dans le choix des jeunes interviewés et dans les messages délivrés par eux (dans ce cas, la médiatisation peut évidemment faire penser à la propagande).

Ainsi, le rôle médiatiseur des relations entre les associations et les institutions, réduit à la portion congrue se trouva-t-il, pendant un temps, relevé par une opération au cours de laquelle

226 Ces deux termes étant pris au sens où nous les avons définis dans la troisième partie.

l'association eut une action de médiatisateur efficace ²²⁷. Nous ne manquerons pas de relever que la problématique que nous avons développée au chapitre 7 a été de nouveau confirmée.

En effet, si l'on se souvient que l'on peut définir la médiatisation comme une médiation (artificielle) de médiation (naturelle), générant elle-même la distanciation, nous pouvons dire qu'au cours de cette opération sur les TUC, Media et vie sociale, en médiatisant les contenus officiels, a également déclenché des effets de distanciation de ceux-ci (notamment dans leur approche et leur analyse).

Venons-en à présent à un type de médiation plus spécifique à l'association Media et vie sociale.

.M2.14.11.2. Un médiatisateur des médiations et un distanciateur médiatique

Se fixant pour but principal de « *comprendre et de maîtriser les médias électroniques* », Media et vie sociale se comporte, selon nous, en *médiatisateur des médiatisations audiovisuelles et informatiques*, et à ce titre en **distanciateur médiatique**. En effet, ainsi que nous l'avons rappelé au paragraphe ci-dessus, *la médiation d'une médiation (ou d'une médiatisation) engendre une distanciation*, et à ce titre on retrouve tout à fait les finalités

227 Les vidéogrammes semblèrent assez bien reçus par les publics-cibles.

déclarées de l'association concernant la réception critique (c'est-à-dire distanciée) des émissions de télévision (C4).

Naturellement, ainsi que nous l'avons assez longuement examiné dans la troisième partie, ces analyses supposent des travaux d'affinage successifs que nous avons menés sur certains des « produits » de Media et vie sociale (vidéogrammes ou stages), mais que nous ne réexaminerons pas ici.

.M2.14.11.3. Un médiatiseur et un distanciateur social

Comme nous le reprendrons en conclusion, nous nous sommes approché d'une théorie des associations, considérées comme des médiatiseurs sociaux - c'est même la raison pour laquelle nous les avons prises comme terrain et objet d'étude.

Si nous appliquons une nouvelle fois le processus rappelé ci-dessus, nous pouvons dégager que si les associations en restent à la première étape de la médiation, elle se « contenteront » de fonctionner *comme des catalyseurs des phénomènes d'identification/projection/transfert*, regroupée pour la circonstance sous l'appellation générique d'**intégrateurs sociaux** (cf. paragraphe suivant). Bloquées à ce niveau, elles fonctionneront comme des systèmes parallèles de socialisation ou d'*appropriation technique* des règles de la vie sociale ²²⁸. En d'autres

228 L'appropriation technique étant comprise au sens avons attribué au chapitre 12.2,

termes, elles n'auront que fort peu de pouvoir de « changer les choses ».

Si, au contraire, les associations s'engagent dans la voie d'une médiation de la médiation sociale, elles déclencheront « *automatiquement* » le processus de distanciation, complémentaire de celui de l'IPT et deviendront alors des **distanciateurs sociaux**.

Media et vie sociale, ou plus généralement les associations que nous avons choisi d'introduire dans notre corpus, ont au moins une caractéristique commune : celle d'avoir recours, à un moment ou à un autre de leurs actions, à des médias, que ceux-ci soient modernes et sophistiqués (vidéo, informatique, etc.) ou plus archaïques (diapositive, exposition, voire conférence-débat ou simple sortie d'étude). A partir du moment où leurs adhérents sont conduits à bénéficier des médiations issues de l'usage de ces médias (en *consommant* « activement » ou en *créant*), nous pouvons considérer qu'il y a bien *une médiation ou une médiatisation de la médiation sociale de premier niveau*, donc **un processus d'enclenchement de la distanciation** (en fait, une activation du pôle ADI du dipôle ADI-IPT).

C'est pourquoi ces associations nous semblent avoir un rôle capital à jouer dans l'étude des phénomènes sociaux concernant le champ des médias de masse ou personnels.

Avant d'en finir avec cette question, il nous reste à préciser

comment s'organise l'homologie entre la rotation du dipôle ADI-IPT et les mécanismes d'intégration sociale (hypothèses **A6**, **A7** et **C4**).

.M2.14.11.4. ADI-IPT et intégration sociale

Notre problématique de l'IPT (identification/projection/transfert) nous a permis de rendre compte de phénomènes assez complexes, aussi allons-nous la confronter au concept d'intégration sociale. Nous ne chercherons pas à définir celui-ci de façon très précise et à entrer dans les nombreuses querelles de l'« *intégration, pour quoi faire ?* »²²⁹. Comme nous l'avons déjà avancé au paragraphe précédent, l'intégration sociale pourrait se rapporter à l'ensemble des processus et des règles de la vie dans une société donnée (et de ses modèles dominants du moment). Il y a intégration ou intériorisation quasi-totales lorsque le sujet s'est approprié ces règles et conduites²³⁰ au point qu'elles lui paraissent *naturelles* (en tout cas, à chaque fois qu'il se pose la question²³¹).

Dès lors, on conçoit facilement que ce concept puisse être *décrit* par le phénomène d'IPT. Un citoyen (bien) intégré s'est identifié à d'autres citoyens intégrés avant lui, ou selon les circonstances, il a projeté ou transféré sur ceux-ci une partie de sa personnalité. Naturellement, le « citoyen » en question peut être une personne morale ou une personne idéale ou conceptuelle (au sens de la « *Déclaration des droits de l'homme*

229 Au sens de la question que se posent souvent les travailleurs sociaux quant à leur rôle « politique ».

230 En un autre temps, on aurait parlé des mœurs...

231 En fait à chaque occasion où il s'en distancie.

et du citoyen »).

Ainsi, nous pouvons reprendre notre interprétation là où nous l'avons provisoirement laissée.

Lorsque les associations se contentent de médier (médiation) le réel social, elles ont effectivement tendance à activer le pôle IPT, donc à se comporter plutôt en intégrateurs sociaux. On en a de nombreux exemples avec ce que l'on pourrait nommer les *participations-identification*, les *participations-projection* ou les *participations-transfert* au cours desquelles les sujets agissent dans les associations en compensation/remplacement de ce qu'ils n'ont pas obtenu dans leur vie professionnelle ou politique ²³².

Si, en supplément, l'association se comporte comme un lieu de médiation ou de médiatisation de cette première médiation, elle devient alors un distanciateur social ainsi que nous l'avons établi ci-dessus.

Nous reprendrons cette description dans la conclusion générale, en essayant de montrer comment favoriser les conditions d'éclosion d'associations (ou de groupements réduits ²³³) susceptibles de se comporter en **doubles distan-**

232 A défaut d'être Député, Maire, Conseiller général ou simplement Conseiller municipal, on est Président, Vice-Président, Secrétaire général, voire Trésorier... Rappelons qu'ainsi que nous l'avons étudié, les raisons d'adhésions sont évidemment plus riches que celles que nous venons d'énumérer ici. Cf. la typologie des *profils d'adhésion*, p. 1696, sqq.

233 Rappelons que les associations dont nous parlons n'ont pas nécessairement besoin « d'avoir été déclarées à la Préfecture » pour connaître la problématique exposée

ciateurs, sociaux et médiatique, ce qui semble une tâche d'autant plus urgente à mesure que la société devient totalement (hyper)-médiatisée.